M. H. PASSY

DES SYSTÈMES DE CULTURE ET DE LEUR INFLUENCE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

T
1636

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1 610 574

VIALETTE
1989

DES

SYSTÈMES DE CULTURE

Senlis. — Imprimerie de Ch. Duriez.

DES

SYSTÈMES DE CULTURE

ET DE

LEUR INFLUENCE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

par

M. H. PASSY,
Membre de l'Institut.

T. 1636

2e édition,
REVUE ET BEAUCOUP AUGMENTÉE

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PARIS
LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie
Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.
RUE RICHELIEU, 14.

1853

AVANT-PROPOS.

C'est sur l'invitation et sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques que nous avons entrepris les recherches contenues dans cet écrit. Dans l'origine, elles ne devaient recevoir d'autre publicité que celle qui s'attache aux mémoires admis dans les collections académiques; depuis, il nous a paru qu'il ne serait peut-être pas sans utilité de leur en assurer une plus étendue. Le sujet sur lequel elles portent est l'un de ceux qui ont suscité les plus ardentes controverses. Vainement a-t-il, durant plus d'un demi-siècle, occupé l'attention des agronomes et des économistes, la discussion n'a pas fait de pas bien décisifs, et aujourd'hui encore subsistent quelques-uns des malentendus qui en ont entravé la marche. Or, c'est là un fait fâcheux à plus d'un égard. Quelles que soient les questions soumises à l'examen, il importe qu'elles ne demeurent pas trop longtemps sans solution. Tant qu'elles ne sont pas résolues, les sciences auxquelles il appartient de les décider semblent frappées d'impuissance, et il est impossible que leur autorité n'en soit amoindrie et compromise.

Ici l'inconvénient a eu et devait avoir une gravité toute particulière. Les idées qui prévalent en matière d'organisation rurale ne sont pas de celles qui puissent rester confinées dans les bornes de la spéculation. Vraies ou fausses, bien ou mal fondées, elles tendent naturellement à pénétrer dans la pratique, et il est rare que les gouvernements eux-mêmes ne finissent par en tenir quelque compte dans leurs actes. Ainsi, nous avons vu, il y a vingt ans à peine, se traduire en

propositions législatives les plaintes dont les progrès de la petite culture étaient alors l'objet. On affirmait que le morcellement des anciennes exploitations ne pouvait manquer de stériliser les campagnes ; le pouvoir fut sommé d'intervenir, et peu s'en fallut que notre législation civile ne fût profondément atteinte dans l'un de ses principes les plus essentiels. Certes, de tels débats ont atteint leur terme parmi nous ; mais ils subsistent dans d'autres contrées de l'Europe, et l'influence qu'y exercent les opinions qui prévalent est fort considérable. Là, récemment encore, ont été rendues des lois destinées à fixer aux champs cultivés des contenances qu'on suppose indispensables à la fécondité du travail; là, les priviléges, réservant au petit nombre les avantages exclusifs de la propriété territoriale, continuent à trouver un de leurs principaux points d'appui dans la croyance qu'ils servent à imposer à l'agriculture les formes les plus favorables à son perfectionnement, et il s'ensuit que la solution donnée à une question, en apparence purement technique, réagit puissamment sur les phases de la lutte engagée entre les deux grands principes d'ordre civil et politique, qui, de nos jours, se disputent la domination dans la plupart des États où la civilisation a réalisé ses plus vastes conquêtes.

Cette considération ajoute beaucoup à l'intérêt qui s'attache à l'examen des résultats des divers systèmes de travail agricole. Quelle influence exerce la répartition et la grandeur des fermes sur la richesse des récoltes? Y a-t-il des contenances territoriales qui rendent les exploitations plus fécondes en leur assurant une supériorité réelle et constante? Existe-t-il entre les formes de la culture et celles de la propriété des rapports qui en déterminent l'assimilation? A quelles

causes tient la diversité des modes de l'organisation rurale? Tels sont les points sur lesquels ont porté nos recherches, et qu'il importe de décider. Certes, nous sommes loin d'imaginer que notre travail soit destiné à mettre fin aux incertitudes et puisse réunir tous les suffrages; mais des faits que nous avons recueillis et comparés, des explications à l'aide desquelles nous avons cherché à en déterminer la véritable signification, sortent quelques lumières nouvelles, qui, nous l'espérons, contribueront à jeter sur les diverses faces de la question un jour qui leur a manqué jusqu'ici.

Au reste, nous devons le faire remarquer : si la controverse n'a produit encore que des résultats contestés, c'est que des causes faciles à signaler en ont constamment arrêté ou troublé le cours. L'une de ces causes, c'est la portée politique que devait avoir l'issue des investigations. Quelles que fussent les opinions destinées à l'emporter, ces opinions étaient appelées à réagir tôt ou tard sur le sort des institutions auxquelles les classes privilégiées ont dû le maintien de leurs prérogatives, et c'en fut assez pour amener les hommes de parti à s'emparer du débat. Leur intervention y jeta d'étranges confusions. Ce qu'ils cherchaient, ce n'était pas des lumières qui les éclairassent, c'était des armes applicables au soutien d'une cause donnée. Pas de vérité qu'ils consentissent à accueillir quand elle pouvait nuire aux intérêts dont ils avaient embrassé la défense; pas d'erreur qui leur parût trop grossière du moment où elle pouvait leur être de quelque utilité, et de là des exagérations qui ne laissèrent pas de faire impression sur les esprits les plus calmes.

L'autre cause, non moins puissante, c'est le manque des données dont la science avait besoin pour arriver à la vérité. Si maintenant encore, la statistique laisse

beaucoup à désirer, à plus forte raison en était-il ainsi autrefois. A peine, au commencement de ce siècle, avait-elle recueilli un petit nombre de chiffres dignes d'attention ; rien de ce qui se rattache à l'agriculture n'avait été nettement constaté, et il était impossible que les conclusions ne se ressentissent pas de l'insuffisance des bases sur lesquelles on s'empressait de les asseoir.

Si le premier de ces obstacles n'a pas disparu, le second du moins est aplani. La statistique est enfin sortie de l'enfance. Les gouvernements en ont secondé l'essor, et grâce à leur concours éclairé, grâce aux nombreuses publications faites sous leurs auspices, il est quelques pays où les faits de l'ordre rural ont été classés et décrits avec assez de précision. Ce n'est pas toutefois qu'il faille attribuer aux chiffres qui les expriment une valeur absolue. Loin de là : ces chiffres doivent être soumis à une analyse prudente; il faut en scruter les éléments, découvrir ce qu'ils empruntent aux circonstances au milieu desquelles ils se produisent, et ne rien négliger pour les ramener à leur sens réel ; mais enfin ce travail est devenu possible, et les notions, les renseignements qu'il fournit permettent aujourd'hui d'arriver à des résultats qui jusqu'à présent n'ont été obtenus que sous peine d'erreur ou d'inexactitude.

On le voit, c'est avec des avantages dus aux progrès des lumières économiques que nous avons abordé la question des grandes et des petites cultures. Les matériaux dont l'absence a rendu les anciennes recherches à peu près infructueuses, nous les avions à notre disposition, et si nous avons échoué à l'œuvre, le tort assurément nous en appartiendra tout entier.

DES

SYSTÈMES DE CULTURE

ET DE

LEUR INFLUENCE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE.

CHAPITRE PREMIER.

Historique de la question.

C'est vers le milieu du siècle dernier que naquirent les controverses dont les formes et les dimensions des cultures sont demeurées l'objet. Déjà, dans les États les plus avancés de l'Europe, on commençait à débattre la plupart des questions d'économie sociale. En France, en Italie, en Angleterre, de nombreux écrivains s'appliquaient à rechercher la vérité en matière d'impôts, de monnaies, de commerce, de police industrielle : il était d'autant plus naturel que l'agriculture, dont l'importance avait longtemps auparavant été signalée par Palissy, Olivier de Serres et Sully (1), ne fût pas lais-

(1) Cette observation ne concerne que la France. Dès le XIIIe siècle, l'Italie, déjà industrieuse et riche, possédait un bon Traité d'agriculture, publié sous le titre de *Liber ruralium commodorum*, et dédié à Charles d'Anjou par Pierre de Crescens. L'Angleterre, à la fin du même siècle, eut quelques écrivains qui s'occupèrent d'économie rurale. En France, au contraire, aucune publication digne d'attention ne précéda le *Théâtre d'Agriculture*

sée dans l'oubli, que les circonstances du moment tendaient à attirer sur elle une attention toute particulière. Alors s'accomplissait dans une partie des campagnes un changement notable. A des colons partiaires, récemment échappés à la glèbe, succédaient en nombre rapidement croissant des fermiers qui, prenant les terres à bail, les exploitaient à leurs risques et périls, et, le prix du loyer acquitté, disposaient à leur gré des récoltes. C'était là un mouvement des plus avantageux (1). A mesure qu'il s'étendait, l'agriculture, exercée par des mains plus libres et plus actives, croissait en fécondité, et bientôt il se trouva des économistes qui, frappés des progrès de sa puissance productive, la considérèrent non-seulement comme la principale, mais comme l'unique source de la richesse.

Telle fut l'opinion que ne tarda pas à propager l'école célèbre qui se forma en France sous les auspices du docteur Quesnay, et à laquelle appartinrent tant d'esprits hardis et distingués. Suivant cette école, la terre seule avait le pouvoir de rémunérer le travail. Grâce à sa fécondité propre, grâce à l'action toute gratuite des agents naturels qui lui prêtent leur con-

d'Olivier de Serres, ouvrage au reste qui aujourd'hui encore est d'une lecture instructive et pleine d'intérêt.

(1) Ce mouvement avait commencé depuis longtemps, et les baux à prix d'argent étaient connus dans le nord de la France, en Belgique et en Angleterre dès le XIVe et même le XIIIe siècle. Ce n'est pas tout d'un coup qu'ils prévalurent. Les plus anciens stipulaient le paiement en quantités déterminées de grains et de produits, et ajoutaient à ces quantités une petite somme d'argent. On en a en Normandie des exemples qui datent du XIIe siècle. Voir les *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, par M. Léopold Delisle, ouvrage d'une érudition sûre et d'un bien rare mérite.

cours, seule, elle reproduisait plus de valeurs que n'en consommait la population dont les labeurs en obtenaient des récoltes. Ni les manufactures ni le commerce ne possédaient un si beau privilége ; leur œuvre ne consistait qu'à modifier, façonner et transporter les matières extraites du sol ; la puissance créatrice leur manquait ; et de là cette conclusion que la richesse des sociétés ne pouvait croître que dans la mesure même où croissait l'excédant ou revenu net, fourni par l'agriculture.

Quelque erronées qu'elles pussent être, de telles maximes n'en avaient pas moins l'avantage de jeter beaucoup d'intérêt sur tout ce qui se rattachait à l'économie rurale. Aussi l'école physiocratique en fit-elle une étude attentive, et bientôt ses recherches s'étendirent jusqu'aux effets produits par la diversité des modes d'exploitation. Dès 1755, la question fut abordée dans un ouvrage assez justement dédaigné de nos jours, mais qui, lors de sa publication, fit une sensation profonde. C'était *l'Ami des hommes* du marquis de Mirabeau. Cinq éditions imprimées en moins de six ans témoignent de l'engouement excité par cette publication ; et c'est en effet au mouvement qu'elle imprima aux esprits que les premières sociétés d'agriculture fondées en France durent leur institution (1). Le

(1) On peut consulter à cet égard l'*Histoire de la vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy. L'auteur affirme que ce fut la publication de l'*Ami des hommes* qui décida l'établissement en Bretagne de la première société d'agriculture que la France ait possédée. Quatre ans après se forma celle de Paris, autorisée par un arrêt du conseil en date du 1er février 1761. A cette époque aussi commença la publication du *Journal économique*.

marquis de Mirabeau, dans son langage emphatique et diffus, s'élevait contre les vastes domaines livrés, disait-il, à des fermiers passagers ou à des agents paresseux chargés de contribuer au luxe de leurs maîtres, plongés dans la présomptueuse ignorance des villes. Le territoire d'un canton, ajoutait-il, ne saurait être trop divisé : c'est cette répartition qui fait toute la vivification d'un État. Et il assurait en avoir fait l'expérience en divisant un enclos entre plusieurs paysans qui y étaient devenus laborieux, avaient bien fait leurs affaires et doublé son fonds (1). Plusieurs causes assurèrent un plein succès aux opinions du marquis de Mirabeau. D'abord, elles avaient auprès des classes lettrées le mérite d'être en harmonie avec les notions classiques, avec les traditions grecques et romaines, toutes favorables à la médiocrité des fortunes et des cultures ; en second lieu, elles prêtaient appui aux idées démocratiques qui commençaient à se propager dans tous les rangs de la population ; enfin, elles faisaient partie d'un vaste et confus ensemble de plans de réforme parmi lesquels il en était dont l'application avait de nombreux partisans au sein d'une

(1) *L'Ami des hommes*, vol. Ier, chap. v, p. 80, 4e édition. Le style diffus et déclamatoire du marquis de Mirabeau rend souvent difficile de saisir le véritable sens d'idées où se mêlent ses réminiscences de gentilhomme avec les préceptes de l'école physiocratique, dont il était l'un des adeptes les plus féconds. De là vient l'erreur d'Arthur Young, qui a cru pouvoir signaler entre ses opinions et celles émises par son fils sur les petites fermes, dans son ouvrage sur la monarchie prussienne, des différences fondamentales. Au fond, le marquis de Mirabeau repoussait à la fois la grande propriété et la grande culture. Son idéal, c'est un pays divisé en petits héritages, tous cultivés par les mains mêmes de leurs maîtres.

société lasse des vices de ses vieilles institutions. Aussi, furent-elles accueillies avec empressement, et tel fut l'ascendant qu'elles obtinrent, qu'en 1789 plusieurs bailliages n'hésitèrent pas à inscrire au nombre des vœux que leurs députés aux états généraux eurent mission d'énoncer, celui que des lois fussent rendues dans le but de borner la grandeur des fermes.

Vers la même époque commençaient à prévaloir en Angleterre de tout autres doctrines, et celles-ci y rencontraient la sanction de l'expérience du moment. A partir de la paix d'Utrecht, l'Angleterre avait avancé à grands pas dans des voies où les particularités de sa situation géographique favorisaient sa marche. L'ardente et ferme activité que soixante années de dissensions et de guerres civiles avaient laissée dans les esprits s'était tournée vers les entreprises commerciales et maritimes. De toutes parts, s'élevaient des villes de fabrique et se multipliaient les ateliers ; les ports se remplissaient de vaisseaux , l'industrie et la richesse augmentaient à vue d'œil, et de nombreuses transformations sociales s'opéraient avec une promptitude inouïe.

Au milieu d'un mouvement si général et si rapide, il était impossible que l'agriculture demeurât immobile. Tout l'appelait à prendre un nouvel et plus puissant essor. D'une part, la population croissait et multipliait ses demandes; de l'autre, les progrès de l'aisance assuraient un débit lucratif aux animaux de produit, et bientôt des bénéfices considérables devinrent le partage de ceux des fermiers qui, grâce aux qualités ou à

la situation des terres remises à leurs soins, pouvaient le plus facilement tirer avantage des nouvelles exigences de la consommation.

Ce fait amena dans l'organisation des cultures un changement d'une étonnante rapidité. Deux siècles auparavant, l'élévation des profits attachés à la production des laines avait suffi pour modifier brusquement le régime rural de l'Angleterre : cette fois, la transformation ne fut ni moins brusque ni moins complète. Du sein des classes rurales s'étaient élevés des fermiers qui ne tardèrent pas à unir les avantages de l'instruction à ceux de la richesse. Armés de la double supériorité des lumières et des capitaux, ceux-ci offrirent des terres un prix de loyer que ne pouvaient y mettre des concurrents trop pauvres et trop ignorants pour réaliser les améliorations réclamées par les circonstances de l'époque, et les exploitations se concentrèrent dans leurs mains. Vainement les prédicateurs et les poètes tentèrent-ils d'émouvoir les propriétaires en faveur de leurs anciens tenanciers expulsés des domaines que leurs labeurs avaient fertilisés, et réduits à aller chercher du travail dans les villes ou à servir sous le toit même où ils avaient résidé en maîtres; rien ne put suspendre le cours d'une innovation dont l'avantage était immédiat et certain ; la réunion des fermes continua, et la grande culture s'étendit de proche en proche.

Sous le nouveau régime, l'agriculture anglaise ne fut pas longtemps à changer de face. La nouvelle et forte génération, qui s'était emparée des exploitations, dé-

ployait dans ses labeurs une habileté jusqu'alors inconnue. Partout elle étendait les pâtures et multipliait les animaux de rente et de service ; partout les terres arables, mieux préparées et mieux tenues, donnaient de plus amples récoltes ; partout les campagnes, soignées avec plus d'art et d'intelligence, offraient un aspect plus riant ; de tels avantages frappaient les regards les moins attentifs, et quand Arthur Young déclara qu'il n'y avait de bonnes cultures que les grandes, il ne rencontra dans son pays que très peu de contradicteurs.

Arthur Young avait débuté par cultiver un petit bien appartenant à sa famille, et la fortune ne lui avait pas souri. Plus tard, une seconde expérience, tentée dans des conditions analogues, n'avait pas été plus heureuse, et Young, attribuant ses échecs à l'exiguïté des domaines où il avait porté son industrie, se décida à abandonner la pratique pour l'enseignement. Doué de vastes connaissances, observateur habile, ses écrits eurent un succès mérité, et les opinions qu'il énonça dans ses *Annales d'Agriculture* achevèrent de faire peser sur les petites fermes un discrédit qui, en Angleterre, n'a pas cessé de subsister.

Les voyages que Young fit en France, durant quatre années consécutives, ajoutèrent à la foi que lui inspiraient les principes qu'il avait proclamés. L'agriculture française ne pouvait soutenir la comparaison avec celle de son pays ; elle n'était un peu avancée que dans les provinces où le colonat avait fait place aux fermages en argent ; partout ailleurs n'existaient que de pauvres métayers incapables de tirer bon parti du peu de terres

qu'ils ensemençaient ; et Young, voyant dans ce fait, dont les véritables causes échappaient à ses regards prévenus, la confirmation de ses idées sur la grandeur des fermes, n'en devint que plus partisan du système qui prévalait dans son pays.

Les opinions d'Arthur Young sont simples et faciles à résumer. Les petites cultures, disait-il, exigent trop de bras et ne laissent que peu de produits disponibles. Elles n'admettent que des cultivateurs qui, manquant d'argent et d'instruction, sont incapables d'essayer les moindres améliorations; elles exigent plus de chevaux, et néanmoins n'offrent que peu de moyens d'entretenir les animaux. D'un autre côté, plus il y a de fermes sur un même espace, plus il faut de bâtiments et de matériel agricoles, plus il faut de dépenses improductives.

Les grandes fermes, au contraire, en distribuant le travail sur de vastes superficies, ne demandent ni tant de chevaux ni tant de bras ; et il s'ensuit que, la consommation intérieure retenue, elles permettent de porter au marché des denrées dont l'abondance assure plus de subsistance aux classes non agricoles. Les occupations s'y divisent, et chaque journalier, n'en remplissant qu'une seule, s'en acquitte mieux. En outre, les fermiers sont d'un ordre plus éminent. Riches, parce qu'il leur faut de grands capitaux, ils sont éclairés, et des bénéfices proportionnés à l'étendue même des champs qu'ils cultivent les mettent à même de réaliser toutes les améliorations dont la réalisation leur promet quelque avantage.

Ces assertions, dont les progrès de la production rurale en Angleterre semblaient prouver la parfaite exactitude, firent impression sur un grand nombre d'esprits. Parmi les écrivains qui travaillèrent à les propager, se fit remarquer Herrenschwand, médecin, né en Suisse et économiste distingué. Dans un ouvrage publié à Londres en 1786, sous le titre de *Discours fondamental sur la population,* Herrenschwand reproduisit en partie les maximes d'Arthur Young, et son suffrage, déposé dans un livre où il traitait plusieurs des questions dont les hommes éclairés s'occupaient alors le plus, eut d'autant plus de poids qu'il ne pouvait être suspect ni de partialité nationale ni de préoccupation professionnelle (1).

Mais si des faits bien distincts entraînaient en Angleterre les convictions, ailleurs des faits non moins évidents nourrissaient des convictions tout autres. La Belgique, par exemple, avait deux zônes de cultures complétement différentes : dans le pays vallon subsistait la grande exploitation, et, malgré leur bonté naturelle, les terres ne donnaient que peu de revenu ; la région située entre Gand et Anvers, les pays de Waes et de Termonde n'avaient, au contraire, que de très petites fermes, et là des sables originairement stériles étaient devenus d'une admirable fécondité. Nulle part

(1) Herrenschwand examine dans quelle proportion le territoire d'une nation doit être réparti entre les cultivateurs pour fournir le plus grand produit possible. Il déclare parler d'après des faits authentiques en suivant les lumières répandues par M. Arthur Young, « le cultivateur le plus éclairé de l'Angleterre, et l'écrivain sur l'agriculture le plus célèbre de l'Europe. » (Pages 156 et suivantes; traduction française.)

le sol n'était affermé à si hauts prix, nulle part n'existaient d'aussi nombreux animaux, nulle part la population n'était plus concentrée et ne jouissait d'autant d'aisance. Certes, à l'aspect d'un contraste si marqué, il était naturel que les agronomes belges n'hésitassent pas dans leurs préférences : aussi quelques-uns d'entre eux allaient-ils jusqu'à considérer les grandes fermes comme un fléau dont il importait de débarrasser le pays, et dès 1760, les États du Hainaut rendirent une loi qui interdisait aux propriétaires de laisser aux leurs plus de 150 acres d'étendue. Cet exemple allait être suivi dans les provinces de Brabant et de Namur, lorsque les troubles de 1788 vinrent y empêcher les états de donner suite à des projets dont l'opinion la plus générale réclamait hautement l'exécution (1).

Ni l'Italie ni l'Espagne ne fournirent non plus d'adhérents aux doctrines de l'école de Young; c'est que, dans ces contrées encore, la petite culture l'emportait à tous égards sur la grande. Dans l'une, tandis que les immenses fermes de l'État romain ne présentaient qu'un séjour d'indigence et de fainéantise, les métairies de la Toscane, dont la contenance atteignait à peine quatre ou cinq hectares, et les exploitations de la Lombardie,

(1) Un opuscule de M. de Burtin, agronome belge, inséré dans les *Actes de l'académie impériale et royale de Bruxelles*, année 1792, volume VI, sous le titre de : *L'inutilité des jachères démontrée par l'expérience et surtout par la culture des pays de Waes et de Termonde*, donne une juste idée des opinions qui alors prévalaient en Belgique. On y faisait la guerre aux grandes cultures avec plus d'ardeur encore que les agronomes anglais n'en mettaient à combattre les petites fermes.

qui pour la plupart n'en avaient pas vingt-cinq, étaient le siége de la plus florissante activité; dans l'autre, rien n'était comparable aux très petites cultures du royaume de Valence et de la basse Catalogne, et il suffisait de tels faits pour fixer les opinions.

Il était impossible que le débat reçût une solution qui satisfît tous ceux qui y prenaient part. En pareille matière, l'expérience seule avait droit de prononcer : or, elle présentait des résultats contradictoires, et qui pourtant n'en étaient pas moins tous d'une réalité incontestable. Aussi se rencontra-t-il à la fin des éclectiques qui, déclarant les grandes et les petites cultures également bonnes, réservèrent tout leur blâme pour les cultures moyennes. A leur avis, celles-ci ne se recommandaient par aucun avantage. Trop grandes pour admettre les soins minutieux qui font fleurir les moindres exploitations, elles étaient trop petites pour permettre au travail la bonne distribution qui assure la prospérité des grandes : ni la bêche ni la charrue n'y trouvaient leur véritable emploi, et il n'y avait rien de mieux à faire que de les supprimer. Ce n'est pas que plusieurs parties de l'Europe n'eussent des fermes moyennes très productives ; mais, dans l'ardeur de la controverse, on n'y regardait pas de si près; et malgré la publication de l'essai de Schaw, sur les provinces belges, ce ne fut qu'en 1802 que Bell, dans son *Essai sur la disette,* fit quelque impression, en rappelant qu'il y avait en France des fermes de quinze à trente hectares en pleine prospérité, et que dans ce pays on tenait même quarante hectares pour une mesure de terre

dont un seul fermier ne pouvait tirer tout le parti désirable (1).

La révolution française vint compliquer les controverses et les rendre à la fois plus vives et moins techniques. Jusqu'alors la politique n'y était pas intervenue; mais quand la France eut brisé le joug de ses vieilles institutions; quand, supprimant d'un seul coup le droit d'aînesse, les majorats et les substitutions, elle eut fondé un ordre nouveau sur l'égalité civile, la division des héritages et la mobilisation du sol, la question des grandes et des petites cultures se transforma en arène ouverte aux luttes passionnées des partis, et les plus étranges exagérations trouvèrent des partisans prêts à les accueillir.

Longtemps néanmoins s'accomplirent dans le monde européen de trop grands événements pour que toute question étrangère aux vives préoccupations qu'ils suscitaient pût intéresser fortement le public. Quelques écrits parurent de loin en loin, et entre autres le *Tableau de l'agriculture toscane* de Sismondi. L'auteur, en dépeignant avec soin de petites cultures

(1) Bell, chirurgien écossais et homme d'un esprit distingué, admettait néanmoins la supériorité des grandes cultures, et pensait que les meilleures fermes étaient celles de 600 acres ou de 250 hectares; mais, en même temps, il comprenait mieux que la plupart de ses compatriotes l'empire des circonstances qui, suivant les lieux, doivent modifier l'étendue des exploitations, et remarquait que, plus la culture d'une ferme se rapproche de celle d'un jardin, plus elle devient féconde.

Les adversaires de la moyenne culture ont été nombreux et le sont encore. On trouvera l'énumération des reproches qu'ils lui adressent dans un article inséré en 1824 dans le *Journal d'agriculture des Pays-Bas*, sous le titre de : *Notice sur les effets de la division des propriétés et des terres de l'agriculture.*

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

riches et florissantes, n'en gardait pas moins une prudente réserve. Il supposait que les petites fermes rendent plus de produit brut, et les grandes plus de produit net; et, sans chercher à concilier cette assertion avec les faits relatifs aux petites métairies du Val de Nievole, qu'il assurait fournir des rentes bien supérieures aux fermages obtenus par les propriétaires d'aucune terre, soit en France, soit en Angleterre, dont la qualité ou l'exposition n'aurait aucune prérogative particulière, il se bornait à élever contre l'un et l'autre système des objections qu'il ne résolvait pas (1). En France, pendant la durée de l'empire, quelques agronomes continuèrent à débattre la question dans les recueils des sociétés d'agriculture ; les principes de l'école anglaise regagnèrent du terrain, et le morcellement du sol et des cultures fut plus d'une fois représenté comme un mal que l'avenir ne pouvait manquer d'étendre et d'aggraver.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Ce furent la paix de 1815 et la restauration de la maison de Bourbon qui ranimèrent les débats en France, et y mêlèrent des passions dont l'ardeur les fit dévier de leur véritable direction. Tous les hommes qui regrettaient le passé, tous ceux qui regrettaient l'existence d'une aristocratie territoriale comme indispensable à la stabilité des lois et des gouvernements, s'élevèrent contre le régime civil sorti de la révolution de 1789, et ce fut principalement au nom des intérêts de la production rurale qu'ils l'attaquèrent. A les en-

(1) *Tableau de l'agriculture toscane. — Tableau du produit d'une métairie*, p. 198.

tendre, la France marchait à sa ruine. Déchiré, mis en lambeaux par les partages successifs, son sol se réduisait en poussière, et sur tous les points se multipliaient avec la plus effrayante activité de petites cultures dont les produits suffisaient à peine à nourrir ceux qui les obtenaient. Quelques années encore, et la terre, chargée d'une population qui consommerait la totalité des fruits de son propre travail, n'aurait plus de subsistance à offrir aux villes : industrie, sciences, arts, tout ce qui fait la force et la puissance des États allait s'éteindre au sein de la misère générale. Contre de si grands maux ne restait qu'un remède préventif : des lois qui, en arrêtant la division des héritages, permissent de réorganiser la grande propriété et la grande culture.

Ces assertions ne demeuraient pas sans réponse. Si l'agriculture, disaient les amis des principes consacrés par le Code civil, n'a pas acquis encore toute la perfection désirable, il faut l'imputer aux longues et sanglantes luttes qui, depuis vingt-cinq ans, ont enlevé aux campagnes tant de ressources et surtout la fleur de leur population. Toutefois, elle a réalisé des progrès incontestables : les terres sont mieux cultivées, les fermages se sont élevés sur la plupart des points du territoire ; jamais les villes n'ont été si abondamment approvisionnées ; jamais elles n'ont contenu autant d'habitants ; jamais non plus l'industrie manufacturière n'a été aussi active, et n'a réclamé des bras à la fois aussi nombreux et aussi bien rétribués. Devant ces faits doivent tomber les accusations dont la divi-

sion des héritages et le morcellement du sol sont l'objet. Loin d'avoir eu les conséquences fâcheuses qu'on lui prête, le régime actuel a produit des avantages considérables : il a réduit sensiblement le nombre des pauvres sans travail ; grâce aux sentiments qu'il tend à propager, les classes ouvrières ont gagné en bien-être et en dignité ; chaque morceau de terre qui a passé dans leurs mains est devenu un gage de sécurité pour l'ordre établi ; et il est à désirer que le temps arrive où chaque famille, en possession d'un champ, déploiera dans ses labeurs l'activité ingénieuse et féconde que l'amour de la propriété a seul le don d'inspirer (1).

Il est à remarquer que les économistes anglais, fidèles aux doctrines de Young, se prononcèrent, à la presque unanimité, contre le régime rural et civil en usage en France. Sincèrement convaincus de la supériorité des institutions sous lesquelles leur pays s'était élevé à de si hautes destinées, il leur semblait impossible que la prospérité pût se rencontrer sous des lois d'un caractère opposé. Comme l'établissement de la grande culture s'était lié en Angleterre au développement de l'industrie manufacturière, ils en concluaient que c'était à l'excédant des produits que seule elle

(1) Dans cette lutte, les hommes de parti tinrent l'avant-garde, les agronomes se partagèrent. Les uns, comme M. Texier, voulaient qu'on s'arrangeât pour assurer aux fermes une contenance moyenne de 175 hectares; les autres, qu'on laissât les choses à leur cours. Parmi les écrits publiés à cette époque, le plus haut rang appartient à un excellent travail publié en 1820 par M. Adrien de Gasparin. La cause des petites propriétés y est défendue avec un rare savoir et une grande supériorité de talent.

pouvait donner que les classes mercantiles avaient dû la possibilité de se former et de s'accroître ; et leur opinion, d'autant plus nettement formulée qu'elle paraissait pleinement justifiée par les faits connus, ne laissa pas d'influer sur bon nombre d'esprits dégagés de toutes préventions systématiques ou intéressées (1).

Des écrivains qui n'étaient pas nés sous le sol britannique partageaient et préconisaient les mêmes idées. Simond et sir Francis d'Ivernois, l'un et l'autre Suisses d'origine, annonçaient que le morcellement des héritages recélait d'immenses et inévitables périls, et le dernier surtout, qui, depuis près de trente ans, n'avait cessé de renouveler ses prédictions de la ruine prochaine de la puissance française, revenait à la charge avec une nouvelle ardeur (2). Sir Francis d'Ivernois, au reste, malgré son admiration pour les grandes fermes, faisait grâce à la propriété parcellaire des journaliers, et, au besoin, eût rompu des lances

(1) L'unanimité des économistes anglais, dans cette question, étonnait madame de Staël, et lui faisait dire qu'ils avaient l'esprit faussé en matière de propriété et de culture. Voir Malthus dans ses *Principes d'économie politique* et dans les articles qui lui appartiennent dans les revues anglaises, de 1820 à 1828. L'article de la *Revue d'Édimbourg*, qui parut en 1823 sous le titre de *French law of succession*, est du célèbre Mac-Culloch.

(2) Simond, écrivain voyageur d'une célébrité méritée, est l'auteur d'un article publié en 1820 dans la *Revue d'Édimbourg* sous le titre *France*. Quant à sir Francis d'Ivernois, ses écrits sont nombreux. Le dernier a paru en 1826 sous le titre de *Matériaux pour aider à la recherche des effets du morcellement de la propriété foncière en France*. La ténacité, la passion même avec laquelle ces deux écrivains s'élevèrent contre le régime rural en usage en France étonne d'autant plus que l'un et l'autre étaient nés dans un pays où la culture florissait sous des formes qui différaient essentiellement de celles de l'Angleterre, et où les terres, depuis plusieurs siècles, avaient subi l'épreuve des partages héréditaires et de la liberté des aliénations.

pour la défendre. Ce qu'il proscrivait, c'était la conversion des grandes exploitations en fermes moyennes, qui, incapables, suivant lui, d'entretenir une charrue à elles seules, condamnaient les cultivateurs à demeurer sans occupations suffisantes pour absorber leurs loisirs.

En France, la controverse ne tarda pas à pénétrer dans l'arène parlementaire. Durant la session de 1820, la chambre des pairs entendit un manifeste virulent contre la division des terres et des exploitations. Cinq ans après, les mêmes accusations furent reproduites à la tribune de la chambre des députés. L'orateur, ancien traducteur d'un ouvrage sur l'agriculture anglaise, se montra fidèle aux maximes d'Arthur Young. Les petites cultures, à ce qu'il affirmait, étaient un fléau pernicieux. La France en subissait les terribles ravages. Vainement ses villes désertes s'épuisaient à chercher des consommateurs pour les produits de leurs fabrications : dans les campagnes n'existaient plus que de petits cultivateurs hors d'état de les acheter ; car leur seule industrie consistait à consommer tout ce qu'ils produisaient, et à recueillir tout ce qu'ils pouvaient consommer. Il adjurait les ministres de ne pas s'en tenir à gémir sous des lois insensées qu'il était en leur pouvoir de réformer (1).

Le gouvernement, au reste, partageait les senti-

(1) Ce fut M. le duc de Lévis qui attaqua, en 1820, les effets du morcellement du sol, et réclama la création de domaines électoraux indivisibles, et transmissibles par ordre de primogéniture. M. Benoît ne s'expliqua pas si catégoriquement devant la chambre des députés. Évidemment, son allocution avait l'approbation des ministres, et elle aurait pu servir d'exposé des motifs aux lois qui, l'année suivante, furent proposées par le gouvernement.

ments de ses conseillers, et il ne lui manquait qu'une majorité ferme et dévouée pour entreprendre la reconstruction de toutes celles des parties de l'ancien édifice social dont il regrettait la chute. Dans la session de 1826, furent présentés des projets de loi destinés à replacer la propriété sous le régime des substitutions et de la primogéniture. Considérations d'ordre politique, considérations d'intérêt rural, rien ne fut omis pour concilier les suffrages aux mesures proposées, et rien ne put l'emporter sur le respect que la France portait aux grands principes de justice et d'égalité qu'elle avait conquis. Une seule des dispositions contenues dans les projets proposés réunit une faible majorité ; et quatre ans après, une révolution nouvelle vint mettre fin à des tentatives justement frappées de la réprobation nationale (1).

Longtemps les discussions dont les systèmes de culture étaient le sujet en France et en Angleterre, n'eurent aucun retentissement en Allemagne. Elles ne s'y produisirent un moment qu'à l'aspect des distributions de terres opérées par Frédéric II, dans ses grands bailliages, à près de trente-cinq mille familles appe-

(1) Les débats auxquels les projets de loi présentés en 1826 donnèrent lieu attestent amplement à quel degré d'aveuglement et d'erreur l'esprit de parti peut conduire des hommes d'ailleurs éclairés. La France, à cet époque, jouissait d'une prospérité jusqu'alors sans égale. Richesse et population, agriculture, commerce et arts manufacturiers, tout florissait dans son sein, et cependant les adversaires du régime établi affirmaient gravement et de bonne foi que les villes se dépeuplaient, que les campagnes devenaient de plus en plus stériles, que partout la misère envahissait le sol, et que sous peu d'années, la nation, si elle ne réformait pas ses lois civiles, serait descendue au dernier degré d'impuissance, de ruine et de faiblesse.

lées de tous les États voisins. Cette mesure encourut le blâme des vieux financiers prussiens, qui affirmèrent que les nouveaux colons ne pourraient prospérer dans les petites fermes dont ils se chargeaient, et que le roi perdrait une partie des revenus qu'il avait jusqu'alors obtenus des grands baillis. A cette occasion, le principe formulé par Arthur Young, dans son *Arithmétique politique*, fut, comme l'a remarqué le comte de Hertzberg, assez vivement débattu à Berlin (1). Frédéric ne s'en émut pas, et la controverse s'éteignit d'elle-même.

En Allemagne, cependant, diverses causes s'unissaient pour recommander la répartition des terres en petits héritages, qui, suivant l'expression du savant agronome Crud (2), font jouir la plus grande partie de la population des charmes de la propriété et d'une honnête aisance. C'était dans les lieux où régnait le colonat héréditaire que la richesse territoriale avait reçu les plus heureux développements. Des hommes assurés de conserver leurs petites exploitations, tant qu'ils acquittaient les rentes imposées aux fonds dont ils jouissaient, déployaient une habileté féconde (3);

(1) Voir, dans les œuvres du comte de Hertzberg la dissertation, lue à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Berlin, le 27 janvier 1785, sur la population des États en général, et sur celle des États prussiens en particulier.

(2) Introduction aux œuvres de Crud, page 7.

(3) (*Erbliches colonalrecht.*) Le système était très ancien. Voir, *Exposé du droit public de l'Allemagne*, le détail des classifications établies parmi les paysans allemands. Le Wurtemberg, peut-être à raison de son voisinage de la Suisse, avait toujours compté beaucoup de colons héréditaires. Le nombre s'en accrut surtout à l'époque de la dépossession du duc Ulrich, l'Autriche ayant favorisé dans ce pays les libertés des paysans afin de s'en assurer l'appui. Plus tard, les dévastations de la guerre de Trente ans ayant

ni les grands fermiers de Westphalie ni ceux des plaines de la Saxe ne tiraient aussi bon parti du sol, et leur condition s'était améliorée de telle sorte, qu'en 1780 le baron de Risebeck la déclarait supérieure à celle des riches fermiers de l'Angleterre (1).

Les succès du colonat héréditaire, manifestés depuis longtemps en Allemagne, avaient conduit les gouvernements du Nord les plus éclairés à rechercher les moyens de procurer aux habitants des campagnes les avantages de l'indépendance et de la propriété, et plusieurs n'avaient pas hésité à s'imposer des sacrifices dont ils attendaient la compensation dans un avenir plus ou moins éloigné (2). De là le système appliqué par le grand Frédéric à des terres qu'il détachait de ses domaines pour les céder, moyennant des redevances calculées à raison du produit, à des familles mises en droit de les garder à perpétuité (3); de là aussi les arrangements en vertu desquels Marie-

dépeuplé les campagnes, les princes n'y trouvèrent d'autres moyens d'y ranimer la culture qu'en distribuant les terres délaissées à des colons libres et héréditaires.

(1) *Voyage en Allemagne*, vol. 11, lettre 47.

(2) Le gouvernement danois est celui qui a fait, durant le siècle dernier, le plus d'efforts pour améliorer la condition des cultivateurs. Après avoir commencé par étendre à cinquante ans ou à deux vies la durée des droits des paysans à la jouissance des terres qu'ils cultivaient dans les domaines nobles du Jutland et des îles, il encouragea la noblesse à leur aliéner définitivement les biens dits *boeudergods;* et pour faciliter aux paysans les acquisitions, il leur avançait les deux tiers du prix, au taux de 6 pour 100, tant pour intérêts que pour amortissement du capital prêté.

(3) Toutes les œuvres de Frédéric II n'ont pas eu pareil succès. Dans son empressement à peupler des terres incultes, il recruta parfois au hasard des colons parmi lesquels il s'en trouvait bon nombre que leurs antécédents n'avaient nullement préparés à donner des cultivateurs intelligents, laborieux

Thérèse et Joseph II ont immobilisé, dans les provinces allemandes de la maison d'Autriche, les rentes territoriales dont le payement assure aux cultivateurs la conservation des exploitations qu'ils font valoir, arrangements qu'ils ont cherché à étendre en Hongrie. De nos jours, le système qui associe le paysan à la propriété, ou qui lui en confère une part à des conditions stipulées par les lois, a prévalu sur presque tous les points où subsistait la servitude de glèbe. Entre les seigneurs et des paysans, les uns occupant, pour le compte du maître, une métairie dont ils étaient congédiés à volonté, les autres, véritables esclaves domaniaux, travaillant sous les ordres d'un régisseur ou d'un bailli, ont été effectuées dans des proportions et sous des formes diverses, suivant les lieux et les circonstances, des partages de terre ; et les nouveaux affranchis, en échange des lots dont ils disposent, n'ont à acquitter que des fermages, des prestations et des services dont la quotité et la valeur sont déterminées par des règles légales. Ce qu'ont amené, sous le point de vue agricole, les attributions de terres aux anciens tenanciers, c'est l'établissement de cultures proportionnées à l'exiguïté des situations et des ressources de ceux qui en ont la possession ; mais nulle objection ne s'éleva à cet égard, et c'est sans préoccupation de régime rural que se sont accomplis des changements dont les progrès de l'état social révélaient l'avantage et la nécessité.

et sobres. Ceux-là échouèrent dans leurs entreprises : ils auraient échoué sous des conditions meilleures encore que celles qu'ils avaient acceptées.

Aujourd'hui cependant se produit en Allemagne un fait qui suscite des appréhensions marquées. C'est le morcellement, la dislocation des petites possessions dont jouissent les paysans, et la désunion qui s'introduit dans les cultures.

Il y a longtemps que, dans d'autres parties de l'Europe, on se plaint du défaut de discernement qui ne permet pas toujours aux petits propriétaires de porter dans leurs combinaisons toute la prudence désirable. En Allemagne, le mal est devenu plus sensible. Les serfs et les journaliers qui tout d'un coup ont été investis de petites propriétés, n'étaient pas préparés tous à en faire bon usage. Beaucoup n'ont pas compris immédiatement les exigences de leur position. Les uns sont tombés dans l'indigence, les autres, au contraire, ont prospéré ; des transactions, des aliénations partielles ont modifié l'étendue des parts héréditaires, et comme l'acquittement des charges imposées lors des concessions a été compromis sur quelques points, il a fallu que l'autorité intervînt au profit des intérêts menacés.

D'autre part, il suffisait que l'attention fût une fois éveillée sur les inconvénients attachés au démembrement et à la dissémination des lots de terre dont subsistaient les familles rurales pour qu'elle se reportât sur tous les cas analogues. Le morcellement des cultures devint dans plusieurs États un motif de préoccupations assez sérieuses, et quelques gouvernements se hâtèrent de recourir à des prescriptions destinées à prévenir la division des terres ou à faciliter la réunion

des parties éparses (1). Un projet de loi proposé par le gouvernement prussien aux provinces rhénanes donne la mesure des idées qui ont cours à ce sujet en Allemagne. Ce projet, que la diète n'a pas accepté, demandait qu'il fût fixé à chaque espèce de culture un minimum d'étendue au-dessous duquel chaque parcelle ne pourrait plus se subdiviser. Il n'était pas question, comme on le voit, de favoriser les grandes ou les petites fermes, mais de remédier à un inconvénient spécial qui, en Allemagne, paraissait avoir acquis une gravité réelle.

Tels ont été jusqu'ici la marche et les effets des controverses relatives à la contenance des exploitations rurales. Soulevées vers la même époque en France et en Angleterre, ces controverses n'ont obtenu aucune solution définitive : car partout les convictions ont été puisées dans les circonstances locales, et les théories proclamées se sont conformées à la nature des faits qui se présentaient aux regards. Aujourd'hui, à vrai dire, le débat reste ce qu'il était à son origine ; si quelques points ont été éclaircis, d'autres, et les plus importants sans nul doute, sont demeurés dans une obscurité que le temps n'a pas dissipée. A nos yeux, c'est la preuve qu'il a dû y avoir méprise dans la direction des recherches, ou erreur dans les principes à la clarté desquels on a voulu saisir et pénétrer la vérité.

(1) Ainsi le gouvernement bavarois a interdit de fractionner les pièces de terre dont l'impôt n'excède pas 45 kreutzers. Dans le duché de Nassau, pareille interdiction atteint maintenant les terres labourables dont la contenance est moindre de 50 verges et les prairies qui n'en ont pas 25.

En agriculture, comme en toute autre forme d'industrie, tout se réduit, au fond, à savoir quels sont les procédés qui, défalcation faite des frais qu'ils exigent, laissent le plus riche excédant, en d'autres termes, le produit net le plus considérable. C'est bien là aussi ce qu'on s'est proposé de constater, mais en suivant des voies qui ne conduisent pas au but, et en ne faisant pas aux différences de situation et d'état social la part qui leur revenait dans les résultats particuliers aux divers pays. D'un autre côté, au lieu de s'en tenir, pour prononcer sur la puissance productive des divers modes de culture, au fait le plus simple, à l'évaluation des prix de loyer, des chiffres réels du revenu net obtenu à surface égale de terres de même qualité, on est allé demander l'expression de cette puissance tantôt aux quantités relatives de population rurale et de population urbaine, tantôt à des comparaisons du produit non consommé dans les fermes avec le nombre des bras employés sur le sol ; et la question, semée de complications qui en faussaient le sens, n'en est devenue que moins claire et moins soluble.

Cette question, nous allons la reprendre dans toute son étendue. Nous examinerons à quelles causes tient la diversité des formes de la culture ; puis, quelle est la valeur respective de ces formes diverses, et s'il en est dont la supériorité réelle et constante soit de nature à mériter l'attention du législateur ; et peut-être s'étonnera-t-on du nombre des méprises qui, jusqu'ici, ont pesé sur les recherches et les ont empêchées d'arriver à leur véritable fin.

CHAPITRE II.

Causes de la diversité des modes de culture.

Comme la plupart des faits économiques, ceux de l'ordre agricole sont d'ordinaire très complexes. A des circonstances naturelles, à des particularités de latitude et de territoire, se sont mêlés pour les produire des conjonctures mobiles et factices, des accidents nés du hasard des lois et des institutions humaines, et il n'est pas toujours facile d'en suivre la marche et d'en démêler les complications.

Sur les modes d'exploitation territoriale ont influé surtout des occurrences nombreuses. État des civilisations, condition des populations, distribution des richesses, systèmes de législation, nature des climats, qualités des terres, espèces des produits et des consommations, toutes ces causes de diversité ont opéré tantôt à la fois, tantôt successivement ou dans des mesures différentes, et il importe de constater comment se manifeste, se modifie et se combine leur influence respective.

De l'influence de l'état des populations sur les systèmes de culture.

L'influence exercée par l'état plus ou moins avancé des populations sur les formes du travail agricole est considérable. Dans les pays arriérés et pauvres, les

cultivateurs manquent des capitaux nécessaires pour embrasser dans leurs labeurs de vastes superficies, et la grande culture ne peut apparaître qu'aux âges où non-seulement la richesses est devenue le partage des campagnes, mais où la distribution s'en est effectuée avec une inégalité marquée.

Voilà pourquoi la contenance des exploitations fut si longtemps limitée par la quantité de travail que pouvait fournir une seule famille. Tel fut le régime auquel les anciens furent constamment ramenés, soit que les hommes libres labourassent eux-mêmes leurs propres champs, comme dans les beaux jours d'Athènes et de Rome, soit qu'ils en confiassent le soin à des serviteurs. S'il y eut des époques où de grands personnages en possession de provinces entières y jetèrent des milliers d'esclaves, condamnés à travailler en commun sous le bâton d'un intendant, ce régime engendré par la dépopulation de l'Italie, et qui, suivant Pline, en acheva la ruine (1), ne put se soutenir. Quelque rigueur que déployassent les maîtres ou leurs préposés, l'agriculture ne pouvait que dépérir sous des mains privées de toute rémunération, et, pour rendre un peu de vie aux campagnes, pour en obtenir quelque revenu, il fallut subdiviser de nouveau les terres entre des familles intéressées à les féconder par l'appât d'une part dans le produit. Ainsi, sous l'empire romain, se réorganisa le colonat. Des cultivateurs, les uns libres, les autres esclaves d'origine, occupèrent

(1) Latifundia perdidere Italiam et jam vero provincias. (Lib. XVIII, c. VI.)

de nombreuses métairies ; mais tous, également opprimés, également dénués d'instruction et de capitaux, se bornèrent à tenir en rapport des espaces de peu d'étendue.

Durant tout le moyen âge, la servitude qui pesa sur les habitants des campagnes y maintint un régime à peu près semblable. Ce n'est pas que les familles rurales, divisées assez généralement en classes différemment traitées, n'occupassent des lots de terre de grandeurs diverses ; mais celles qui disposaient des plus considérables n'en ensemençaient qu'une petite partie et laissaient tout le reste en friche. Sous ce régime, dont quelques restes se montrent encore dans les parties de la France les plus arriérées, les cultivateurs ou tenanciers, attachés presque tous à la glèbe et ne possédant pas même les instruments de labeur dont ils étaient contraints de se servir, remettaient en nature à leurs maîtres une portion des produits recueillis, et, là même où leur condition personnelle différait le plus, les modes d'exploitation en pratique n'offraient que des dissemblances assez peu caractérisées.

Le Nord de l'Europe a subi des phases d'organisation rurale plus diverses. Dans l'origine, la terre appartenait exclusivement à la noblesse; et des masses de paysans asservis venaient labourer et moissonner sous le commandement du maître, qui, la récolte achevée, leur délivrait les quantités de grains indispensables à leur subsistance. Plus tard, les familles obtinrent chacune la jouissance d'un champ qu'elles cultivaient à leur gré : mais, au lieu de rien recevoir du seigneur, elles eurent

à lui payer de faibles redevances et à lui donner plusieurs journées de travail par semaine. Cet usage, qui subsiste encore en Hongrie et dans l'empire russe, a disparu peu à peu des autres contrées de l'Est et du Nord. A mesure que l'industrie y avança, les propriétaires se trouvèrent bien de convertir en rentes en argent ou en nature les journées de travail qu'ils s'étaient réservées; de plus amples parties du sol seigneurial en furent distraites et amodiées, et de toutes parts se multiplièrent de petites cultures auxquelles suffisaient les soins d'une seule famille (1).

Il fallait, pour que la culture se diversifiât, que l'aisance et la liberté s'étendissent dans les campagnes. C'est ce qui arriva dans les contrées de l'Europe où la civilisation marcha le plus vite. Là, les anciens serfs, vilains ou colons, échappés au joug primitif, mirent

(1) Dans le Danemarck, où le gouvernement pressait activement la transformation, vers la fin du dernier siècle, il était des lieux où déjà les seigneurs avaient amodié ou fieffé aux paysans les sept huitièmes de leurs domaines. Sur d'autres points, ils en exploitaient encore directement un tiers.

Dans l'ancienne Pologne, les seigneurs, en échange des terres qu'ils laissaient à leurs paysans, leur imposaient trois jours de travail par semaine sur le champ qu'ils s'étaient réservé. En Russie, un ukase de l'empereur Alexandre a fixé à deux par semaine ou à cent quatre par an le nombre des journées dues par les paysans au seigneur du domaine.

L'urbarium, promulgue par Marie-Thérèse dans l'intérêt des serfs de la Hongrie, offre un spécimen remarquable des conditions auxquelles cessa la culture en commun. D'après cet acte, les seigneurs furent tenus d'allouer aux paysans l'usage d'une portion de terre dite cession. En échange de cette concession, les paysans durent subsister de leur propre culture, et travailler cent quatre jours par an au profit de leur maître. Chaque cession devait en outre, par an, quatre poules, douze œufs, une livre et demie de beurre, un trentième dans la fourniture d'un veau, le filage de six livres de laine ou de lin, un florin, la coupe et le transport d'une charge de bois. L'étendue des cessions était fixée à douze hectares au moins, et s'étendait rarement au delà de vingt.

plus d'intelligence et d'activité dans leurs labeurs; peu à peu des épargnes s'amassèrent dans leurs mains (1), et le temps vint où ils en possédèrent assez pour se charger des terres à leurs risques et périls. Dès ce moment commença un changement sensible dans les formes et la répartition des cultures. Transformés en fermiers à bail fixe, en spéculateurs industriels, les cultivateurs n'obtinrent pas tous les mêmes bénéfices. Les uns, habiles et laborieux, s'enrichirent ; d'autres, moins capables ou moins heureux, subirent des pertes; les premiers cherchèrent naturellement à proportionner leurs entreprises à l'accroissement de leurs capitaux ; les seconds durent abandonner ou amoindrir les leurs, et dans bien des lieux s'établirent de plus vastes exploitations (2).

L'affranchissement des classes rurales ne contribua pas moins à réduire dans quelques localités les dimensions des cultures qu'à les agrandir dans quelques autres. A mesure que les villes virent affluer dans leur

(1) Dans ce mouvement, les instruments aratoires et les attelages devinrent d'abord la propriété des cultivateurs. Le bétail et les moutons demeurèrent plus longtemps en cheptel, et il est encore des provinces de la France où les choses n'ont pas même changé à cet égard. Voir la *Description topographique du district de Châtellerault*, par Creuse de Latouche, p. 39, édition de 1790.

(2) En France, une des choses qui contribua le plus à diversifier la grandeur des exploitations dans les provinces où les terres furent affermées moyennant des redevances fixes, soit en nature, soit en argent, c'est l'inégalité ancienne des conditions dans les rangs de la classe agricole. Il y avait au moyen âge des colons francs et des colons serfs, des vilains ou paysans et des bordiers : et l'importance des exploitations répondait à l'inégalité des conditions. Il fut facile aux cultivateurs dont les ténements avaient le plus d'étendue de s'élever à la situation de grands fermiers, les bordiers au contraire demeurant de très petits cultivateurs ou de simples valets de ferme.

sein des populations nombreuses et florissantes, les produits dont la délicatesse exige le plus de soins furent plus recherchés, et des cultivateurs pauvres s'emparèrent d'une branche nouvelle d'industrie. Aux céréales ils mêlèrent des fruits, des légumes, des plantes textiles dont la ventè était assurée et dont le haut prix leur assurait une existence satisfaisante. Or, de telles cultures se rapprochent trop du jardinage pour être exercées en grand, et là où elles se fondèrent, s'établirent de petites exploitations.

Ainsi, sous l'impulsion des développement continus de la richesse sociale, se formèrent dans les contrées les plus florissantes diverses sortes de culture et plusieurs classes de cultivateurs. A moins d'égalité dans la condition des familles rurales répondit plus de variété dans les formes et le genre de leurs occupations.

Ce n'est d'ordinaire qu'avec lenteur que se modifie l'industrie agricole d'un pays. Tout régime existant se défend contre les innovations, et par les sacrifices auxquels se résignent les cultivateurs dans l'espoir de garder les exploitations dont ils jouissent, et, plus encore, par les pertes ou les dépenses inséparables de l'appropriation des bâtiments et constructions déjà établis à de nouvelles répartitions des terres. Toutefois plusieurs exemples font foi de la rapidité avec laquelle peuvent s'accomplir des changements considérables, quand des circonstances spéciales viennent, en favorisant certains modes de culture, engager ceux qui les exercent à étendre leurs entreprises sur de nouveaux points du sol.

Deux fois l'Angleterre en a vu s'effectuer presque subitement dans son sein. Sous le règne de Henri VIII, l'élève des moutons devint la branche d'agriculture la plus lucrative, et les fermiers qui s'y adonnèrent avec intelligence réalisèrent des gains qui les mirent à même d'affermer le sol à plus haut prix que les autres tenanciers. En peu d'années s'opérèrent de nombreuses réunions de fermes, et des multitudes de cultivateurs, congédiés par les propriétaires, n'eurent d'autre ressource que le vagabondage et la mendicité. Durant le siècle dernier, pareil événement se renouvela dans des proportions plus vastes encore. Au milieu d'un mouvement industriel, d'une rapidité jusque-là inconnue, les fermiers établis sur les parties du territoire favorisées par les nouvelles demandes de la consommation acquirent promptement les moyens d'étendre leurs opérations. Ceux qui n'avaient pas été si bien partagés succombèrent devant leur concurrence, et l'Angleterre se couvrit de très grandes exploitations. Dans cette innovation si brusque, tout provint du changement qui s'effectua dans la situation relative des anciens fermiers. Aux mains d'un petit nombre d'entre eux se concentrèrent des bénéfices considérables, et ceux qui les obtinrent ne tardèrent pas à supplanter des concurrents hors d'état de réaliser les améliorations lucratives appelées ou permises par les progrès de l'art et de la production. Si les épargnes et les capitaux agricoles s'étaient répartis moins inégalement, les réunions de fermes n'auraient pas été aussi communes ; et il est vraisemblable que la culture, encouragée par l'essor

de l'aisance générale, se serait développée et perfectionnée sous les formes mêmes qui jusqu'alors avaient obtenu la préférence.

Ce qui l'atteste, c'est qu'il en a été ainsi dans beaucoup d'autres pays, et qu'il en est même où le mouvement progressif des richesses et des populations a tourné au profit de la petite culture. En Italie, par exemple, l'agrandissement et la prospérité croissante des villes, en favorisant spécialement la consommation des produits les plus délicats et les plus difficiles à obtenir, assurèrent aux petits cultivateurs des avantages qui firent largement prévaloir leur genre d'exploitation. Il en fut de même dans une partie des campagnes de la Flandre. Les grands fermiers ne purent y soutenir la concurrence de rivaux enrichis par le débit lucratif de légumes et de plantes oléagineuses et textiles dont la demande ne cessait d'augmenter ; et bientôt il n'y eut guère que de petites fermes dans le voisinage de Gand, d'Anvers, de Bruges, et de la plupart des villes dont l'opulence et l'industrie excitaient tant d'admiration au moyen âge.

C'est la pauvreté uniforme des cultivateurs qui, dans plusieurs parties de la France, retient encore la culture dans les liens étroits du colonat partiaire. Là, des laboureurs trop pauvres encore pour acquérir la monture de leurs métairies et payer des loyers en argent, continuent à suivre les pratiques arriérées de leurs devanciers. Les domaines ne sont ensemencés que partiellement, et, faute de plus amples ressources, il en est de vastes portions qui demeurent couvertes de bruyères

et d'herbes sauvages. Sans doute, la vie et le mouvement s'étendront de proche en proche à ces régions à demi stériles ; mais les transformations dont elles ont besoin ne s'y accompliront que grâce à l'arrivée de fermiers pourvus de capitaux, ou lorsque l'égalité de dénûment, parmi les cultivateurs maintenant en possession du sol, aura complètement cessé (1).

Aucun pays, aujourd'hui, n'offre un exemple plus frappant de l'influence exercée par la condition des populations sur les systèmes d'exploitation que le nord de l'Allemagne. Dans les provinces où les anciens serfs ont été appelés récemment aux bienfaits de la propriété, se touchent partout deux formes de culture tout à fait opposées. D'un côté, les lots de terre dont subsistent des paysans à peine en état d'acquitter les faibles redevances imposées aux concessions dont ils jouissent, constituent de toutes petites cultures ; de l'autre, des centaines et jusqu'à des milliers d'hectares appartenant aux anciens seigneurs sont cultivés en

(1) Le colonat partiaire est plus encore l'effet que la cause de l'état arriéré de l'agriculture dans le centre et l'ouest de la France. Quelques écrivains ont fort approuvé le mode de partage des fruits qu'il amène, et nous pensons que leurs assertions ne sont pas sans fondement tant qu'il ne s'agit que de ces contrées du midi, où, sous un ciel ardent, les récoltes se composent en très grande partie de fruits, de vin, d'olives. Dans les climats moins favorisés, la part du propriétaire, fixée à moitié ou à un tiers, est encore trop considérable pour que la culture puisse fleurir, et le laboureur ne peut, sans se ruiner, s'adonner aux cultures les plus avantageuses, qui d'ordinaire sont celles qui lui imposent les plus fortes avances. Il faudrait des terres d'une fertilité bien extraordinaire pour que le métayer pût, sans demeurer en perte, remettre au propriétaire la moitié du blé qu'il leur ferait produire. C'est ce qui condamne la presque totalité des métayers de la France à ne récolter que du seigle, du sarrasin et des grains de sorte inférieure.

bloc, faute de fermiers à même d'en prendre à bail les diverses portions. Sur ces immenses domaines, tout s'exécute au compte direct du maître ; et, à partir des journaliers jusqu'aux régisseurs, tous ceux qui ont part au travail ne reçoivent que des salaires proportionnés à l'importance de leur concours (1).

Ces faits montrent suffisamment à quel point sont directs les liens qui rattachent les formes de l'industrie rurale à l'état et à la répartition des moyens de production dont elle fait usage. Quelles que soient les circonstances physiques, les influences de température et de sol, nul régime ne se développe que dans les cadres tracés par la distribution et l'abondance plus ou moins marquée des épargnes agricoles. Pas de grandes fermes tant que les capitaux demeurent à la fois rares et disséminés. De même, pas de petites cultures florissantes lorsqu'à côté de cultivateurs trop riches pour se contenter des faibles profits qu'elles peuvent offrir, ne se rencontrent que des journaliers trop pauvres pour subvenir au frais du moindre établissement. Les systèmes existants ne se sont pas fondés, au reste, sans avoir été précédés de longues luttes entre des fermiers de divers ordres. Ceux qui, en l'emportant, ont fait prévaloir des genres particuliers du

(1) Malgré les efforts éclairés des propriétaires, les vastes exploitations de la noblesse sont peu productives. Le manque de bras et de capitaux y a fait obstacle aux améliorations dont l'état présent des connaissances agronomiques les rend susceptibles. Nous ne savons si les charges dont les grevaient il y a vingt ans les emprunts hypothécaires ont sensiblement diminué. Alors, les deux tiers des domaines nobles étaient engagés en partie envers les caisses des Landschaft. (W. Jacob. *Report on the trade in forein corn and on the agriculture of the North of Europe*, p. 43.)

travail, n'ont dû leurs succès qu'à la supériorité des bénéfices attachés à leur mode de production. C'est ce qui leur a permis de louer les terres à un prix devant lequel ont reculé leurs concurrents. Dans ces luttes, tantôt la grande culture a triomphé, tantôt l'avantage est resté à la moyenne ou à la petite. Des causes nombreuses ont amené ces résultats contraires; nous allons indiquer les principales.

Influence de l'espèce des produits et des consommations sur les systèmes de culture.

Les produits demandés à la terre sont divers comme les besoins auxquels ils sont destinés à pourvoir. Les populations ne vivent pas seulement de viande et de pain; il leur faut aussi des légumes, des fruits, des vins, des spiritueux, des plantes textiles et oléagineuses, une multitude de denrées dont la variété croît à mesure que l'aisance augmente et se propage.

Or, tous les produits ne réclament ni les mêmes quantités ni les mêmes sortes de labeur. S'il en est qui n'exigent que peu de soins et de main-d'œuvre, d'autres, au contraire, en nécessitent beaucoup; et de là de nombreuses différences dans l'espèce et l'organisation des cultures.

Rien de plus aisé, par exemple, que d'étendre sur d'immenses espaces l'éducation du bétail et des bêtes à laine; car à cette sorte d'industrie suffisent la surveillance d'un maître et l'emploi d'un petit nombre de serviteurs. En revanche, le jardinage et les genres de

production qui s'en rapprochent concentrent et nécessitent trop de travail dans les limites où ils agissent pour que ceux qui s'y adonnent puissent exercer leur industrie sur de grandes superficies.

Il est à remarquer, toutefois, que les diverses espèces de cultures ne sauraient toutes s'isoler et devenir l'objet d'opérations séparées et distinctes. C'est une nécessité pour tous les producteurs de se procurer les engrais sans lesquels s'épuiseraient les forces nutritives de la terre ; c'est un avantage constant de ménager ces mêmes forces en faisant alterner sur les mêmes points des plantes à racines dissemblables, et il n'y a guère d'exploitation qui ne réunisse plusieurs sortes d'ensemencements. Dans les plaines à blé, une partie des champs est affectée à l'entretien des animaux, et porte des fourrages. Les céréales ont place dans les plus grandes fermes herbagères ; les plus petits cultivateurs comprennent dans leurs rotations les grains dont ils se nourrissent ; les vignerons eux-mêmes ne se bornent pas à soigner des ceps qui n'exigent de soins assidus que durant quelques mois de l'année ; et nul doute que, sans l'abondance des fumiers que leur fournit Paris, les maraîchers de la banlieue renonceraient à leurs travaux, ou seraient contraints d'y joindre la création de moyens d'alimentation pour les animaux dont ils ne pourraient plus se passer.

Néanmoins, les produits ne se mêlent ni ne se succèdent pas partout dans les mêmes proportions, et ce sont les demandes des consommateurs qui, en décidant à cet égard, impriment aux cultures leur carac-

tère dominant. Tire-t-on à la fois des terres, comme dans la plupart des contrées méridionales, des grains, des herbes, des légumes, des vins, des fruits, des olives, et jusqu'à des feuilles pour les vers à soie : les exploitations demeurent nécessairement très petites. Des laboureurs qui sont en même temps vignerons et jardiniers sont d'autant moins libres d'occuper de grands terrains, que parmi leurs travaux il en est dont la délicatesse ne permet pas de les abandonner à des hommes de journée. C'est parce que la moitié des terres qu'elles renferment est consacrée au lin, au chanvre, au houblon, au colza, à des plantes difficiles à cultiver, que les fermes de tant de parties de la Flandre, de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse sont d'une contenance si bornée. Plus ces sortes de productions prennent de place dans les assolements, plus les cultures se rétrécissent ; celles des pays de Waes et de Termonde n'excèdent pas en moyenne huit hectares, et pareille étendue paraîtrait assurément excessive à la plupart des cultivateurs dont les récoltes, destinées à la consommation des villes opulentes, ne s'obtiennent qu'à force de soins et de labeurs dispendieux.

Les produits exigés du sol sont-ils, au contraire, de ceux auxquels suffit l'emploi de peu de bras : tout seconde l'établissement de la grande culture, et il est rare qu'elle ne finisse pas par régner à peu près exclusivement. En Angleterre, où les fermes n'ont à fournir que des grains et du bétail, elles sont devenues immenses. Si la population avait demandé des

moyens de subsistance plus variés, si des habitudes et des goûts autrement formés lui avaient fait rechercher des articles alimentaires plus variés, et d'une culture plus laborieuse et plus difficile, le régime établi n'aurait pu se développer aussi largement, et l'Angleterre compterait encore beaucoup de petites exploitations.

Il serait inutile de rechercher ici quelles influences concourent à déterminer les habitudes et les préférences alimentaires des populations; mais ce qui est évident, c'est que, dans tous les cas, la nature des produits et celle des consommations se servent mutuellement d'excitation et de cause de développement. Les denrées fortement recherchées dans un pays ne tardent pas à s'y multiplier. Plus on en crée, plus l'art de les créer se perfectionne, et les progrès qui s'accomplissent, en réduisant les frais de production qu'elles exigent, ne manquent pas d'en stimuler et d'en populariser l'usage. C'est l'inverse pour les denrées qui trouvent peu de débit; le défaut d'habileté des producteurs, en les maintenant très chères, les empêche d'obtenir beaucoup de place dans la consommation. Tout, dans l'ordre agricole de l'Angleterre, justifie pleinement ces assertions. Au nombre des causes qui en ont favorisé l'établissement, a figuré le peu de demande des articles de jardin et de basse-cour. Aujourd'hui, cependant, ces articles ont plus de faveur; mais comme les grandes fermes du pays ne sauraient se prêter aux soins minutieux qu'en réclame la production abondante, l'Irlande et la France en approvisionnent les

marchés, mais à des prix trop élevés par les frais de transport pour qu'ils soient devenus suffisamment accessibles à la masse des consommateurs (1).

Tout, au surplus, s'unit pour maintenir les méthodes d'exploitation auxquelles les circonstances locales ont permis d'acquérir la supériorité. Est-ce la petite culture qui a prévalu? Non-seulement le goût généralement répandu des produits qu'elle obtient à meilleur marché que toute autre forme de travail lui prête un appui décidé; mais ceux qui l'exercent ne sauraient d'ordinaire réaliser des bénéfices assez considérables pour amasser les capitaux nécessaires à l'occupation de très grandes fermes. Est-ce la grande culture? La population des campagnes, se composant tout entière de riches fermiers et de simples salariés, ne contient pas de cultivateurs qui veuillent ou puissent s'établir dans des exploitations d'une contenance autre que celle dont l'usage s'est généralisé.

Ce n'est pas que de nos jours les progrès de l'état social, en diversifiant et en raffinant les besoins, n'aient tendu davantage à multiplier les petites et moyennes cultures. Plus les sociétés s'enrichissent, plus elles recherchent avec empressement les produits fins et délicats dont le prix élevé empêchait antérieurement l'usage de se propager et de s'étendre. Cela est fort

(1) L'art est très avancé en Angleterre dans ses applications aux produits agricoles de luxe, mais non dans celles qui concernent les produits auxquels les petites fermes seules ont la possibilité de donner des soins attentifs et nombreux. Les plantes textiles mêmes ont bien rarement place dans les cultures, et ce sont les cottagers de l'Irlande qui les fournissent.

distinct dans le voisinage des villes où résident en nombre croissant les familles les plus opulentes. Les fermes à grains et à pâtures s'en éloignent : à leur place arrivent d'abord les jardins maraîchers ; puis, au delà de la zone étroite dont ils s'emparent, des cultures mixtes où les céréales ne conservent qu'un rang secondaire (1). A mesure que les centres de population augmenteront en importance, à mesure que les progrès de l'industrie et de l'aisance en fonderont de nouveaux, pareils changements s'accompliront dans la destination de nouvelles et plus amples portions du sol, et nul doute que l'avenir ne soit appelé à les étendre de plus en plus.

Influence des climats sur les formes de la culture.

L'influence des climats sur les systèmes d'organisation rurale est très considérable. Partout cette influence est distincte, et partout aussi elle contribue à déterminer la distribution des cultures.

La raison en est simple. Ni les récoltes ni les soins que demande la terre ne sont les mêmes sous toutes les températures. A chaque latitude appartiennent des

(1) Ce qui fixe dans le voisinage immédiat des villes la culture maraîchère et l'y étend à mesure que les villes fleurissent et se peuplent davantage, c'est la promptitude et le bas prix des transports non moins que l'abondance des engrais fournis par les villes elles-mêmes. Les produits de jardinage ont besoin d'arriver frais sur les marchés, et beaucoup sont d'un volume et d'un poids considérable. Les grains, au contraire, peuvent sans inconvénient venir de loin, le bétail de plus loin encore, et ces circonstances déterminent principalement la répartition des cultures sur le territoire.

productions qui lui sont propres ; dans toutes, l'eau des pluies ne suffit pas également aux besoins de la végétation, et de là des contrastes bien marqués dans les formes et les procédés du travail.

A ne considérer que l'Europe, les effets de la différence des climats s'y manifestent bien clairement. S'il est des produits communs à presque toutes les contrées qu'elle renferme, il en est aussi qui sont réservés à des zones particulières ; et plus on avance vers le midi, plus se multiplient et croissent le nombre et la diversité des végétaux dont s'empare la culture.

Ainsi, tandis que les régions septentrionales ne connaissent que les céréales et quelques plantes textiles et légumineuses, déjà la vigne commence à se montrer dans plusieurs parties de l'Allemagne. Plus loin, dans le midi de la France, apparaissent l'olivier, le maïs, le millet, le câprier, le jujubier, le figuier, le mûrier ; l'Italie a de plus le riz, le safran, la pastèque, l'oranger, le cédrat, le citronnier ; et sur les plus riches sols de l'Espagne, comme en Portugal, dans la vallée du Minho et les fertiles campagnes du Beïra, à côté des productions éparses sur tous les autres points de l'Europe, mûrissent l'aloès, le piment, le dattier, le pistachier, le caroubier, parfois même la canne à sucre, le cotonnier, et jusqu'à des végétaux empruntés au monde équinoxial et acclimatés à force d'art et de patience (1).

(1) La culture de la canne à sucre commence à s'étendre largement dans les plaines de l'Andalousie, et M. Ramon de La Sagra, dans un mémoire d'un haut intérêt, en regarde le développement progressif comme parfaitement assuré.

C'est l'extrême variété des travaux dont elles sont le siége qui imprime aux meilleures cultures du midi leur caractère distinctif. Dans tous les pays, il est essentiel de rassembler sur les exploitations des plantes d'espèces différentes; plus chaque ferme en contient de diverses, plus la succession des récoltes ménage les forces naturelles de la terre et réduit la durée des chômages. Mais, dans le Nord, où ne viennent en général que des produits robustes et faciles à obtenir, la simplicité des soins qu'ils reçoivent ne contraint pas les cultivateurs à confiner leurs labeurs sur de petits espaces. Or, il en est tout autrement dans le Midi. Là, les produits sont infiniment plus multipliés, et, parmi ceux qui sont réunis dans les mêmes champs, il s'en trouve toujours de trop précieux pour ne pas réclamer constamment l'œil et la main du maître. Aussi la grandeur des cultures décroît-elle à mesure que ces sortes de produits prennent plus de place sur le sol. Les fermes de la Lombardie ont jusqu'à vingt hectares (1); c'est de trois à quatre au plus que se composent les métairies des environs de Sienne, de Lucques, de Bergame, et pareille contenance paraîtrait encore excessive aux paysans de la plaine de Valence. Suivant eux, une noria et deux journaux de terre, c'est-à-dire cent vingt-quatre ares, suffisent à la tâche et à la fortune d'une famille.

(1) Les fermes de la Lombardie, comme celles du Piémont, ont en général de 5 à 15 hectares. Il en est cependant quelques-unes dont l'étendue est plus considérable, surtout dans les lieux à pâturages. Voir sur ce sujet les *Lettres* de M. Lullin de Châteauvieux. Rien n'a sensiblement changé dans le pays depuis l'époque déjà ancienne où ces Lettres ont été rédigées.

Une autre cause achève de faire prévaloir la petite culture dans la plupart des contrées méridionales : c'est la nécessité d'entretenir la fraîcheur de terres sur lesquelles tombent les rayons d'un soleil brûlant. La plupart des récoltes manqueraient si l'eau ne venait ranimer la végétation, et aux nombreux labeurs dont ne peut se passer une partie des produits, des arrosages constamment renouvelés en joignent d'autres en quantité également trop considérable pour qu'un même laboureur puisse les étendre sur de vastes surfaces.

Ce n'est pas cependant qu'il n'y ait dans le Midi de l'Europe que de petites cultures. Loin de là, il en existe aussi de très grandes; mais celles-ci, sauf sur quelques points où dominent les pâturages, ne sont en général que le résultat de circonstances contraires au bon emploi du sol sur lequel elles se rencontrent. Aux terres chaudes et sèches la grande culture, aux terres fraîches et tempérées la petite, dit l'Espagnol Colmeïro (1); et en effet telle est, dans son pays, la répartition qui s'opère entre les deux classes de terres, entre celles qui, ne recevant que les eaux du ciel, ne sont pas d'une fertilité assurée, et celles qui, grâce aux bienfaits de l'irrigation, sont propres à tous les genres de production, et ne laissent jamais les efforts du laboureur sans récompense. Tandis que ces dernières livrent des récoltes d'une richesse merveilleuse et nourrissent de nombreuses populations, les autres ou ne sauraient

(1) *Memoria sobre el modo mas acertado de remediar a los males inherentes a la extrema subdivision de la propriedad territorial de Galicia*, por don Manuel Colmeïro, p. 51.

fournir que des céréales dont la moisson manque fréquemment, ou, laissées en friche, ne produisent que quelques herbes abandonnées à la dent des animaux.

C'est encore un des caractères des régions à haute température que l'extrême inégalité de la fécondité des divers points de leur territoire. Dans le Nord, la culture s'étend facilement à peu près partout, et les plaines élevées se prêtent à ses exigences presque aussi bien que les vallées les plus fraîches. Dans le Midi, au contraire, il n'y a que les espaces arrosés qui soient susceptibles d'un bon travail; le reste du sol ou produit peu ou ne consiste qu'en landes desséchées. Si l'Italie est à la fois si bien cultivée et si peuplée, c'est qu'il n'est pas de contrée où les eaux soient en général si abondamment et si bien distribuées. Des chaînes de montagnes qui la coupent dans toute sa longueur, descendent des multitudes de ruisseaux et de rivières qui la baignent de toutes parts, et lui laissent même jusqu'à des marécages insalubres. La péninsule espagnole n'est pas partagée de la même manière; l'eau lui manque, et sur ses plateaux de vastes espaces sont à peu près perdus pour la subsistance des populations. Mais en revanche, nulle part au nord la terre à surface égale ne rend autant que dans les parties du midi où s'unit la double puissance de la chaleur et de l'eau. La végétation y est d'une vigueur incomparable, les récoltes s'y succèdent presque sans interruption, et les petites cultures qui les obtiennent, à la partie du produit qui les couvre de leurs avances, joignent un excédant dont la richesse est sans égale ailleurs. C'est ce

que témoigne l'énormité des rentes en nature ou en argent dont jouissent les propriétaires. Malgré la condition humble, et sur quelques points même, dans la Terre de Labour par exemple, la misère habituelle des paysans qui les payent, ces rentes dépassent de beaucoup les plus hauts fermages des comtés les mieux cultivés de l'Angleterre.

Ces observations et les faits sur lesquels nous les avons appuyées montrent combien il est impossible que les formes de la culture ne subissent pas l'influence des climats et des températures. Au fond, c'est la nature des divers produits destinés à la consommation qui impose au travail ses conditions et ses modes d'application. Dans le Midi, où, parmi les produits dont la réunion assure au sol toute la fécondité dont il est capable, il en est tant qui réclament des soins minutieux et délicats, les exploitations, là où ne manque aucun moyen de production, sont petites, et les meilleures descendent à des dimensions qui, sous des latitudes moins chaudes, laisseraient les cultivateurs presque sans ouvrage.

Influence des terrains sur les modes de culture.

Les explications dans lesquelles nous venons d'entrer au sujet des influences de climat ont fait voir comment certaines particularités du sol peuvent en déterminer l'usage. Ainsi, dans les contrées méridionales, au plus ou moins de fraîcheur des terres répondent des systèmes d'exploitation différents. La petite cul-

ture y fleurit sur les points où la facilité de multiplier les irrigations seconde ses efforts ; la grande subsiste seule dans les portions du territoire exposées aux sécheresses ; et tantôt elle y risque des ensemencements en grains, tantôt elle se borne à tenir, sur des landes d'une aridité invincible, des troupeaux qui n'en tirent leur subsistance que grâce à l'immensité du parcours qui leur est assuré. Il est en Espagne et en Portugal des provinces presque entières où, faute d'eau, le sol est rebelle aux efforts d'une culture régulière et suivie. Dans ce dernier pays, entre autres, les trois quarts de l'Alemtéjo, de l'Algarve et de l'Estramadure ne forment que des friches où de grands fermiers envoient quelques animaux chercher çà et là leur nourriture.

D'autres accidents de constitution territoriale ont aussi leur empire. En Italie, par exemple, sur la plupart des points d'où le mauvais air a banni les populations, règne la grande culture. C'est en exploitations qui embrassent jusqu'à sept et huit mille hectares que sont divisées des terres où, deux fois par an, descendent, pour semer et moissonner, des armées de journaliers qui, la besogne achevée, se hâtent de fuir des lieux dont l'insalubrité les effraye à juste titre.

Partout aussi des circonstances moins exceptionnelles agissent sur la répartition des cultures. Les pays de montagnes et les pays de plaines ne sont pas cultivés de la même manière : les contrées à pâturages ont habituellement de plus grandes fermes que les autres : tout cela est simple, naturel, évident, et ne requiert pas d'explication.

Mais le point sur lequel il importe d'appeler l'attention, c'est l'influence exercée par la composition même des couches arables. Jusqu'ici cette influence n'a pas été assez remarquée ; et il est d'autant plus essentiel d'en tenir compte, que les progrès continus de l'aisance et de l'industrie sont évidemment destinés à l'étendre.

Dans l'ancienne Europe, les populations inhabiles et peu nombreuses laissaient incultes une grande partie de leurs terres. Les seules qu'elles défrichassent étaient celles qui leur semblaient convenir le mieux aux céréales; elles jetaient du blé sur les meilleures, du seigle ou de l'orge sur les moins bonnes, puis les laissaient reposer jusqu'à trois et quatre années de suite, après en avoir obtenu une récolte. Sous ce régime, encore en pratique dans les pays les moins peuplés, assez peu importaient les diverses qualités des portions du sol en culture. Ignorante et pauvre, la classe rurale se composait tout entière de petits tenanciers hors d'état d'étendre leurs avances et leurs labeurs sur de grands espaces, et la contenance des champs annuellement exploités demeurait en harmonie avec la médiocrité des moyens de production de ceux qui les faisaient valoir, comme avec le peu d'étendue des débouchés ouverts aux fruits de leur industrie.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même dans les contrées les plus avancées. Là, des populations à la fois nombreuses, industrieuses et riches ont besoin d'une foule de productions autrefois inconnues ou très difficiles à obtenir ; et la composition du sol contribue à déterminer le choix des systèmes de culture. Rien de

plus aisé à expliquer : il y a des terres de diverses sortes ; il en est de fortes et de légères, de compactes et de poreuses, d'inégalement profondes à sous-sol plus ou moins perméable; les unes laissent pénétrer et nourrissent bien toutes les racines, les autres n'en admettent qu'un petit nombre, et de l'impossibilité de leur demander les mêmes récoltes résulte celle de leur appliquer les mêmes méthodes de travail.

Il est beaucoup de terres, par exemple, qui ne conviennent ni aux petites ni même aux moyennes cultures. Comme ces cultures ne fleurissent qu'à l'aide des produits délicats et chers qu'elles ajoutent aux céréales, il leur faut un sol où viennent bien les plantes les plus diverses et qui se prête aisément aux nombreuses façons que requièrent les plus précieuses. Aussi ne s'étendent-elles pas sur les terres alumineuses, lourdes à manier, froides, gardant l'eau, et ne laissant pas s'enfoncer profondément les racines longues et pivotantes.

Toutes les terres où se plaisent les céréales suffisent au contraire à la grande culture. Celle-ci s'occupe peu des végétaux qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre; la presque totalité de ses récoltes consiste en grains, en farineux, en herbes pour les animaux ; et les sols même où ne viennent que des fourrages artificiels, sans cesse renouvelés, n'ont rien qui la décourage. S'ils sont lourds, froids, imbibés pendant la mauvaise saison, elle multiplie le nombre de ses charrues, et le surcroît d'attelages qu'il lui faut alors ne l'empêche pas d'étendre sur de vastes superficies des travaux que leur simplicité rend faciles à diriger.

Aussi, toutes les fois que nul obstacle factice ne vient contrarier le cours naturel des choses, voit-on les propriétés du sol être au nombre des causes qui décident des dimensions des exploitations. A la grande culture restent les points du territoire où ne réussissent complétement que les céréales et un petit nombre de végétaux robustes; à la petite, ceux où peuvent se réunir tous les genres de production. Ainsi, en Angleterre même, où tant de causes se sont jointes en faveur des grandes fermes, il en subsiste néanmoins plus de petites qu'on ne le croit généralement (1), et c'est sur des fonds de nature siliceuse qu'elles soutiennent la concurrence. En France, c'est la composition argileuse des couches végétales qui a donné à la Brie, à la Beauce, au Vexin, leurs grandes fermes à blé, comme c'est leur légèreté et leur profondeur qui ont donné à la Flandre française ses petites et moyennes fermes. Aucun pays ne l'emporte sur la Belgique sous le rapport agricole, et aucun pays ne montre mieux à quel point s'étend l'empire des qualités distinctives du sol. Autant d'espèces de terres, autant de systèmes d'organisation rurale. Dans le pays wallon, autour de Jauche, de Jodoigne, de Nivelles, des terres lourdes et compactes sont divisées en très grandes fermes; dans le Brabant, des terres plus friables et moins pesantes en ont fait

(1) Suivant Porter, il y a en Angleterre 94,883 fermiers qui n'ont d'autre assistance dans leurs travaux que celle de leurs familles. En ajoutant à ce nombre celui inconnu des fermiers qui n'emploient qu'un ou deux serviteurs, on trouverait qu'il existe en Angleterre infiniment plus de moyennes et de petites fermes qu'on ne le croit généralement. (*Progress of the nation*, vol. 1, p. 180.)

prévaloir de moyennes, et sur les sables humeux des pays de Saint-Nicolas et de Termonde n'en existent que de très petites. Au reste, partout de tels faits sont fort distincts. Rarement même les contrastes saillants que présentent parfois les cultures des mêmes cantons ou des mêmes communes ont-ils d'autre cause que la différence de composition des diverses portions du territoire.

Il importe de remarquer, au surplus, que les progrès mêmes des connaissances agricoles peuvent amener de nombreuse modifications dans l'usage et la capacité productive des diverses natures du sol. Il en existe une preuve déjà bien avérée dans la plupart des contrées où l'agriculture a pris un essor considérable. Là, des terres qui, durant les siècles passés, étaient regardées comme trop mauvaises pour mériter des soins continus et réguliers, sont maintenant réputées les plus fécondes ; telles sont, entre autres, celles qui se composent de couches sablonneuses ou graveleuses d'une certaine épaisseur.

Longtemps ces terres, moins propres, dans l'état d'imperfection où se trouvait l'art, à produire du blé et des farineux que celles où domine l'argile, ont été l'objet de dédains dont les traces n'ont pas cessé de subsister dans le langage et même dans les opinions d'un grand nombre de cultivateurs. Il a fallu, pour les mettre en honneur, qu'on eût appris à les amender, et que les produits fins et recherchés qu'elles donnent à meilleur marché que toutes les autres devinssent d'un usage plus général. Aujourd'hui ces sortes de terres

sont de plus en plus appréciées, et déjà d'autres pays que la Belgique leur accordent la préférence. En Angleterre, par exemple, elles commencent à l'obtenir, et c'est un fait constaté que, dans plusieurs comtés où les terres qualifiées de bonnes sont affermées sur le pied de 22 à 25 schelings, les terres autrefois dites maigres et pauvres se louent de 30 à 35 (1). Pareil fait se reproduit ailleurs, et il est en France des localités en grand nombre où la hausse des fermages a été telle

(1) Voici ce que contient à ce sujet l'ouvrage de Porter :

« L'opinion relative à l'altération que subit le système de fermage, par l'usage qui se répand d'appliquer les sols légers à des emplois dont on croyait les fortes terres seules susceptibles, est confirmée par les communications faites aux commissaires de la loi des pauvres dans le Worcestershire, et insérées dans l'appendice (p. 419) de leur rapport. « D'après les rôles des fermages des temps passés, et d'autres documents, on trouve que, pendant que les fortes terres (*stiff land*), sont stationnaires ou plutôt déclinent en valeur, les terres légères, celles qu'on appelle terres pauvres (*poor land*), grâce à un meilleur système de récoltes, se sont élevées considérablement. Je puis dire qu'en moyenne, là où les fortes terres donnent une rente de 22 à 25 schelings, les terres légères rapportent de 30 à 35 ; et ce qui fait maintenant rechercher davantage celles-ci, c'est qu'elles requièrent moins de chevaux, et des chevaux de force inférieure, moins de main-d'œuvre, pour être tenues en bon état, et que la facilité de les travailler en tout temps assure des récoltes plus régulières. » (*Progress of the nation*, 1er vol., p. 165 et 166.)

Ces raisons de préférence, qui suffisent en Angleterre, ne sont pas les seules qui agissent sur le continent. Là, ce qui agit le plus en faveur des terres autrefois qualifiées de pauvres, c'est la grande diversité des produits qu'il est facile d'en obtenir.

Il est à remarquer encore que l'art d'amender les terres a permis de tirer de beaucoup de celles qui passaient pour mauvaises des récoltes qu'autrefois on désespérait d'en obtenir. L'emploi longtemps ignoré de la chaux dans plusieurs parties de l'ouest de la France y a opéré une véritable révolution agricole, et changé en champs de froment des espaces abandonnés jusqu'ici aux grains inférieurs ; la découverte d'une marnière suffit pour permettre la transformation d'une agriculture locale, et modifier la valeur et la fécondité des différentes portion du sol. La puissance de l'art est immense en agriculture, et elle ne cessera pas d'amener dans l'emploi des terres des changements successifs.

sur les terres autres que celles cadastrées de la première classe, que déjà il en est qui l'emportent et donnent un revenu net plus considérable (1).

C'est l'art qui, dans sa marche ascendante, a relevé de leur ancienne infériorité des terres qui, pour déployer toute leur puissance productive, n'attendaient que des soins intelligents. Ce changement a naturellement accru le nombre des moyennes et petites cultures : car l'avantage leur appartient toutes les fois que des portions de terrain, dont l'amélioration exige beaucoup de travail et qui ne compensent cet inconvénient que par la qualité des produits qu'ils fournissent, entrent dans le domaine agricole. D'autres per-

(1) Voici qu'elle a été la progression des fermages dans plusieurs communes des départements de l'Eure et de l'Oise, suivant les classes de terres adoptées par le cadastre, à des époques dont la plus ancienne n'excédait pas vingt trois ans, en 1829, époque où nous avons constaté les faits et avons établi une moyenne.

Revenu moyen d'un hectare par classe de terre :

Suivant le cadastre. 1re classe, 58 fr.; 2e, 48; 3e, 34; 4e, 20; 5e, 8.
D'après les baux du moment. . . . . 1re classe, 80 fr.; 2e, 78; 3e, 60; 4e, 50; 5e, 40.

On voit combien se sont atténuées les différences dans un espace de temps fort court. C'est de 32 pour 100 que, comparativement aux évaluations cadastrales, s'est élevé le revenu des terres de 1re classe; c'est de 250 et de 500 pour 100 que s'est élevé celui des terres de 4e et 5e classe. Or, le mouvement de progression n'était pas à son terme, et a continué à se déclarer, et nous connaissons des communes où les terres désignées, il y a trente ans, comme les plus productives, ne sont plus celles qui, maintenant, rendent aux propriétaires les plus hauts fermages. Dans les départements les plus riches et les mieux cultivés, la distinction entre les terres des trois premières classes ne répond plus aux faits actuels, et il est des terres sableuses récemment défrichées qui, transformées, en peu d'années, en excellents fonds, donnent maintenant des rentes de la plus haute élevation.

fectionnements peuvent avoir un résultat tout opposé, et l'Angleterre en a offert plus d'une preuve. Ainsi, l'application ingénieuse de la machine à vapeur au dessèchement des terres y a été favorable à la grande culture. Des entreprises aussi dispendieuses que celles qui ont converti en riches domaines les plus mauvais districts des comtés de Lincoln et de Cambridge ne pouvaient s'accomplir qu'à la condition d'embrasser de vastes surfaces. Il fallait, pour assurer le succès, que chaque appareil devînt le centre d'exploitations considérables soumises à la même direction. Tout autre arrangement eût rencontré, dans l'extrême difficulté de concilier les intérêts et les exigences de cultivateurs divers, un obstacle qui, suivant toute apparence, eût trop affaibli les bénéfices de l'opération.

Quels que puissent être, au surplus, les progrès de l'industrie humaine, les qualités du sol, en déterminant son aptitude à tel ou tel genre de production, influeront de plus en plus sur les formes de l'exploitation. La grande culture restera la mieux appropriée aux terres où les troupeaux trouvent une subsistance abondante, comme à celles où ne réussissent bien ni les plantes pivotantes ni les produits qui réclament beaucoup de façons et de sarclages ; la moyenne et la petite, qui ne prospèrent qu'à condition d'unir aux céréales des produits dont l'obtention nécessite beaucoup de soins et de main-d'œuvre, s'adresseront de préférence aux terres meubles et profondes. Il y a là, dans le fond des choses, des motifs de diversité qui agiront à toutes les époques, et dont les développe-

ments de la richesse et de la population ne feront qu'accroître la puissance.

Influence des lois civiles sur les modes de culture.

De toutes les causes qui peuvent contribuer à différencier l'état des cultures, celle qui passe pour la plus efficace, c'est la répartition des richesses et des propriétés. Beaucoup d'écrivains lui ont attribué une influence décisive ; et quelques-uns même ont porté l'erreur jusqu'à ne voir dans la constitution agricole des divers pays que le résultat forcé des lois qui y régissent les héritages et la circulation des terres. Rien de moins fondé cependant que cette opinion, et quiconque examine attentivement les faits ne tarde pas à reconnaître combien rares sont les cas où les formes de la propriété déterminent celles de la culture.

Il est évident, d'abord, que la grande propriété ne constitue pas nécessairement la grande culture. Dans la vieille Europe, les domaines seigneuriaux, les possessions du clergé étaient immenses, et partout les exploitations, remises à de pauvres tenanciers, restaient médiocres ou petites. Pareils contrastes subsistent encore de nos jours. Si l'Angleterre contient de vastes fermes, l'Irlande, où les lois ne concentrent pas moins les fortunes territoriales, n'a sur beaucoup de points que des cottages auxquels se rattachent à peine deux ou trois hectares de terre. De même, en Italie et en Espagne, les possessions les plus étendues et les plus riches comptent souvent des multitudes de petits

tenanciers. Il n'en est pas autrement dans plusieurs contrées de l'Allemagne. Là aussi des seigneuries indivisibles et substituées renferment parfois jusqu'à cinquante et soixante petites fermes, amodiées à tout autant de familles rurales.

Au reste, il n'est pas besoin de chercher hors de France la preuve qu'entre les dimensions des propriétés et celles des cultures n'existe aucune similitude nécessaire. Tout ce qui distingue, dans notre pays, les plus vastes domaines des autres, c'est qu'ils se composent d'un plus grand nombre d'exploitations contiguës, mais d'exploitations qui, remises à des fermiers divers, n'ont chacune que la contenance en usage dans les lieux où elles existent. Cela est vrai dans les départements du centre et de l'ouest, où les métairies et les locatures des grandes terres ne diffèrent en rien de celles qui se trouvent dans leur voisinage ; cela est vrai encore dans le riche département du Nord, où les propriétaires se garderaient bien de réunir en une seule des fermes dont le produit considérable atteste la parfaite appropration aux exigences de la consommation locale ; cela, en un mot, est vrai partout, parce que partout il est pour les cultures des proportions d'étendue qui dépendent de causes tout autres que le degré d'opulence de ceux dont les revenus en proviennent.

Au fond, les exploitations rurales ne sont que des fabriques de denrées, et, comme toutes les fabriques possibles, elles tendent naturellement à revêtir ou à garder les formes qui, suivant les lieux, assurent le

meilleur emploi des capitaux et du travail. En quelque nombre de mains qu'en soit répartie la propriété, rien ne saurait prévaloir contre la nécessité de les approprier aux convenances de la production, et tout propriétaire qui, n'importe dans quel but, voudrait imposer aux siennes des dimensions autres que celles dont l'expérience locale atteste la supériorité, en serait puni par l'affaiblissement de ses revenus.

Mais si la grande propriété ne suffit pas pour créer les grandes fermes, la liberté des aliénations et le partage des successions n'ont-elles pas pour effet, en morcelant le sol, de réduire progressivement la contenance des exploitations? Cette croyance est fort répandue; et comme les progrès faits en France par les moyennes et petites cultures semblent la justifier, il importe d'examiner la question avec beaucoup d'attention.

Et d'abord écartons une préoccupation dénuée de tout fondement. Ni l'égalité des droits en matière d'héritage, ni la libre accession de tous aux avantages de la propriété, ne conduisent, comme tant de personnes l'ont supposé, au nivellement des conditions et des existences. Si ce régime appelle plus de mobilité dans les situations, il n'en laisse pas moins se former et subsister toutes les diversités sans lesquelles l'ordre social cesserait d'être progressif. Voici plus d'un demi-siècle que la France lui a confié ses destinées, et les classes ouvrières n'ont cessé de croître et multiplier, et les hautes classes, loin de s'appauvrir, ont gagné en opulence et comptent dans leurs rangs plus de grandes fortunes qu'aux époques antérieures.

Bien plus : malgré le morcellement continu des fractions du sol, le nombre des propriétaires n'a pas même augmenté avec autant de rapidité que la population totale; car, tandis que celle-ci avançait à raison de 14 pour 100 en vingt années, c'est de 8 seulement que, dans le même laps de temps, s'est accrue la quantité des cotes foncières (1). Ces faits, faciles à constater, et toutes les contrées où les priviléges de possession territoriale ont disparu en présentent de semblables, attestent combien sont puissantes les lois qui, dans tous les siècles et sous les conditions les plus diverses, ont semé l'inégalité au sein des sociétés, et dans quelle méprise tombent ceux qui appréhendent que la France ne soit plus un jour qu'un vaste échiquier où chaque famille, réduite à sa petite case, sera tenue, pour subsister, de la cultiver de ses propres mains.

Ce qu'a produit en France la législation qui a dégagé la propriété des entraves du droit d'aînesse et des substitutions, ce n'est pas l'atténuation graduelle des fortunes privées, c'est le fractionnement des immeubles dont ces fortunes se composent. Deux causes surtout y ont concouru à briser plus d'unités territoriales qu'elles n'ont permis d'en reconstituer : l'une, ce sont les partages effectués entre les héritiers de

(1) Ainsi, de 1815 à 1835, la population s'est élevée de 29,152,743 âmes à 33,326,573, et les cotes foncières n'ont monté que de 10,083,751 à 10,893,528. Il ne faut pas, au surplus, s'imaginer qu'il y ait autant de propriétaires que de cotes foncières. Les cotes foncières ne représentent pas la totalité des biens appartenant à la même personne, mais seulement la totalité de ceux qui sont situés dans le même lieu de perception. Beaucoup de propriétaires en payent plusieurs.

domaines appartenant antérieurement à une seule personne ; l'autre, infiniment plus active, c'est l'avantage qui s'est attaché jusqu'ici aux ventes en détail. Les petits capitaux sont les plus nombreux ; ils affluent vers tous les placements à leur portée, et moins les portions de terres offertes ont d'étendue, plus la concurrence des acheteurs en élève le prix. De là l'usage de diviser en plusieurs lots les biens qui n'en formaient qu'un seul ; de là des morcellements qui, dans la plupart des départements, se renouvellent et se multiplient rapidement.

Mais, quelque avantage que puisse assurer aux vendeurs le morcellement de leurs biens, on se tromperait en imaginant que les aliénations partielles altèrent ou modifient nécessairement le système de culture établi. La propriété et l'exploitation ne résident que rarement dans les mêmes mains ; l'une et l'autre ont leurs causes distinctes d'organisation, et, loin de suivre la propriété dans toutes ses mutations, la culture a ses exigences propres qui imposent aux changements des règles et des limites.

En effet, tout propriétaire qui se défait de son bien n'a qu'un but, c'est d'en tirer la plus grosse somme possible. Aussi, du moment où une pièce de terre ou un domaine ne peut être divisé sans perdre une partie de sa valeur locative, s'abstient-il de la démembrer. Agir autrement, ce serait renoncer au bénéfice assuré que produirait la vente en un seul morceau : autant vaudrait démolir une maison dans l'espoir de trouver plus haut prix des matériaux que de la construction

même. De tels actes sont trop insensés pour être à redouter ; et l'on n'aliène ni ne partage des terres qu'après avoir consulté les nécessités de l'industrie qui en paye l'usage.

Quelque animée, quelque active que puisse être la concurrence des petits placements, elle ne saurait néanmoins aller jusqu'à commander l'oubli d'intérêts toujours présents, toujours faciles à discerner. Les moindres capitalistes cherchent à tirer bon parti de leur argent, et si on leur proposait des parcelles trop réduites pour que le revenu qu'elles donnent n'en souffrît pas, ils sauraient bien attendre que l'accumulation de leurs épargnes leur permît d'en acheter de plus considérables. S'ils montrent tant d'empressement à placer en terres, c'est qu'ils savent bien que leurs acquisitions trouveront des locataires prêts à s'en charger au taux accoutumé. C'est là, en réalité, ce qui arrive. Les changements, les transformations que subit la propriété territoriale, laissent intact le capital engagé dans la culture. Ce capital n'augmente ni ne diminue parce que la terre a de nouveaux maîtres : ni les formes sous lesquelles il subsiste, ni celles qui ont présidé à sa distribution, ne sont altérées non plus, et ceux qui le possèdent conservent à la fois les moyens et le désir de continuer l'exercice de l'industrie dans laquelle ils l'utilisent. Aussi, après comme avant les ventes en détail, les cultivateurs du pays offrent-ils des terres un prix de loyer proportionné au bénéfice qu'ils espèrent réaliser, et comme les nouveaux propriétaires, à moins qu'ils n'aient acheté pour cultiver eux-

mêmes, ont intérêt à les leur céder, les terres vont ou restent sous le système d'exploitation qui, rétribuant le mieux ceux qui le pratiquent, permet d'en payer le plus haut fermage. A cet égard, les luttes que soutiennent entre eux les producteurs laissent toutes les garanties désirables. Petits ou grands, tous les producteurs ne désirent rien tant que de donner aux établissements qu'ils dirigent les dimensions et les formes les plus favorables à leur genre de travail : tous cherchent à attirer à eux les parcelles à leur portée ; les plus habiles battent leurs concurrents en payant plus cher, et toute la différence que produit le degré de dissémination de la propriété, c'est de rattacher aux diverses exploitations un plus ou moins grand nombre de champs appartenant à différents maîtres.

Rien dans les mouvements, dans les subdivisions de la propriété, ne saurait empêcher la terre d'aller aux mains des fermiers qui savent en tirer le meilleur parti : ce sont eux qui en offrent le prix de location le plus considérable, et avec les hommes les plus capables triomphe naturellement le mode de culture auquel ils doivent leur supériorité. S'il n'en était pas ainsi ; si le morcellement du sol substituait, aux régimes industriels appelés par les exigences de la production locale, des régimes fondés sur des bases différentes, les fermages, au lieu de monter autant que depuis un demi-siècle ils l'ont fait en France dans les départements où l'industrie s'est répandue, auraient baissé ou seraient demeurés stationnaires. Dans leur hausse rapide et continue gît la preuve la plus formelle que nul

obstacle n'est venu gêner, affaiblir, altérer le développement progressif de l'art et de la richesse agricoles.

Il est, au surplus, bien évident que les formes de la propriété ont changé parmi nous bien plus que les formes de la culture. Partout le partage des successions et les ventes en détail ont accru la dispersion, le morcellement des terres, et dans la plupart des provinces subsistent encore des modes d'exploitation bien antérieurs à la promulgation des lois qui nous régissent. Ainsi, les métairies et les locatures de la plupart des régions de l'ouest et du centre ont gardé leurs anciennes dimensions ; de même, les moyennes fermes de la Flandre française, et d'une partie des contrées du nord et de l'est, n'ont que sur peu de points perdu en étendue ; de même encore les grandes fermes qui approvisionnent Paris de céréales ne sont pas tombées pour faire place à de plus nombreux et moins vastes centres de production. Ce n'est pas, pourtant, que beaucoup de ces fermes n'aient été vendues en détail. Dans la Bauce, les morcellements ont été nombreux ; ils ne l'ont pas été moins dans les plaines de la Normandie, où de tout temps avaient existé des lots de terre détachés ; mais là rien, dans les mutations qui se sont accomplies, n'a porté atteinte au régime établi. La culture est restée dans ses cadres ou les a agrandis. Les fermiers ont loué les terres provenant des fermes démembrées ; ils les ont annexées à des faire-valoir dont l'extension leur était profitable, et il en est qui ont maintenant à compter avec plusieurs propriétaires.

Il n'est pas douteux cependant que les moyennes et les petites cultures soient celles qui ont conquis et continuent à conquérir le plus de terrain. Est-ce à la division des héritages, au morcellement des terres, qu'il faut l'attribuer? Il est, nous le croyons, un cas spécial, celui dans lequel le sol appartient aux hommes mêmes qui le cultivent, où il a pu en être ainsi; dans tous les autres, le changement est venu de causes purement agricoles, de causes dont l'activité eût été la même sous tous les régimes qui n'eussent pas comprimé trop violemment l'essor de l'ordre social.

Depuis trente ans surtout, la France a réalisé des progrès d'une admirable rapidité. Sur tous les points de son territoire la population s'est accrue; les villes ont grandi, et partout se sont répandus l'activité et le bien-être. Qu'en est-il résulté? C'est que de nouveaux besoins, en sollicitant les efforts du travail agricole, sont venus en modifier la direction et les formes. Ce ne sont pas seulement les racines et les plantes légumineuses ou potagères qu'il a fallu multiplier, afin de satisfaire aux exigences croissantes de la consommation; les produits destinés aux usages industriels ont rencontré des demandes plus nombreuses et plus soutenues. C'est là ce qui a tant accru la sphère de la petite culture. Plus les plantes sarclées, plus les végétaux dont la délicatesse et le prix élevé imposent beaucoup de soins et de main-d'œuvre ont pris place à côté des anciennes productions, plus la petite culture a reçu d'encouragements, plus elle a enrichi ceux qui en subsistaient, et il est vrai de dire qu'elle a marché du

même pas que l'aisance et les créations des arts manufacturiers.

Une autre cause n'a pas peu contribué à l'étendre. C'est elle qui s'est emparée de la majeure partie des terres maigres et arides qui demeuraient à peu près incultes dans les siècles passés. La grande culture ne pouvait lui disputer avec avantage des fonds dont l'exploitation laborieuse exigeait l'accumulation de nombreux travaux sur les mêmes points. Ces sortes de fonds lui sont restés, parce que seule elle avait le pouvoir d'en tirer des produits assez chers pour en solder la mise en rapport, et de là encore l'agrandissement progressif de son domaine.

Venons maintenant au seul genre de culture que puissent atteindre dans ses formes quelques-uns des résultats de la liberté complète des aliénations et des partages. Nous voulons parler des cultures exercées par les propriétaires eux-mêmes. S'il arrive naturellement que les terres affermées tombent aux mains des laboureurs dont le système d'exploitation est le plus lucratif, il peut arriver aussi que des propriétaires ne corrigent pas les vices de leur mode de travail, et, loin d'en adopter un meilleur, laissent détériorer celui-là même dont ils font usage. Déjà des plaintes fréquentes se sont élevées à cet égard : on a cité des exemples de champs trop morcelés pour admettre des soins féconds, de cultivateurs s'obstinant à confiner leurs labeurs sur des pièces trop éparses, sur des patrimoines trop réduits pour absorber tous leurs loisirs, et se laissant saisir par une indigence à laquelle il leur serait facile

d'échapper. C'est là un mal qui, en effet, s'est produit sur quelques points; mais le mal est-il bien redoutable? Nous ne le pensons pas : car il tient à des causes évidemment passagères ; et d'ailleurs, quand il dure et s'aggrave, vient un moment où il cesse de lui-même (1).

Les classes rurales, peut-être parce qu'elles ne leur sont devenues accessibles que récemment, ambitionnent avec une ardeur parfois excessive les jouissances de la propriété territoriale. Posséder des terres, c'est pour elles une satisfaction dont la vivacité ne leur permet pas toujours de calculer sagement ce qu'elle coûte. Ce n'est pas seulement comme au gage, à la source de leur fortune, comme aux lieux que fécondent leurs propres labeurs, que des paysans propriétaires s'attachent aux champs qu'ils possèdent ; c'est aussi comme à un titre à la considération de leurs égaux, et rien ne leur est plus pénible que d'en abandonner la moindre portion. Moins ils sont éclairés, plus ce sentiment a d'empire, et rarement des enfants qui ont aidé leur père dans ses travaux, qui ont concouru aux améliorations qu'il a réalisées, se décident à vendre l'héritage qui leur advient. Chacun d'eux veut en avoir sa

(1) Peut-être au reste faut-il attribuer, en partie du moins, le mal que l'on signale à la nature des circonstances révolutionnaires ou exceptionnelles qui ont créé presque subitement la petite propriété en France et en Allemagne. L'éducation des hommes dont la situation changea tout à coup n'était pas faite ; ils n'avaient, à l'origine, ni les lumières, ni les capitaux, ni les mœurs que réclamait l'usage des biens dont ils étaient en possession ; ils ont porté dans leurs actes des idées, des habitudes, des défauts puisés dans leur situation antérieure, et de là des inconvénients que le temps seul aura le pouvoir de ramener dans leurs véritables limites.

part, et de là des fractionnements qui séparent et divisent les diverses portions des exploitations. D'un autre côté, parmi ceux dont les possessions ne suffisent pas à l'emploi de toutes les journées, il en est qui croiraient déchoir en travaillant au compte d'autrui ; il y a du temps et des forces perdus; il y a des éléments de bien-être délaissés, et conséquemment des souffrances qui devraient ne pas exister. Ces inconvénients assurément ont leur gravité, et il serait à souhaiter qu'ils ne se produisissent pas ; mais quoi qu'on en ait dit, s'ils sont assez communs, ils ne sauraient être de longue durée, et l'amour de la propriété, dont l'excès peut parfois les propager, ne saurait perpétuer des formes de production dont l'imperfection croissante ne permettrait pas aux cultivateurs propriétaires de soutenir la concurrence des autres producteurs.

Il est en France un certain nombre de communes où la terre a passé presque tout entière aux mains des laboureurs. Eh bien ! avec la propriété ne se sont pas éteintes, chez le paysan, les qualités industrielles qui l'en ont rendu maître; l'intelligence de ses intérêts n'a pas disparu parce qu'il a des champs à lui : loin de là, il n'en a déployé que plus d'énergie et d'activité; et s'il est vrai que le morcellement de ses biens soit une gêne, et qu'il aurait à gagner souvent à leur concentration sur un même point du territoire, du moins est-il certain que l'inconvénient est amplement compensé par l'ardeur et l'habileté des soins qu'il leur prodigue (1).

(1) Au nombre des causes qui empêchent beaucoup de petits cultivateurs d'opérer, soit par voie d'échange, soit par tout autre moyen, la réunion des

Supposez qu'il n'en soit pas ainsi ; supposez que la mauvaise répartition ou l'exiguïté des possessions de chacun vienne à réduire, à affaiblir la quantité et la valeur des récoltes : ce qui arriverait est fort simple. La population s'appauvrirait graduellement, et des biens dont elle n'aurait pas pu se servir assez habilement finiraient par lui échapper. Un tel résultat serait inévitable. Vainement des propriétaires cultivateurs voudraient-ils conserver des champs trop disséminés ou trop amoindris pour rétribuer suffisamment leurs labeurs; vainement redoubleraient-ils d'assiduité, d'efforts et de patience : ils succomberaient à la longue, comme succombent tous les industriels dont les usines ou les procédés de fabrication ne peuvent plus soutenir la concurrence; et leurs terres, écrasées de charges auxquelles il leur deviendrait impossible de faire face, iraient à de nouveaux maîtres qui ne manqueraient pas d'en changer et d'en améliorer l'usage.

On voit parfois des populations en possession des champs qu'elles cultivent courbées sous le poids d'une détresse contre laquelle tous leurs efforts demeurent impuissants. On en accuse l'excès du morcellement

morceaux de terre qu'ils possèdent et cultivent, il en est une fort simple et dont on n'apprécie pas suffisamment la juste influence. Les petits cultivateurs demandent au sol des produits fort divers, afin d'avoir de l'occupation dans toutes les saisons propres au travail; or, il est bien peu de communes, si peu étendues qu'elles soient, dont le sol n'ait des parties plus favorables à tel genre de production qu'à tel autre, et de là l'avantage attaché à la séparation des lots dont se compose le faire-valoir de chacun. Tous veulent avoir leur quartier de vigne, leur quartier de pré, leur terrain à céréales, leur terrain à légumes, et ne peuvent les avoir contigus ou renfermés dans la même pièce.

territorial, comme si, dans la presque totalité des cas, le mal ne venait pas principalement de la fragilité même du genre d'industrie que la plupart de ces populations exercent. Ce qui leur a donné à la fois la petite propriété et la petite culture, c'est la nature des travaux dont elles s'occupent. Elles ne travaillent que peu pour la grosse consommation ; les denrées qu'elles s'attachent à obtenir sont surtout celles qui, appelant beaucoup de main-d'œuvre sur peu de terrain, se vendent le plus cher, mais qui, par cela même, ont les débouchés les moins assurés, et sont le plus sujettes aux accidents. Une gelée qui détruit les arbres à fruit, une concurrence inattendue qui vient faire baisser les prix, un changement dans les demandes, en voilà assez pour frapper de ruine des hommes dont toute la fortune consiste en quelques pièces de terre dont le produit a perdu une partie de sa valeur. Des fermiers s'en vont quand leurs capitaux cessent de rapporter les profits accoutumés; des propriétaires n'en peuvent faire autant. Cloués au sol qui leur appartient, ils persistent à lui demander leur subsistance; leurs ressources s'épuisent peu à peu ; avec leur détresse s'accroît la désorganisation du travail, et la misère s'appesantit par degrés sur des familles dignes d'un meilleur sort.

Il existe dans les environs de Paris beaucoup de communes où fleurissent aux mains des propriétaires de petites cultures d'une admirable fécondité. Plus de moitié de leur territoire est planté en vignes, en arbres fruitiers, en légumes : le reste seulement appartient aux herbes artificielles et aux céréales. Ce sont

les consommations de la capitale qui y ont appelé cette distribution des cultures; et ce qui en a le plus accru la prospérité, c'est le haut prix des vins communs aux époques où la guerre ne laissait aux productions du midi d'autres moyens de transport que les grandes routes. Mais depuis près de trente ans, les vins dont la vente a tant enrichi Argenteuil et Suresnes ont subi une baisse presque continue, et si l'ouverture de voies de communication moins dispendieuses venait ajouter aux difficultés de la concurrence dont ils ont à se défendre, nul doute que les producteurs, forcés peut-être de renoncer à la principale branche de leur industrie, auraient à lutter contre des souffrances dont le poids leur imposerait de rudes et nombreux sacrifices.

Tels sont les périls qui menacent et atteignent parfois la plupart des cultures que leur délicatesse même confine sur d'étroites surfaces. Tout ce qui resserre le marché ou y amène de nouvelles offres suffit pour en modifier douloureusement les conditions d'existence. Elles sont dans l'ordre agricole ce que sont, dans l'ordre manufacturier, les petites industries qui pourvoient aux besoins d'une consommation raffinée ; elles succombent devant des méventes et des accidents auxquels échappe le travail consacré aux productions communes, et la population résiste d'autant moins au choc, qu'elle n'a pour se soutenir que de petits capitaux engagés dans le sol, et dont elle ne peut retirer la moindre partie sans réduire le champ même où se déploie son activité.

On se plaint maintenant en Allemagne de l'état de

détresse où sont tombées quelques-unes des populations rurales. Au dire de beaucoup d'agronomes, il est des villages où les paysans propriétaires ne tirent plus de leurs petits domaines que des ressources insuffisantes, et voient, d'année en année, leurs dettes augmenter et s'alourdir. Quelles qu'en soient les causes, et peut-être trouverait-on la plus efficace dans les changements un peu brusques que l'union douanière a récemment apportés à l'ancienne situation des marchés, les gouvernements qui ont cherché le remède au mal dans la fixation de minima d'étendue pour les parcelles de prairies et de terres labourables, auraient mieux fait de se dispenser d'agir. Le temps aurait suffi pour accomplir l'œuvre qu'ils ont prise à leur charge. Nous n'en voudrions d'autre preuve que les assertions mêmes de l'un des écrivains qui ont invoqué le plus hautement leur concours.

Voici, en effet, ce que dit M. Émile Jacquemin dans son livre sur *l'Allemagne agricole, industrielle et politique*, à l'occasion d'un village du duché de Nassau :

« Le morcellement de la terre existe ici avec toutes ses funestes conséquences. Le nombre des propriétaires du troisième degré, c'est-à-dire de ceux qui ne peuvent plus se faire aider par les animaux et sont réduits à cultiver avec la bêche, augmente dans une progression effrayante, et avec lui augmentent aussi la pauvreté et la misère. La terre, déjà obérée, se charge de nouvelles dettes à chaque succession dans laquelle il y a plusieurs héritiers. Écrasé par ses dettes, le nouveau propriétaire, le successeur héritier ne peut plus

lutter longtemps. La première mauvaise récolte le jette à bas; la grêle, une épizootie, un incendie, une baisse de prix suffisent pour compléter sa ruine. Il ne peut plus payer les intérêts des capitaux qui pèsent sur sa propriété, et la subhastation devient inévitable. La propriété passe en d'autres mains, mais y passe épuisée : car son ancien maître, faisant ressource de tout pour éloigner autant que possible le moment fatal, a vendu le fumier et le fourrage, a cherché à arracher à la terre son dernier atome de fécondité. Les neuf dixièmes des propriétés de Gemmerich sont dans cette situation extrême, et la subhastation y devient tous les ans plus fréquente ! »

Puis l'auteur ajoute : « Le prix d'une propriété ainsi épuisée ne peut pas être élevé, et le grand propriétaire a d'autant plus de facilité à l'acquérir, qu'il n'a guère à redouter la concurrence des petits propriétaires. Aussi, sous le système et la législation agricoles actuels, voyons-nous, d'une part, les grandes propriétés tendre à absorber les petites, et la terre devenir la possession d'un petit nombre, et, de l'autre part, le morcellement s'étendre à l'infini. Ces deux maux font généralement, en Allemagne comme en France, d'effrayants progrès, et l'ordre de choses intermédiaire, qui devrait constituer le véritable fondement de la nation, menace de disparaître entièrement. »

Et plus loin : « Et ces subhastations forcées ne sont plus aujourd'hui chose rare : on en compte des milliers dans une contrée relativement de peu d'étendue. C'est donc pour l'État comme pour les familles une source

de maux graves; c'est surtout une source de désorganisation et de ruine pour les communes rurales; car elles sapent par la racine l'arbre de leur prospérité (1). »

Eh bien, en admettant que les faits soient tels que les décrit M. Émile Jacquemin, et nous n'avons aucune raison d'en douter, n'est-il pas évident qu'il est un terme où s'arrête leurs cours et que de l'aggravation même du mal sort à la fin le remède. Voici des cultivateurs que la qualité de propriétaire a poussés hors des voies où pouvait fleurir leur industrie : le sol qui leur appartient, ils l'ont laissé se découper, s'éparpiller de telle sorte qu'il ne répond plus aux efforts de leur travail. Qu'en résulte-t-il? C'est que les immeubles, dont ils n'ont pas maintenu la fécondité, passent à de nouveaux maîtres, et qu'à des cultures appauvries en succèdent de plus riches et mieux entendues. Ce qui se voit à Gemmerich, c'est l'accomplissement d'une loi qui suffit à toutes les transformations de l'ordre économique, de la loi qui condamne les producteurs incapables à laisser à des rivaux plus habiles les agents de la production dont ils ne savent pas faire bon usage.

Cette loi n'est pas autre en agriculture qu'en industrie manufacturière et commerciale, et la possession du sol n'en affranchit pas les cultivateurs. Du moment où leur mode de culture ne rend pas tout ce qu'un autre mode pourrait donner ; du moment où ils n'acceptent pas les conditions qui seules pourraient le régé-

(1) *L'Allemagne agricole, industrielle et politique*, par Émile Jacquemin, pages 172 et suivantes.

nérer, leur ruine devient inévitable. S'ils résistent en consommant peu à peu le fonds même, le capital territorial, le fonds, à la fin, s'épuise sous le poids des hypothèques, et l'époque où choses et personnes changent à la fois finit infailliblement par arriver.

Petite ou grande propriété, petite ou grande culture, peu importe en pareil cas l'ordre qui vient à prévaloir ; car cet ordre vaut toujours mieux que celui qu'il remplace. Tout système nouveau ne réussit à prendre possession du sol qu'à la condition de satisfaire aux nécessités de la situation. S'il en était autrement, ce système ne s'installerait pas ou ne tarderait pas à disparaître. Le régime économique que bannit maintenant de Gemmerich l'expropriation forcée ne l'avait emporté antérieurement qu'à raison d'une supériorité qu'il a perdue ; peut-être le régime qui, aujourd'hui, vient s'y substituer, sera-t-il vaincu à son tour. De telles mutations sont fréquentes et ne s'accomplissent pas sans laisser des maux et des souffrances ; mais l'issue en est conforme à l'intérêt social ; car elles ne changent l'état préexistant que pour apporter au travail des améliorations qui multiplient les richesses qu'il crée et distribue dans tous les rangs.

Mais, dit M. Jacquemin, les terres, avant de passer dans de nouvelles mains, ont été détériorées, fatiguées, épuisées ; et c'est à vil prix que les subhastations en disposent. Et qu'y a-t-il donc en cela dont il faille s'étonner? Ce que font les petits propriétaires, dans l'espérance vaine de se maintenir en possession d'un patrimoine auquel les attachent tant de liens d'intérêt

et d'affection, ne voit-on pas des hommes plus éclairés qu'eux le faire également? Combien de manufacturiers, par exemple, persistent à garder des usines qu'ils n'ont pas les moyens de mettre en état de soutenir la concurrence locale! Eux aussi font argent de tout ce qu'ils peuvent détacher du fonds : ventes de mobilier et de machines, emprunts onéreux, ils ne reculent devant aucun moyen de retarder le jour d'une faillite inévitable; et quand il leur faut abandonner le siége de leur industrie, les nouveaux acquéreurs n'y trouvent que des bâtiments dégradés, des moteurs usés, des appareils incomplets et vieillis. Et il n'est pas même besoin d'être mû par le double attachement qu'inspire l'union de la propriété et de l'exploitation pour se laisser entraîner à de semblables erreurs. Aucun pays ne manque de propriétaires non cultivateurs qui achèvent de se ruiner en essayant de conserver des biens dont le revenu ne suffit plus à l'acquittement des intérêts de leurs dettes. Ils abattent des futaies avant l'âge ; ils laissent sans réparation des constructions ou des clôtures qui croulent, ils affaiblissent les baux afin d'obtenir des fermiers quelques avances indispensables à leurs besoins, et, en éloignant le moment de l'expropriation, ils ne font qu'aggraver une situation dont la détresse devient à la fin irréparable.

Comme tous les sentiments à l'énergie desquels est confié le développement de l'ordre et de la puissance sociale, l'amour de la propriété suscite des passions qui ont leurs excès et leurs mécomptes. Mais, pour quelques abus et quelques méprises qu'il enfante,

combien d'avantages en sont le résultat! Voyez quelle industrieuse activité il entretient dans toutes les campagnes dont les cultures mixtes approvisionnent Paris de fruits, de légumes, de denrées délicates et chères. Là, des hommes qui dans l'origine n'étaient que de pauvres journaliers, ont conquis pied à pied le terrain qu'ils occupent; et à peine en sont-ils devenus les maîtres, que de toutes parts s'y sont réalisées des améliorations dont leurs prédécesseurs, propriétaires et fermiers, ne soupçonnaient pas même la possibilité. Plantations, amendements, fumures, nivellements et défoncements du sol, irrigations et dessèchements, rien de ce qui promettait des bénéfices n'a coûté à des cultivateurs libres de compter avec l'avenir et sûrs de recueillir eux-mêmes les fruits de leurs œuvres. Nulle part, tant d'épargnes lentement amassées n'ont été confiées à la terre, nulle part, elle n'a reçu de soins plus ingénieux et plus assidus, et nulle part non plus les riches récoltes qu'elle donne ne répandent une aisance plus générale et mieux méritée.

Et ce n'est pas seulement dans le voisinage de grandes villes dont les consommations facilitent et rétribuent largement des genres particuliers de travail, qu'on voit l'union dans les mêmes mains de la propriété et de la culture si féconde en excellents résultats. D'autres points de la France, la plupart des cantons de la Suisse, l'Eydersted et quelques parties du Würtemberg offrent de pareils exemples. Et puis, s'il est vrai que l'attachement trop passionné des cultivateurs pour les champs dont ils ont hérité puisse, dans

certains cas, réduire les cultures à des dimensions trop étroites pour assurer le bien-être de ceux qui l'exercent, n'est-il pas avéré que le même fait se reproduit dans des pays où la classe rurale ne jouit pas des avantages de la propriété? Ne voit-on pas les métayers de la Terre de Labour, de plusieurs points de la Marche d'Ancône et des autres États de l'Italie, dans une indigence dont leur infatigable activité aurait dû les préserver? Et les plus vastes domaines de l'Irlande ne sont-ils pas couverts de multitudes de pauvres cotagers, écrasés sous le poids des rentes énormes qu'ils consentent témérairement à payer pour des parcelles dont l'étendue insuffisante les condamne à végéter dans la misère la plus désolante?

Il y a plus : nulle part au monde les crises agricoles ne sont plus rudes et plus fréquentes que dans les comtés de l'Angleterre. La concurrence y tient constamment les baux au plus haut point d'élévation, et il suffit d'une baisse quelque peu durable dans le prix des denrées qu'ils produisent, pour mettre un grand nombre de fermiers hors d'état de remplir leurs engagements (1).

C'est donc à tort qu'on imagine que les petits pro-

(1) Il est à présumer au surplus que la réforme de la législation en matière de produits agricoles, au nombre des bons effets qu'elle ne peut manquer de produire, aura celui d'assurer des bases plus fermes, moins sujettes à varier, aux spéculations et aux combinaisons des fermiers de l'Angleterre. Les prix seront plus fixes et plus réguliers, et chacun calculera plus sûrement avec les chances de l'avenir. C'est l'opinion de la partie la plus éclairée des fermiers, et déjà beaucoup d'entre eux ont opéré dans leurs modes d'exploitation, ainsi que dans leurs genres de production, des changements d'un bénéfice certain.

priétaires cultivateurs sont seuls exposés à des maux qui se retrouvent les mêmes, ou plus graves encore, dans beaucoup de contrées où le sol, cultivé par des fermiers de divers ordres, n'appartient qu'à des possesseurs riches et étrangers aux soins de l'exploitation. Autres sont partout les circonstances qui déterminent l'organisation des cultures et celles qui président à la distribution des immeubles. Produire au meilleur marché possible, afin de pouvoir vendre au même prix que les autres producteurs, voilà la nécessité qui ne cesse pas plus de régir le travail agricole que le travail industriel. Cette nécessité, tous les cultivateurs la connaissent : tous, propriétaires ou fermiers, lui obéissent, parce que tous savent que la terre, aussi bien que les capitaux mobiliers, ne demeure pas longtemps aux mains qui ne savent pas en mettre à profit toute la fécondité.

Il ne résulte pas toutefois de ceci que nous contestions aux régimes adoptés en matière d'héritage et d'aliénation territoriale toute espèce d'action sur l'état des campagnes. Ici, il n'est question que des dimensions de la culture, et si nous maintenons que ces dimensions ne dépendent que dans peu de cas des formes de la propriété, là s'arrêtent le sens et la portée de nos assertions. Les lois civiles, nous le savons, affectent toutes les parties de l'économie sociale, et l'agriculture n'échappe pas à leur influence. S'il ne leur est pas donné de la confiner dans tel ou tel cadre, de lui tracer des modes d'application invariables, du moins ont-elles prise sur son développement et peu-

vent-elles, en facilitant ou en entravant l'essor des richesses et de l'industrie, hâter ou retarder les transformations qui en accroissent la prospérité.

A cet égard, des lois qui ne mettent aucun obstacle à la circulation et à la diffusion de la propriété, et des lois qui la réservent au petit nombre ou tendent à lui fixer des proportions artificielles, n'ont pas les mêmes effets. Les unes, en laissant la terre accessible à tous, placent la société tout entière sous l'impulsion des mobiles les plus essentiels à ses progrès ; les autres, suivant la mesure des restrictions qu'elles imposent, nuisent à la formation des habitudes d'ordre, d'économie et d'activité dont les classes laborieuses ont besoin pour déployer toute leur capacité productive ; mais, nous le répétons, ce n'est pas sur les formes de la culture, c'est sur sa fécondité que de telles lois influent. Que ceux des États de l'Allemagne qui frappent d'indivisibilité les parcelles territoriales dont ils jugent l'amoindrissement incompatible avec l'intérêt agricole, y réfléchissent ; ils reconnaîtront combien leurs prescriptions vont peu au but : car ces mêmes champs dont elles n'autorisent la vente qu'à un seul acquéreur, elles ne sauraient empêcher les propriétaires, s'ils y trouvaient quelque avantage, de les diviser entre plusieurs locataires. Quand on prétend en régler les procédés d'exploitation, c'est à la culture même, et non à la propriété, qu'il faudrait s'adresser ; mais alors que d'entraves et de gênes pèseraient sur une industrie qui ne fleurit qu'à la condition de suivre la consommation dans ses variations successives ! Que d'embarras, de

difficultés, d'impossibilités ne tarderaient pas à révéler l'erreur de la tentative ! Les faits agricoles sont de ceux dont la sagesse gouvernementale n'est jamais assez sûre de démêler les complications ou de saisir l'ensemble, pour qu'il lui soit permis d'en régler le cours ; et toutes les fois qu'elle l'essaye, c'est sous peine d'évoquer des inconvénients plus graves que ceux-là même qu'elle se propose de supprimer.

CHAPITRE III.

De la puissance productive des divers modes de culture.

Nous avons signalé les causes qui contribuent le plus efficacement à différencier les systèmes d'organisation agricole. Il s'agit maintenant de rechercher si, parmi ces systèmes, il en est qui obtiennent du sol un plus riche produit que les autres. Tous ne réclament pas des soins et des labeurs semblables ; tous ne peuplent pas les campagnes de cultivateurs également riches, également éclairés ; tous n'admettent ni les mêmes genres de production, ni le même emploi des terres ; ce sont là des dissemblances assez notables pour qu'elles puissent influer sur la puissance du travail. Voyons donc si tel est leur effet, et s'il est quelque mode d'exploitation qui véritablement soit doué d'une supériorité naturelle et constante.

Un mot auparavant sur les dénominations en usage en matière agricole. Les termes *grande*, *moyenne* et *petite culture* sont purement relatifs, et partout ne s'appliquent pas à des contenances territoriales identiques. Des cultures qualifiées de grandes dans certains pays, seraient ailleurs considérées comme moyennes ou même comme petites. De même, il y a dans les dimensions des fermes infiniment plus de variété que ne sauraient en exprimer les classifications habituelles.

Pour nous, c'est d'après l'importance des moyens de production qu'elles concentrent aux mêmes mains que nous désignerons les diverses cultures. Nous nommerons petites celles qui n'occupent pas à elles seules une charrue attelée ; moyennes celles qui en exigent d'une à deux ; et grandes toutes celles qui en nécessitent davantage.

Ce système, au reste, bien que conforme aux réalités rurales, ne saurait non plus atteindre le degré de précision désirable. La taille et la force des attelages, l'usage des bœufs ou des chevaux, la nature du sol, la succession plus ou moins continue des récoltes, le degré d'activité des travaux, l'inégale durée des chômages, toutes ces circonstances, diverses suivant les lieux, influent sur l'étendue des superficies auxquelles peut suffire une charrue. Néanmoins nous l'admettrons malgré son insuffisance ; et nous tiendrons pour petites les cultures qui embrassent moins de quinze hectares, pour moyennes celles dont la contenance est de quinze à quarante, et pour grandes celles dont l'étendue est plus considérable.

Quelques agronomes ont proposé de n'appeler petites que les cultures à la bêche, cultures dont la superficie excède rarement deux hectares. Il est certain, en effet, que ces modes d'exploitation forment une spécialité ; mais il suffirait de mentionner leur caractère distinctif s'il en était question. Ici, nous n'avons à nous occuper que des cultures qui, pourvoyant aux besoins principaux de la consommation, constituent l'ordre agricole général dans les divers pays de l'Eu-

rope. Nous laisserons de côté l'horticulture et les genres de travail qui s'en rapprochent le plus.

Depuis l'époque où s'est engagé le débat relatif aux dimensions des fermes, les assertions à l'aide desquelles ont été défendus les différents systèmes sont demeurées les mêmes. Ce qui se disait, il y a plus de soixante ans, des grandes et des petites fermes, est ce qui se dit encore aujourd'hui, et il est aisé de le résumer et de le reproduire.

Voici le thème des partisans de la grande culture :

Plus les fermes sont grandes, plus l'importance des capitaux qu'en requiert l'exploitation contribue à n'appeler à leur direction que des hommes unissant la richesse aux avantages de l'éducation. Or, de tels hommes déploient naturellement dans l'exercice de leur industrie une habileté que de petits fermiers moins aisés et moins instruits ne sauraient posséder au même degré. Toutes les améliorations praticables trouvent en eux des promoteurs intelligents, et leur empressement à les effectuer est d'autant plus vif qu'ils tirent de leurs entreprises des bénéfices proportionnés à la superficie même des terrains sur lesquels s'étend leur travail.

Les grandes fermes, d'ailleurs, sont les seules où se réunissent les avantages attachés à la séparation des tâches. Les ouvriers y ont leurs occupations distinctes, et, grâce à la spécialité de leurs labeurs, ils acquièrent une dextérité dont manquent toujours des hommes obligés de vaquer successivement à des soins qui,

pour être appliqués avec toute l'efficacité désirable, exigeraient des aptitudes diverses.

D'un autre côté, à l'économie de main-d'œuvre produite par la bonne répartition des travaux, se joint celle qui naît de la grandeur même des surfaces mises en labour. Il faut moins d'attelages, et l'économie obtenue sur leur nombre laisse plus de moyens de nutrition pour le bétail. Un autre poiut important, c'est que les grandes fermes seules peuvent entretenir des moutons en assez grande quantité pour couvrir les frais de garde et de conduite, et de là des engrais d'une abondance et d'une diversité qui assurent la richesse des récoltes.

Enfin, il faut moins de capitaux pour les organiser, eu égard aux superficies en rapport. Maisons d'habitation, constructions rurales, bâtiments de service, tout se multiplie à mesure que les cultures se réduisent, et les moins grandes sont celles qui, proportionnellement à leurs dimensions, exigent le plus de dépenses improductives.

Aussi, l'exploitation en grand, par cela même qu'elle est celle qui épargne davantage les hommes, les animaux de service et les capitaux, a-t-elle les moindres frais de production à rembourser sur ses récoltes, et laisse-t-elle un excédant dont la supériorité offre aux classes étrangères aux soins agricoles de plus abondants moyens de subsistance.

A ces assertions, les partisans de la petite culture en opposent de tout autres. Les petits fermiers, disent-ils, portent dans les moindres détails de l'exploi-

tation une attention féconde en avantages importants. Il n'est pas un coin de leurs champs dont ils ne connaissent toutes les particularités, et auquel ils ne sachent donner le genre même d'amendements et de soins qu'il réclame. Des produits dont les cultivateurs en grand ne sauraient s'occuper suffisamment sont pour eux une source de bénéfices considérables, et ceux de basse-cour, entre autres, à peu près nuls dans les grandes fermes, d'ordinaire, leur assurent un supplément de revenu qui ajoute sensiblement à celui qu'ils tirent de la terre.

Les petits fermiers emploient peu de journaliers : c'est en famille qu'ils exécutent la majeure partie des travaux d'exploitation ; eux-mêmes mettent la main à l'ouvrage, et certes c'est avec une ardeur et une intelligence que ne déploient jamais, dans les grandes fermes, des serviteurs que l'intérêt du maître touche fort peu. Le reproche qu'on leur adresse de manquer des moyens d'améliorer leurs terres tombe à faux ; car, si les profits qu'ils réalisent sont restreints, les surfaces qu'ils ont à amender sont étroites et n'exigent que des avances en rapport avec leur faible contenance.

Il n'est pas vrai que les petites cultures entretiennent moins d'animaux que les grandes. Si les bêtes à laine y sont peu nombreuses, en revanche le gros bétail y abonde : et il faut bien qu'il en soit ainsi ; car les produits qui font leurs bénéfices, et qu'elles s'attachent à créer, sont en général ceux qui exigent le plus d'engrais.

On dit qu'elles nécessitent et plus de bras et plus de

dépenses de construction que les grandes ; mais qu'importe, si le surcroît de produit qu'elles donnent suffit pour couvrir tous les frais additionnels dont elles peuvent être passibles ? C'est là, au contraire, un avantage, quand leur revenu net n'est pas inférieur à celui des autres cultures ; car, entretenant alors avec autant de population manufacturière plus de population rurale, elles contribuent davantage à la force et à la puissance de l'État.

Ainsi que déjà nous avons eu l'occasion de le faire remarquer, longtemps la moyenne culture demeura sans organes et sans défenseurs. Si Schaw, dans son *Essai sur les Pays-Bas*, en avait fait un éloge raisonné, ce ne fut pourtant qu'en 1823 qu'elle trouva dans M. Cordier un appréciateur habile et un partisan zélé (1). Cet écrivain n'hésita pas à regarder les fermes de 20 à 30 hectares de la Flandre française comme les plus productives ; et il attribua à celles de l'arrondissent de Lille, un peu moins étendues encore, la supériorité sur les exploitations du reste de la France et même de l'Angleterre. Parmi les motifs sur lesquels repose son opinion, les plus saillants sont l'économie des transports des champs à la ferme, l'occupation continue des hommes et des attelages, la variété des productions, et des travaux dont la distribution régulière ne fait pas sentir la nécessité de recourir à ces ouvriers supplémentaires dont les grandes fermes ne

(1) *Mémoire sur l'agriculture de la Flandre française et sur l'économie rurale.*

peuvent se passer, et qu'elles sont forcées de payer à très haut prix.

Telles sont les raisons données de part et d'autre en faveur des divers modes de culture. Ces raisons, nous les tenons, quant à nous, pour fondées toutes sur quelques portions de vérité : car il n'est pas de régime rural qui n'ait à la fois des inconvénients et des avantages : mais ces inconvénients et ces avantages, quelle en est la mesure respective? Comment discerner si la prééminence de fortune et de savoir attribuée aux grands fermiers opère définitivement mieux et plus lucrativement que l'activité personnelle et les soins attentifs portés par les petits dans les moindres détails de leurs opérations? Comment savoir si les capitaux plus considérables des uns, appliqués à de vastes superficies, les fertilisent plus que les moindres capitaux des autres employés sur de moindres espaces? C'est là ce qui a embarrassé les observateurs les plus dégagés de préoccupations systématiques, et fait dire à l'un des plus éminents d'entre eux, à Sismondi, que « les questions de grande et de petite culture sont au nombre des plus épineuses et des plus compliquées, et n'ont jamais été bien résolues, quoiqu'un grand nombre d'écrivains des deux partis les aient décidées fort légèrement en ne les considérant que d'un seul point de vue (1). »

Que ces questions n'aient été d'ordinaire considérées que d'un point de vue exclusif et décidées fort

(1) *Tableau de l'agriculture toscane;* Grandeur des fermes.

légèrement, le fait est certain ; mais sont-elles donc inextricables, et ne seraient-elles pas résolues dès longtemps, s'il était démontré, comme Sismondi lui-même le supposait, « que, pour obtenir de l'agriculture le plus grand profit possible, sans considérer la valeur du produit brut, mais celle du produit net seulement, il faut réunir les fermes, parce que c'est sur les plus grandes que le profit sera le plus considérable (1) ?

En effet, c'est dans l'élevation du profit ou produit net, c'est-à-dire dans la valeur représentée par la portion du produit brut obtenue en excédant du montant des frais de production, que se trouve le véritable critérium de la bonté des divers modes de travail, la mesure certaine de leur puissance spécifique. Entre deux établissements industriels de même importance, à celui qui en fin de compte laisse le plus grand bénéfice, appartient nécessairement la supériorité. Or, en agriculture, où c'est la terre même qui forme le fonds mis en œuvre, du moment où, déduction faite de l'ensemble des avances qu'elle reçoit, un système d'exploitation lui fait rendre, à superficie égale, plus d'excédant ou de produit net que les autres, c'en est assez pour que ce système doive être tenu pour le plus efficace et le meilleur.

Ce qui a entretenu tant d'incertitudes à cet égard, c'est qu'au lieu de prendre le fait dans toute sa simplicité et de se borner à mesurer la somme du produit net par l'étendue des surfaces cultivées, on a voulu

(1) *Tableau de l'agriculture toscane ;* Grandeur des fermes.

mettre en balance les quantités d'argent et de travail à l'aide desquelles cette somme est obtenue. C'est l'erreur dans laquelle sont tombés Sismondi et la plupart des écrivains qui ont traité la question, erreur qui conduit nécessairement à regarder les terres incultes, où l'homme peut ramasser quelques fruits venus sans son assistance, comme les plus productives, et qui, lorsque Arthur Young s'aperçut des conclusions qu'elle imposait, le décida à chercher, dans le plus grand produit porté au marché, un autre moyen, à peine moins défectueux, d'évaluer la capacité relative des diverses classes de fermes (1). Un peu d'attention prêtée aux faits aurait dû, ce nous semble, dissiper tous les doutes. Toute œuvre industrielle exige des frais, et de là la division du produit en deux part, l'une qui rembourse les avances du producteur, l'autre qui, demeurant à titre d'excédant, forme la richesse créée, richesse dont l'importance atteste le degré d'énergie et d'habileté du travail. Tenir compte du montant des avances, c'est oublier que ces avances ont eu leur rétribution pro-

(1) Le bénéfice net ne saurait non plus servir de guide, parce que les terres les plus incultes sont susceptibles, en raison du capital employé, d'en donner un plus grand que les plus riches jardins, disait Arthur Young. (*Voyage en France*, tome III, Grandeur des fermes.) C'est, en effet, à la folle conclusion qu'il signale, qu'arrivent inévitablement ceux qui cherchent à établir le rapport entre le montant des avances faites à la production et le produit net obtenu. Dans ce système, dont Arthur Young avait trop de lumières et de bon sens pour ne pas entrevoir l'erreur radicale, on est inévitablement conduit à conclure que les terres incultes où les animaux trouvent quelques ressources alimentaires sont les plus productives, attendu qu'elles donnent un produit si complétement net, qu'il n'en coûte absolument rien pour le recueillir.

pre, et qu'il n'a subsisté d'excédant que parce qu'elles ont été complétement soldées.

En agriculture, autant de genres de produits, autant de dépenses spéciales. Un hectare de pré, par exemple, peut donner une récolte de 300 fr. moyennant 60 fr. de main-d'œuvre ; un hectare de blé, au contraire, peut nécessiter 240 fr. de frais, pour livrer une valeur brute de 500 fr. En conclura-t-on que la culture du foin, ne coûtant à superficie semblable que le quart de celle du blé, est quatre fois plus puissante et plus lucrative ? La méprise serait étrange. Des deux côtés, les avances, bien que très inégales, ont été complétement remboursées ; des deux côtés a été réalisé un surplus de même valeur, et, de quelque peu que la moisson en grains eût été plus forte, elle aurait été celle qui eût ajouté davantage aux profits des fermiers et à la richesse territoriale. Eh bien, pas d'autre règle d'appréciation, en matière de systèmes généraux d'exploitation, qu'en matière de récoltes diverses. Tous ces systèmes n'emploient pas les mêmes quantités de capital et de salaires ; mais tous commencent par solder entièrement leurs frais de production, et s'il en est qui en exigent plus que les autres, il ne peut leur rester autant d'excédant ou de produit net que parce qu'ils obtiennent un complément de produit brut assez considérable pour compenser le surplus de leurs charges.

Il n'y a donc pas à se préoccuper des proportions dans lesquelles l'argent et les bras sont appelés à concourir à la production. Les services ont leur rémunération distincte, réglée à raison même de leur utilité,

et, en quelque quantité qu'ils soient admis, comme il ne reste de produit net qu'après que le prix qu'ils ont coûté a été remboursé, c'est ce même produit net qui demeure la seule et véritable mesure de l'état plus ou moins avancé de l'art, de la puissance plus ou moins grande du système de travail. Il est à remarquer, au surplus, que toutes les améliorations rurales ne peuvent être que le fruit d'accroissements de dépenses dont le remboursement s'effectue à l'aide du supplément de produit qu'elles permettent d'obtenir. A partir des terrains en friche jusqu'aux jardins les plus fertiles, les avances faites au sol augmentent progressivement; mais les récoltes se multiplient bien davantage encore, et les contrées les plus riches en revenu agricole net, comme en revenu brut, sont celles où la terre à surface égale reçoit les soins les plus actifs, les plus nombreux et conséquemment les plus chers (1).

(1) M. de Thunen, dans ses recherches sur l'influence que le prix des grains, la richesse du sol et les impôts exercent sur les systèmes de culture, a réuni les chiffres qui donnent la juste mesure de l'accroissement que reçoivent les frais et les produits bruts et nets des cultures dans les contrées où l'art agricole a pris d'amples développements. On trouve, page 128 de la traduction française de son ouvrage, un tableau comparatif des dépenses et du rendement des cultures belge et mecklembourgeoise sur 100,000 verges carrées de terrain. La somme des frais afférents à la culture belge monte à 8,302 thalers, le produit brut à 11,081 thalers, et le produit net ou rente foncière à 2,779 thalers; les chiffres, dans le Mecklembourg, sont pour somme des frais 3,537 thalers, pour produit brut 5,137, et pour rente nette 1,600. Ainsi la culture belge dépense et obtient brut deux fois plus que la culture mecklembourgeoise, et, tous frais remboursés, dispose d'un produit net valant 1,179 thalers de plus, c'est-à-dire à superficie égale d'environ 73 pour 100 de plus. C'est là le cours ordinaire des choses. En Belgique, pays beaucoup plus peuplé et plus riche que le Mecklembourg, les frais de culture sont de plus du double; mais il en est de même de la récolte qui en restitue le mon-

Rien de mieux caractérisé que ce fait. Comparez par exemple en France le montant des dépenses et de la production agricoles dans les régions où l'art est le plus inégalement avancé ; voici ce que vous constaterez.

D'un côté, les frais de culture n'excèdent pas en général 80 fr. par hectare ensemencé en grains, et la récolte, consistant en 9 ou 10 hectolitres, vaut environ 170 fr. De l'autre, les mêmes frais dépassent 250 fr. ; mais le sol peut rendre jusqu'à 25 hectolitres, et donner ainsi 450 fr. et plus. S'il fallait mesurer le produit au montant des avances, il se trouverait que la culture la moins habile assurerait plus de 112 p. 100 de bénéfices, et 32 p. 100 de plus que l'autre ; tandis qu'en réalité elle ne laisse pas net la moitié autant de revenu. A chaque addition d'avances dans les lieux les mieux cultivés ont répondu des accroissements considérables de produit brut et net, et de là d'énormes différences dans les fermages dont jouissent les propriétaires, comme dans les moyens de subsistance offerts aux populations.

Quelque secs et minutieux que soient ces détails, il fallait les exposer, sous peine de laisser place à une erreur devant laquelle ont échoué fréquemment les recherches relatives à la puissance propre aux divers systèmes de culture. Pas d'autre signe, d'autre mesure

tant, et qui non-seulement, à superficie égale, nourrit deux fois plus d'habitants, mais laisse nette de tous frais aux mains des propriétaires une part du produit beaucoup plus considérable.

de la puissance d'un système, que la quantité de produit net qu'il réalise sur une surface donnée ; mais ici même, les chiffres ne sont pas aussi faciles à constater qu'on serait tenté de le croire au premier abord, et avant de les recueillir, nous avons à présenter quelques explications.

C'est dans le taux des rentes ou fermages qu'il est d'usage de chercher l'expression du produit net agricole ; or, cette expression n'est ordinairement ni complète ni facile à ramener à sa véritable signification. Les fermages sont loin de constituer la totalité du produit net du sol. D'un côté, restent en dehors les perceptions du fisc, toutes les fois que les propriétaires n'acquittent pas eux-mêmes le montant complet des contributions publiques et locales ; de l'autre, la portion des récoltes qui, les dépenses de l'exploitation remboursées, reste aux mains des fermiers à titre de bénéfice net, portion toujours considérable et qui souvent n'est pas inférieure à celle dont se compose le prix même du loyer (1) ; mais, si les fermages ne com-

(1) En Angleterre, ainsi que les enquêtes parlementaires en font foi, c'est à 10 pour 100 qu'est évalué le bénéfice que doivent obtenir les fermiers sur les capitaux dont ils font usage. Or on estime aussi que, pour bien conduire une exploitation, un fermier doit y porter environ dix fois le montant même du prix de loyer. En défalquant des 10 pour 100 réservés aux fermiers, 5 pour 100 comme intérêt, il s'ensuivrait qu'ils garderaient les autres 5 pour 100 comme profit net. Ce serait une part des produits nets égale à la moitié de celle que reçoivent les propriétaires à titre de fermage. En France, quelques recherches nous ont conduit à reconnaître que, dans beaucoup de départements, telle est aussi la portion du produit net que se réservent et dont ont besoin les fermiers qui cultivent au delà de 30 hectares. Cette portion croît d'ordinaire à mesure que les exploitations ont moins d'étendue.

prennent pas tout le produit net, en revanche ils contiennent des sommes qui, ne représentant que l'intérêt des capitaux immobilisés dans les constructions rurales, en sauraient être considérées comme afférentes au montant total des baux consentis pour les terres.

Voilà, comme on le voit, des faits dont il faut nécessairement tenir grand compte dans les évaluations comparatives de produits nets. Il en est un plus considérable encore : c'est l'influence exercée par le taux des denrées agricoles sur le chiffre même des fermages. Les fermages représentent en réalité une portion des récoltes, et ils s'élèvent ou s'abaissent à raison du prix courant de la part qui leur revient. Supposez par exemple deux contrées où des cultivateurs également habiles puissent consacrer la même quantité de produit au loyer de terres de même contenance : le revenu du propriétaire, converti en numéraire, montera plus haut dans celle de ces contrées où les fruits du sol auront le plus de valeur vénale, dans le voisinage de Bordeaux par exemple, où le blé vaut de 20 à 21 fr. l'hectolitre, qu'en Lorraine, où il se vend de 15 à 16 fr. ; et pourtant l'art agricole n'en aura pas moins dans les deux pays une égale capacité productive.

Des faits bien connus attestent, au surplus, combien il importe, dans la comparaison des prix de fermage, de ne pas en confondre le chiffre avec la quantité même des produits affectés à leur payement. Depuis trente ans, les rentes territoriales ont diminué graduellement en Angleterre. Des fermiers qui, en 1812, louaient les terres à raison de 45 et de 70 schellings

l'acre, n'en donnent maintenant que de 20 à 30 (1); et certes, quiconque s'en tiendrait à ce fait pour mesurer la force productive de l'agriculture anglaise, devrait en conclure qu'elle a perdu plus de la moitié de son ancienne puissance. Il n'en est rien pourtant; mais le blé, qui en 1812 se vendait jusqu'à 122 schellings le quarter, n'en vaut plus maintenant 60, et avec son prix a décliné celui des loyers agricoles. Il est à remarquer, au reste, qu'évaluée en quantité de blé, la part des récoltes qui revient aux propriétaires du fonds n'a pas laissé de décroître : car elle est descendue par acre de 57 à 50 centièmes de quarter ; mais c'est là encore un résultat de la différence du cours des denrées. A mesure que les grains ont baissé de prix, les fermiers ont dû, pour subvenir aux frais du travail et réaliser des profits conformes à leurs besoins, se réserver une plus forte proportion des produits dont la valeur vénale s'était amoindrie. Le contraire avait eu lieu durant la période de hausse. Ces effets si considérables et si distincts de l'inégalité du prix des denrées agricoles, montrent à quelles méprises on demeurerait exposé s'ils n'obtenaient toute l'attention désirable, et quelles rectifications sont indispensables pour assigner et conserver aux faits leur véritable caractère.

Il est encore une cause d'erreur qu'il faut mentionner; c'est l'influence qui, en matière de produit net, appartient à la situation, et surtout à la densité des populations. Moins un pays a d'habitants, plus la terre y

(1) *Progress of the nation.* Vol. I, p. 164 et 165.

abonde, et moins elle reçoit de soins. Des cultivateurs dont les exploitations en embrassent plus qu'il ne leur est possible d'en utiliser, se bornent à ensemencer successivement des portions qu'ils laissent reposer parfois plusieurs années, après en avoir tiré une récolte. Tel est le mode de culture que pratiquent les plus riches laboureurs des États-Unis, tout aussi bien que les serfs inhabiles et pauvres du Nord de l'Europe (1), parce qu'au fond, c'est le moins dispendieux partout où le manque de population force à laisser la majeure partie du sol en friche; mais il est facile de comprendre combien le produit net, eu égard à des superficies arables dont quelques sections seulement entrent chaque année dans la culture, doit paraître faible, et combien aussi il serait difficile de le comparer à celui que réalisent des contrées ou les besoins croissants de la consommation ont amené la suppression des jachères, ou du moins les ont réduites à ne plus occuper que de très petites portions du territoire.

Voici maintenant des chiffres de fermage que nous avons lieu de croire exacts : nous les donnons, en nous proposant de ne rectifier que ceux qui nous serviront à juger le mérite des diverses formes de production rurale. Ces chiffres sont les plus élevés que présentent en moyenne les pays les mieux cultivés ; c'est là que

(1) En Russie, par exemple, la culture se promène de place en place, abattant jusqu'à des portions de forêts pour les transformer en terres labourables, qui, après avoir donné quelques récoltes, sont rendues à leur ancienne destination. C'est ce qui s'appelle la culture par *rhoedungs* ou par *kultis*.

nous les avons puisés, afin de n'avoir à comparer que des résultats qui appartinssent à des systèmes de travail arrivés à un degré de développement assez avancé pour autoriser à en apprécier la valeur réelle. Tous, au reste, viennent de cultures où les céréales ont place; tous sont relevés sur des surfaces assez étendues pour exclure les particularités de situation et de sol qui peuvent influer sur leur élévation.

GRANDE CULTURE. — TAUX MOYEN DES FERMAGES PAR HECTARE.

Angleterre. — Comté de Lincoln et de Northumberland	111 fr.	(1)
Comtés de Wilts, de Berks, de Durham, d'York	92	
France. — Brie, Beauce, Vexin, Picardie, Normandie, Flandre, arrondissements de Dunkerque, d'Avesnes et de Cambray	75	(2)

MOYENNE CULTURE.

Italie. — Milanais, fermes de 15 à 20 hectares	240	(3)

(1) Les comtés de Northumberland et de Lincoln sont, en Angleterre, ceux dont les terres sont affermées au plus haut prix, et Porter observe que si tout le pays rendait autant, le revenu et la richesse agricoles s'y élèveraient au moins au double du taux actuel. On remarquera que les comtés du Nord donnent les plus fortes rentes, et tout atteste qu'il faut l'attribuer principalement à l'abondance et à la qualité de leurs pâturages. Les fermes des vallées y sont louées à des prix très élevés. Ici nous n'avons donné que des moyennes : celle de l'Angleterre, en général, ne passe pas maintenant 20 schellings l'acre ou 62 fr. par hectare.

(2) Nous ne donnons que des moyennes : le prix de location des terres en grande ferme dans cette partie de la France varie de 60 à 90 fr.

(3) C'est d'après M. Lullin de Chateauvieux que nous donnons ce chiffre :

France. — Département du Nord, fermes de 15 à 30 hectares	90 fr.	
Départements compris entre la frontière de Belgique et la Bretagne	80	

PETITE CULTURE.

Espagne. — Basse Catalogne et royaume de Valence	260	
Italie. — Toscane, pays de Lucques, de Sienne, de Bergame	230	
Belgique. — Pays de Waes et de Termonde	100 à 160	(1)
France. — Plusieurs cantons du département de Seine-et-Oise	100 à 180	
Département du Nord	100 à 120	
Départements de l'Alsace, de l'Artois, de la Picardie, de la Normandie.	80 à 100	

Maintenant, quelle signification ont ces chiffres et quelles inductions en tirer? D'abord, il en est que nous ne citons qu'à titre de renseignements et sans prétendre en faire usage. Si les petites cultures de l'Espagne et de l'Italie, par exemple, ont une si grande supériorité de produit, ce n'est pas à ce que leur forme a de particulier qu'elles le doivent, c'est à l'assistance que leur prête le climat. Grâce à sa chaleur féconde, des récoltes diverses se succèdent presque sans interrup-

peut-être est-il exagéré; mais il faut se rappeler que le Milanais a des terres d'une profondeur et d'une fertilité extraordinaires.

(1) Ce chiffre est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité; il a été pris à une date déjà ancienne, et depuis lors le prix des baux a sensiblement augmenté sur plusieurs points.

tion (1), le laboureur a peu de moments de chômage, et là où l'eau ne manque pas, la terre ne cesse de donner des produits d'une abondance inconnue dans le reste de l'Europe. Aussi n'y a-t-il, entre ces contrées et celles qui n'ont ni les mêmes avantages de température ni les mêmes genres de productions, aucune comparaison à établir. Leur culture est admirablement appropriée aux circonstances locales ; mais ces circonstances si favorables, le laboureur les met à profit, il ne lui est pas donné de les créer.

De même, nous laisserons, sans nous en occuper, le chiffre des petites cultures de plusieurs cantons du département de Seine-et-Oise. L'élévation en tient au voisinage de Paris, et d'ailleurs, parmi les produits qui concourent à le fixer, figurent des vignes, des arbres à fruits, et bon nombre de denrées complétement horticoles. Pour que nos recherches aboutissent, autant que le comporte leur nature, il importe de les confiner sur des points où les conditions de travail et de climat ne diffèrent que le moins possible.

A cet effet, c'est en Angleterre, en Belgique, et dans le nord de la France surtout, que nous comparerons les résultats des diverses formes de culture. Température, espèce des productions, tout, jusqu'à la quantité des populations, s'y ressemble assez pour offrir des

(1) Dans la partie de la Catalogne qui avoisine Barcelone par exemple, la récolte du froment étant achevée en juin, on sème immédiatement du maïs, du millet, du chanvre, des haricots ou des légumes, qui ont le temps de mûrir avant les mois d'hiver. On comprend aisément quels avantages naissent d'un tel climat, et combien il serait mal entendu de mettre en parallèle le produit des cultures qu'il autorise avec celui des cultures de contrées plus froides.

bases suffisantes aux conclusions que nous aurons à prendre.

Or, en nous en tenant aux prix de fermage existant dans ces pays, et ce sont les plus élevés qu'il soit possible d'y trouver sur des espaces de quelque étendue, nous avons en moyenne les chiffres suivants :

Grande culture, par hectare	102 fr. (1)
Moyenne culture	85
Petite culture	110

Il nous reste à présent à apporter à ces chiffres les modifications sans lesquelles il serait impossible d'en tirer l'expression suffisamment approximative de l'étendue du produit net des cultures auxquelles ils appartiennent.

La première consisterait à en défalquer la portion du prix des baux qui doit être considérée comme l'intérêt des capitaux dépensés en constructions par les propriétaires. Il est difficile d'obtenir à ce sujet des indications d'une exactitude complète. Toutefois on serait, ce nous semble, assez près de la vérité en évaluant la déduction à opérer à un dixième pour les grandes cultures, à un septième pour les moyennes, et à un cinquième au moins pour les petites. Ainsi nous au-

(1) Nous n'avons pris ici que les chiffres afférents à l'Angleterre. Ceux qui, en France, appartiennent à la grande culture, sont un peu plus faibles, et nulle part, d'ailleurs, cette culture n'y occupe d'assez grandes superficies pour offrir un de ces vastes ensembles agricoles qui se rencontrent en Angleterre.

rions, pour fermages provenant uniquement des terres, les sommes suivantes :

Grande culture	92 fr.
Moyenne culture	73
Petite culture	88

Les impôts qui pèsent sur la terre doivent maintenant être ajoutés au montant des fermages : or, s'il est possible d'en donner la quotité par hectares en France, nous ne saurions en faire autant pour l'Angleterre. Les taxes des comtés et des paroisses, y compris celle des pauvres, s'élèvent assez haut ; mais elles diffèrent suivant les localités, et les maisons en payent une partie. Restent, en outre, des portions d'impôt territorial non rachetées, des dîmes et des glèbes ecclésiastiques qui ne sont pas perçues également ni dans les mêmes proportions sur tous les points du territoire (1). Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les contributions de toute espèce auxquelles la terre est soumise, acquittées par les fermiers dans les diverses contrées auxquelles ont été demandés nos chiffres, ne sont pas, dans leur ensemble, moins fortes en Angleterre qu'en France, et

(1) On a évalué à 408 millions la totalité des charges qui, en Angleterre, en Écosse et en Irlande, pèsent sur la propriété foncière, maisons comprises. Dans ce chiffre, les dîmes figurent pour 100 millions, et la portion de l'impôt territorial non rachetée pour 29 ; le surplus paye les dépenses de l'administration des comtés. Mais quelle est la part de l'Angleterre seule, et celle des comtés qui nous ont fourni les taux de fermage ? Il n'existe pas de documents détaillés qui permettent de les discerner, et ici le fait est d'autant plus regrettable que le poids des impôts fonciers est fort inégal, et doit naturellement, suivant qu'il est plus ou moins considérable, influer sur le taux des fermages.

qu'en les négligeant, faute de données assez précises, nous ne courons pas le risque de n'aboutir qu'à des résultats nécessairement erronés.

Quant à la portion du produit qui, déduction faite des frais de l'exploitation, reste aux fermiers à titre de bénéfice net, quoique considérable, elle est néanmoins celle dont l'omission a le moins d'inconvénient. Partout cette portion est réglée par la concurrence et le taux commun de l'intérêt et des profits industriels, et elle ne doit pas présenter, de culture à culture, ni même de pays à pays, du moins pour ceux dont il est question dans nos supputations, de différences bien notables. L'évaluerait-on dans les uns à 5 pour 100 des capitaux engagés, dans les autres à 6 ou à 7 (intérêts non compris), non-seulement il n'y aurait pas là de quoi changer bien sensiblement la proportion des chiffres, mais peut-être faudrait-il considérer les différences comme répondant à des rétributions de travail personnel inégalement fourni suivant les modes de culture.

Un point, au contraire, d'une importance extrême, c'est de mesurer les effets de la différence du prix des denrées. Nous avons à comparer des quotités de produit net réalisées en Angleterre, en France et en Belgique, et il est indispensable de les ramener à leurs éléments. Or, voici les moyennes des cours du blé dans ces divers pays depuis dix ans. En Belgique, les moyennes donnent un peu moins de 17 fr. l'hectolitre; dans le nord de la France, 18 fr., et en Angleterre,

environ 25 fr. (1). Il est à remarquer toutefois que la même disproportion de valeur vénale n'existe pas pour une partie très importante de la production anglaise, pour les fourrages; aussi, en prenant des quantités de blé pour expression de la valeur des fermages, convient-il de réduire un peu le prix anglais, afin d'avoir un terme de comparaison qui comprenne l'ensemble des denrées dont la vente sert, dans ce pays, à acquitter les loyers. C'est à 22 fr. seulement que nous supputerons le prix du blé, et nous admettrons ainsi d'un côté 18 fr., et de l'autre 22 fr.

D'après ces rectifications, la grande culture la plus avancée laisserait, en moyenne, par hectare, un produit net appréciable équivalant à 419 litres de blé ; la moyenne, également la plus avancée, en laisserait un de 405, et la petite un de 489. Rapportées à un type commun en numéraire, à raison d'un prix de 20 fr. par hectolitre, ces quantités donneraient pour expression de la capacité productive des divers modes d'exploitation, 83 fr. 80 c., 81 fr. et 97 fr. 80 c. (2).

(1) C'est à 60 schellings le quarter, ou 26 fr. l'hectolitre, qu'on évalue, en Angleterre, le plus bas prix rémunératoire du blé. Depuis dix ans cependant les cours très variables ne l'ont que rarement dépassé, et 25 fr. a été le prix moyen. Maintenant que les lois sur les céréales sont abrogées, les prix sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1846, époque où fut publiée la première édition de cet écrit, et tout rend vraisemblable qu'ils se maintiendront habituellement entre 20 et 22 fr.

(2) Dans l'état présent des choses, ces chiffres nous paraissent être le résumé le plus fidèle, l'expression la plus exacte qu'il soit possible d'en donner. Nous avons élagué, pour les fermes, toutes les données exceptionnelles, tous ces prix extraordinaires de loyers dus, dans les données dont nous examinons les cultures, à des circonstances particulières de situation ou de terrain. Ainsi, nous n'y avons pas plus fait entrer les loyers énormes de quel-

De tels chiffres, eu égard à ce qu'ils ont d'incomplet, et aux difficultés qui empêchent de préciser suffisamment les données sur lesquelles ils reposent, ne suffiraient pas pour autoriser à déclarer qu'il est des formes de travail auxquelles appartient une supériorité décidée et constante. Si la petite culture est celle qui semble l'emporter, il se pourrait qu'elle dût cet avantage à des circonstances passagères ou accidentelles, et nous hésiterions beaucoup à admettre qu'elle parvient à tirer, en général, du sol un peu plus de richesse que les autres, si d'autres faits ne joignaient leur témoignage à celui qui ressort de nos évaluations.

Dans toutes les contrées où l'art agricole a réalisé des améliorations nombreuses, la petite culture est celle qui maintenant afferme au plus haut prix. En Angleterre même, hors des districts dont la nature de leurs terres a fait le principal siége de l'industrie herbagère, les moyennes et les petites fermes ne subsistent que parce qu'elles fournissent des rentes tout aussi élevées que les grandes. En Écosse, dans le comté d'Édimbourg, c'est la petite culture qui l'emporte à cet égard (1); et dans le pays de Galles, comme dans la malheureuse Irlande, les parcelles dont jouissent les paysans ne leur sont cédées qu'à un taux supérieur à celui des loyers de l'Angleterre.

En Belgique, où les deux systèmes sont en contact,

ques fermes des vallées anglaises que ceux également énormes des pâtures du pays de Bray ou de la vallée d'Auge en France.

(1) *General report of the agricultures state and political circumstances of Scotland*, by sir John Sinclair. Vol. I, p. 198.

c'est la petite culture qui, partout où le sol se prête à son genre de production aussi bien qu'à celui de la grande, en donne les plus hauts fermages et s'en empare.

En France, il en est de même ; et dans une foule de départements subsistent des différences notables dans les offres des petits et des grands fermiers.

Assurément, de tous les départements de la France, celui du Nord est le plus habilement cultivé. Bien que la moyenne et la petite culture y dominent, tous les système d'exploitation y ont place, et il est des arrondissements où des cantons presque tout entiers sont couverts de grandes fermes. Eh bien, sur tous les points les petits cultivateurs afferment à plus haut prix que les autres, et de là des locations en détail dont l'usage se répand de plus en plus (1).

(1) Voir *Agriculture française*, par MM. les inspecteurs de l'agriculture, département du Nord ; *état de la Propriété et baux*. L'auteur n'est partisan ni de la petite culture ni des locations en détail, qu'il suppose devoir épuiser l'avenir. Mais les faits qu'il cite montrent à quel point la petite culture, en payant plus cher l'usage du sol, acquiert de faveur et succède aux plus grandes cultures à mesure que les baux existants arrivent à leur terme. Au surplus, nous confessons ne pas bien saisir le sens de cette expression, épuiser l'avenir, employée par l'écrivain cité dans cette note. Signifie-t-elle que la petite culture appauvrit progressivement le sol en lui demandant plus qu'elle ne lui restitue par les engrais qu'elle lui donne ? Dans ce cas, l'avenir ne tarderait pas à devenir le présent ; trois ou quatre années suffiraient pour cela. Mais un tel résultat ne s'est offert nulle part, et nous tenons pour impossible que des cultivateurs qui ne payent de plus hauts fermages que les autres que parce qu'ils obtiennent davantage de la terre, ne soient ceux qui en entretiennent aussi le mieux la fécondité. S'il en était autrement, leur industrie ne se soutiendrait pas trois ans. Dès la seconde année elle rendrait moins que la première, et les récoltes iraient s'appauvrissant progressivement. Or, nous ne connaissons pas de pays où ait pu subsister un mode de location qui aurait pour effet d'affaiblir graduellement les facultés productives de la

De quelque habileté que fassent preuve les grands fermiers de l'Angleterre, l'état du revenu territorial du pays confirme pleinement les conclusions fournies par les chiffres auxquels nous sommes arrivé. Il est évident, en effet, que la part des propriétaires n'y est pas aussi forte que sembleraient le permettre l'abondance des capitaux et la densité des populations.

C'est à 20 schellings par acre, c'est-à-dire à moins de 62 fr. par hectare, que monte la moyenne des fermages. Or, prenez en Belgique ou en France les provinces où la population s'élève, comme en Angleterre, à quatre-vingt-treize habitants par kilomètre carré : vous y trouverez des prix de location qui, évalués en quantités de denrées, atteignent ou dépassent ce chiffre.

Bien plus ; comparez la partie de l'Angleterre où, grâce à la bonté ou à l'étendue des pâturages, les terres rapportent le plus, la région du nord, qui comprend les comtés d'York, de Durham, de Cumberland, de Lincoln, de Northumberland et de Lancastre, avec la région également la plus florissante de la France, cette partie du nord qui renferme, entre la frontière de la Belgique, la mer, l'Oise et la Seine, les départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Inférieure, presque tout celui du Nord, une partie de ceux de l'Aisne et de l'Eure, ainsi que quelques cantons de Seine-et-Oise : c'est dans la région française

terre. La ruine prompte de tous, propriétaires et cultivateurs, en aurait bientôt appelé et fait prévaloir un meilleur.

que vous trouverez le produit net le plus élevé (1). Et la différence deviendrait bien plus saillante encore, si nous faisions entrer la Belgique dans la comparaison, et mettions ainsi en parallèle avec la plus riche portion du sol britannique une section territoriale dont la grandeur serait de près de moitié de la superficie totale de l'Angleterre.

Or, il n'en devrait pas être ainsi : une cause très puissante agit sans cesse en Angleterre pour y élever les fermages au delà du taux qu'à degré pareil d'habileté rurale ils peuvent atteindre sur le continent : c'est la supériorité de valeur vénale des produits. Cette cause opère de deux manières également décisives. D'abord, ainsi que l'ont fait voir les faits réalisés en Angleterre, avant et depuis 1814, la rente des terres croît toujours dans une proportion un peu plus forte que le prix même des denrées. La raison, ainsi que déjà nous l'avons dit, en est que les fermiers, quand ils vendent cher, réalisant, à l'aide d'une moindre portion de la récolte, les profits dont ils ont besoin, sont contraints par la concurrence à grossir la part des pro-

(1) On peut hardiment évaluer à 75 fr. au moins par hectare la moyenne actuelle des fermages pour toute cette partie de la France, ce qui, en comptant le blé à raison de 18 fr. l'hectolitre, suppose qu'il en revient au propriétaire 415 litres par hectare. Or, en portant à 90 fr. par hectare, et c'est faire la part très large, la moyenne des rentes dans le nord de l'Angleterre, et en supposant, afin de compenser la moindre différence des prix des fourrages, la valeur du blé en Angleterre à 22 fr. seulement, nous n'aurions pour portion affectée aux fermages que 409 litres. On remarquera que toutes les assertions, en ce qui concerne les faits propres à l'Angleterre, se rapportent à l'époque où la première édition de ce travail a paru, c'est-à-dire à une époque antérieure à la réforme dernière des lois sur les céréales.

priétaires. D'un autre côté, et ce point est fort important, c'est la valeur vénale des produits qui décide de la plupart des dépenses destinées à faciliter et à amender le travail. Telle amélioration dont les frais ne seraient pas couverts par le surcroît des quantités obtenues, tant que les prix sont faibles, devient lucrative et s'effectue quand les prix s'élèvent, et de là vient qu'avec leur hausse se multiplient les frais destinés à ajouter à la capacité productive du sol. C'est la cherté des grains qui en Angleterre amenait, pendant la guerre continentale, tant de demandes de bills de clôture ; c'est la supériorité actuelle des cours qui continue à assurer aux terres des avances qu'elles ne reçoivent pas ailleurs, et qui, dues en grande partie aux propriétaires, rendent des intérêts dont le montant se retrouve dans le chiffre des fermages. Mais le système d'exploitation du pays à des avantages considérables joint des inconvénients non moins réels. S'il convient à merveille à la production des céréales, à l'élève et à l'entretien du bétail, et surtout des moutons ; en revanche il ne se prête bien ni aux soins réclamés par les plantes auxquelles il faut beaucoup de façons et de main-d'œuvre, ni aux détails minutieux du faire-valoir (1), et laisse ainsi sans les utiliser des éléments

(1) L'Angleterre n'a pas la centième partie de son sol cultivable consacrée aux cultures difficiles et laborieuses. C'est l'Irlande et l'Écosse qui lui fournissent ses lins, ses chanvres, ses plantes tinctoriales et légumineuses, ainsi que les produits de basse-cour, qu'elle tire aussi des parties les plus rapprochées du continent européen. En France et en Belgique, les cultures délicates tiennent d'autant plus de place, que les départements sont plus peuplés et plus florissants. Elles occupent 13 centièmes du territoire dans la région du

de revenu d'une véritable importance. C'est là son côté faible, c'est là ce qui, malgré l'assistance des nombreux capitaux successivement incorporés au sol, l'empêche de donner tout ce qu'obtiennent d'autres systèmes sur des points où les circonstances locales sont loin de stimuler et de rémunérer aussi amplement les efforts de l'art et les sacrifices propres à multiplier les récoltes.

Les faits que nous signalons méritent d'autant plus d'attention que beaucoup d'agronomes, faute de discerner tout ce que l'agriculture anglaise doit uniquement à l'élévation du prix des denrées qu'elle recueille, ont attribué à ses formes une énergie toute particulière, et les ont recommandées comme les seules qui pussent imprimer à la richesse territoriale un développement rapide et continu. A leurs yeux, toute industrie qui en a revêtu d'autres ne saurait remplir pleinement son but, et la petite culture, qui en a de tout opposées, a été par cela même l'objet d'attaques incessantes. On lui a reproché de manquer de capitaux, d'épuiser l'avenir, de ne pouvoir nourrir le nombre d'animaux nécessaire pour réparer les pertes de fécondité qu'elle impose au sol; et de là des inquié-

nord de la France, que nous avons citée, et 17 centièmes dans le seul département du Nord. Quant aux produits d'étable et de basse-cour, dont ne peuvent s'occuper les grands fermiers de l'Angleterre, ils figurent pour une portion considérable dans le produit des petites fermes. Dans le département du Nord, une ferme de 20 hectares recueille, en veaux, laitage, œufs et volailles, parfois pour un millier de francs dans l'année; et, les frais défalqués, c'est l'équivalent d'une addition au produit net de 15 à 20 fr. par hectare. On peut consulter à ce sujet le mémoire de M. Cordier sur l'agriculture de la Flandre française.

tudes toutes les fois qu'elle a multiplié ses conquêtes et élargi son domaine. Assurément, un régime rural qui laisse au moins autant de produit net que les autres répond, par cela même, bien suffisamment aux accusations dont il est l'objet ; mais telle est, chez des hommes éclairés d'ailleurs, la force des préventions à cet égard, qu'il ne sera pas sans intérêt de montrer combien les faits soigneusement consultés les démentent.

A cet effet, nous nous arrêterons au reproche qui, à coup sûr, serait le plus grave s'il était fondé, à celui de ne pouvoir alimenter en assez grand nombre les animaux dont la présence sur les exploitations est indispensable à la production des engrais sans lesquels la terre, de plus en plus épuisée, finirait par ne céder que des récoltes trop appauvries pour rémunérer les efforts de l'homme. C'est le reproche capital, celui qui est le plus fréquemment articulé et qui jusqu'ici a obtenu la plus constante croyance.

Voyons donc ce que ce reproche a de vrai ou d'erroné.

Sans nul doute, c'est l'Angleterre qui, à superficie égale, nourrit le plus d'animaux ; quelques parties de la Hollande, du Danemarck et de la Lombardie pourraient seules lui disputer cet avantage. Mais est-ce là un résultat des formes de l'exploitation, et des circonstances de climat et de situation locale ne concourent-elles pas à le produire ? C'est, à notre avis, ce qui ne saurait être contesté.

En effet, quoi qu'on en ait dit, partout où la grande

et la petite culture se rencontrent sur les mêmes points, c'est celle-ci qui, bien qu'elle ne puisse entretenir autant de moutons, possède, tout compensé, le plus grand nombre d'animaux producteurs d'engrais (1). Voici, par exemple, ce qui ressort des informations fournies par la Belgique.

Les deux provinces où règne la plus petite culture sont celle d'Anvers et la Flandre orientale, et ces provinces possèdent en moyenne, par 100 hectares de terres cultivées, 74 bêtes bovines et 14 moutons. Les deux provinces où se trouvent les grandes fermes sont celles de Namur et du Hainaut, et elles n'ont en moyenne, pour 100 hectares de terres cultivées, que 30 bêtes bovines et 45 moutons. Or, en comptant, suivant l'usage, 10 moutons comme l'équivalent d'une tête de gros bétail, nous rencontrons, d'un côté, 76 animaux servant à maintenir la fécondité du sol; de l'autre, moins de 35 (2), différence à coup sûr énorme. Il est à remarquer, au surplus, que le nombre des animaux n'est

(1) D'après un tableau annexé par M. Maurice Block au travail fort remarquable qu'il a publié en 1851, sous le titre : *Des Charges de l'agriculture dans les divers pays de l'Europe*, c'est en Angleterre, en Belgique et dans le Wurtemberg que le nombre des têtes de bétail, comparé soit à l'étendue totale, soit à l'étendue des terres en culture, serait le plus élevé. Or, le Wurtemberg est presque tout entier un pays de petite culture. Il est des parties de l'Europe, telles que le Danemarck et la Norwége, où les quantités de bétail comparées au chiffre de la population sont plus fortes qu'en Angleterre ou en Belgique; cela tient à la nature du climat et du sol, plus riche en pâtures qu'en terres arables, et n'indique nullement un état agricole plus avancé.

(2) D'après les documents statistiques publiés par le ministre de l'intérieur, troisième publication officielle. Il faut dans ces sortes d'évaluations s'en tenir à mesurer les quantités de bétail par les surfaces cultivées, puisque ce sont celles-là seulement dont les animaux entretiennent la fertilité.

pas, dans la partie de la Belgique dont le sol est divisé en très petites fermes, beaucoup moindre qu'en Angleterre. En l'évaluant dans cette dernière contrée à raison seulement du territoire en culture, il y existe, par centaine d'hectares, 65 bêtes à cornes et près de de 260 moutons, c'est-à-dire l'équivalent de 91 des premiers, ou seulement 15 de plus que dans l'autre. Et encore est-il juste d'observer qu'en Belgique presque rien n'est perdu des engrais donnés par des animaux nourris à peu près toute l'année à l'étable, tandis qu'en Angleterre la pâture en plein air affaiblit considérablement les quantités qu'il devient possible de mettre entièrement à profit.

Dans le département du Nord aussi, ce sont les arrondissements dont les fermes ont la moindre contenance qui entretiennent le plus d'animaux. Tandis que les arrondissements de Lille et de Hazebrouck, outre une plus grand nombre de chevaux, nourrissent, l'un, l'équivalent de 52 têtes de gros bétail ; l'autre, l'équivalent de 46 ; les arrondissements où les exploitations sont les plus grandes, ceux de Dunkerque et d'Avesnes, ne contiennent, le premier, que l'équivalent de 44 bêtes bovines, l'autre, que celui de 40 (1).

Pareilles recherches étendues sur d'autres points de la France offriraient des résultats analogues. S'il est vrai que, dans la banlieue des villes, la petite culture s'abstienne de garder les animaux, au produit des-

(1) D'après la statistique de la France, publiée par le ministre du commerce, *Agriculture*, t. I.

quels elle supplée facilement par des achats d'engrais, il ne se peut que le genre de travail qui exige le plus de la terre ne soit pas celui qui en entretienne le plus activement la fertilité. Assurément, il n'est pas donné aux petites fermes de posséder de nombreux troupeaux de moutons, et c'est un inconvénient ; mais, en revanche, elles nourrissent plus de bêtes bovines que les grandes. C'est là une nécessité à laquelle elles ne sauraient se soustraire dans aucun des pays où les besoins de la consommotion les ont appelées à fleurir; elles périraient si elles ne réussissaient pas à y satisfaire.

Voici, au surplus, sur ce point, des détails dont l'exactitude nous paraît pleinement attestée par l'excellence du travail où nous les avons puisés. Ces détails, contenus dans la statistique de la commune de Vensat (Puy-de-Dôme), publiée récemment par M. le docteur Jusseraud, maire de la commune, sont d'autant plus précieux, qu'ils mettent dans tout leur jour la nature des changements que le développement de la petite culture a, dans le pays dont il s'agit, apportés au nombre et à l'espèce des animaux dont le produit en engrais soutient et accroît la fertilité des terres.

Dans la commune de Vensat, qui comprend 1,612 hectares divisés en 4,600 parcelles appartenant à 591 propriétaires, le territoire exploité se compose de 1,466 hectares. Or, en 1790, 17 fermes en occupaient les deux tiers, et 20 autres tout le reste. Depuis lors, les cultures se sont morcelées, et maintenant leur petitesse est extrême. Quelle a été l'influence du changement

sur la quantité des animaux? Une augmentation considérable. En 1790, la commune ne possédait qu'environ 300 bêtes à cornes, et de 1,800 à 2,000 bêtes à laine; aujourd'hui, elle compte 676 des premières, et 533 seulement des secondes. Ainsi, pour remplacer 1,300 moutons, elle a acquis 376 bœufs et vaches, et, tout compensé, la somme des engrais s'est accrue dans la proportion de 490 à 729, ou de plus de 48 p. 0/0. Et encore est-il à remarquer que, plus forts et mieux nourris à présent, les animaux contribuent bien davantage à entretenir la fertilité des terres.

Voilà ce que les faits nous apprennent sur ce point. Il n'est donc pas vrai que la petite culture ne nourrisse pas autant d'animaux que les autres; loin de là, à conditions locales pareilles, c'est elle qui en possède le plus, et il ne devait pas être difficile de le présumer; car, du moment où c'est elle qui demande le plus aux terres, il faut bien qu'elle leur donne des soins d'autant plus réparateurs qu'elle en exige davantage. Que l'on prenne un à un les autres reproches, qu'on les examine à la clarté de faits bien appréciés: on s'apercevra bientôt qu'ils ne sauraient être mieux fondés, et qu'ils n'ont été formulés que parce qu'on a comparé l'état des cultures dans des contrées où les causes de la prospérité agricole n'agissaient pas avec la même énergie.

Ce n'est pas cependant que nous tenions la petite culture pour exempte de tout inconvénient. Comme tous les autres modes d'organisation rurale, elle a les siens, au contraire; mais, en pareille matière, pas d'autre règle que les résultats définitifs, et il suffit

qu'une forme de travail ne donne pas moins de produit net que les autres, pour qu'on doive admettre qu'elle ne leur cède en rien, et qu'à titre de compensation des défauts qu'on lui reconnaît, elle possède des avantages qui lui sont propres. Bien des causes diverses concourent à déterminer les systèmes de production industrielle. L'état des arts, de la richesse et des consommations a sa part d'influence, et à chaque époque sociale s'opèrent des transformations commandéee par les changements survenus dans les goûts, les besoins, les demandes des populations. Dans l'ordre agricole, ces transformations ont été fréquentes; et ce qui les a déterminées, c'est l'augmentation que leur accomplissement amenait dans le taux des fermages. Là étaient le signe de leur utilité, le gage de leur opportunité, le principe et la cause de leur réalisation. Il n'en sera pas différemment à l'avenir; et jamais, dans l'intérêt de tous comme dans leur intérêt propre, les propriétaires n'auront rien de mieux à faire que de laisser leurs terres passer aux mains d'hommes qui ne leur en offrent le plus haut prix de location que parce que leur mode de culture est devenu le plus apte à en tirer tout ce qui, dans la situation du moment, doit et peut en être obtenu (1).

(1) Il n'est question dans cette assertion que de faits s'accomplissant naturellement au sein de contrées où la législation est conforme à l'équité. On a vu en Irlande les cottagers se disputer la terre à tout prix, et payer l'usage des moindres parcelles si chèrement, qu'il ne leur restait pas même les moyens de subvenir aux besoins de leur famille. Un tel fait n'émanait nullement du système même de culture. C'est l'injustice des lois, l'oppression exercée par l'Angleterre qui l'avait produit. On avait vu, durant les commen-

cements du 18e siècle, le parlement anglais combiner, sous l'influence des haines politiques et de la jalousie commerciale, des mesures destinées à ruiner en Irlande les manufactures de toile et les industries étrangères à l'exploitation du sol. Bientôt une partie de la population ouvrière n'eut d'autre espoir de subsister qu'en cherchant de la terre ; une concurrence effrénée s'établit entre les anciens et les nouveaux cultivateurs ; elle s'accrut graduellement ; il fallait à des affamés, sous peine de mort prochaine, un petit champ, et ils n'hésitaient pas à en louer à quelque condition que ce fût. De telles circonstances sont trop extraordinaires pour que les résultats qu'elles amenèrent puissent être imputés à la petite culture. En Irlande, c'est la misère qui produisit la petite culture, et non la petite culture qui produisit la misère.

CHAPITRE IV.

De l'influence des modes de culture sur l'économie sociale.

Nous voici maintenant sur un nouveau terrain. Jusqu'ici, nos recherches n'ont porté que sur les causes de la diversité des systèmes agricoles et sur leur degré relatif de puissance et d'énergie productive. Il nous faut maintenant examiner quelle est leur influence sur l'état social. Tous, pour réaliser un produit net égal, n'exigent pas les mêmes quantités de main-d'œuvre; tous n'attachent pas à la terre pareil nombre de familles. Or, de telles différences réagissent nécessairement sur la densité et la composition des populations, et par là méritent trop d'attention pour qu'il ne faille pas les apprécier dans leurs principales conséquences.

Dès l'origine du débat sur les grandes et les petites fermes, ce fut là d'ailleurs le côté de la question qui souleva les controverses les plus épineuses. « Plus la culture épargne d'hommes, plus elle fournit à d'autres hommes de moyens de subsistance, » disait Arthur Young; puis, érigeant cette assertion en axiome incontestable, il en partait pour affirmer que la grande culture, étant celle qui emploie le moins de bras, avait,

à plus haut degré que les autres, le don de susciter les progrès du commerce, des arts et de la richesse. De nos jours, cette opinion garde encore beaucoup d'empire, et il est des écrivains qui cherchent encore dans les rapports de nombre établis entre les cultivateurs et le reste de la population la véritable mesure de la prospérité rurale et de la puissance industrielle des nations. Examinons donc ce qu'il y a d'admissible dans cette opinion. Nous commencerons par constater les faits, puis nous en pèserons les conséquences.

Sous quelque régime qu'il soit obtenu, le produit de la terre se divise en deux portions: l'une qui rembourse les frais et rémunère les efforts du travail; l'autre qui, subvenant au paiement des fermages, des impôts et des intérêts des capitaux empruntés, devient naturellement le partage des classes étrangères aux occupations rurales. Cette portion n'est pas toutefois la seule dont ces classes tirent leurs moyens de nutrition. Les laboureurs eux-mêmes ont besoin d'objets manufacturés; riches ou pauvres, fermiers ou journaliers, tous ont à payer des dépenses de mobilier, de logement, de vêtement, et tous en prélèvent le montant sur la part qui leur revient à titre de profits et de salaires.

Maintenant, tous les modes de culture n'emploient pas le même nombre de bras pour réaliser en quantité égale la portion du produit total que les cultivateurs ne se réservent pas; et de là des différences dans le chiffre et la proportion des diverses parties de la population.

Supposez, par exemple, deux contrées où la partie

des récoltes qui revient aux propriétaires sous forme de fermages suffise pour alimenter soixante habitants par kilomètre carré, mais où il faille dans l'une soixante cultivateurs pour la réaliser, et dans l'autre trente seulement; il s'ensuivra déjà des disparates considérables, et dans le chiffre de la population générale, et dans la force respective des classes rurales et des classes mercantiles et manufacturières. Ce ne seront pas les seules. Les cultivateurs consomment et achètent des articles fabriqués ; en échange, ils donnent une portion des fruits de leur propre travail, et, en admettant que cette portion forme le tiers de ce qu'il faut à un homme pour subsister (1), il y aura, d'un côté, vingt personnes, et, de l'autre, dix en sus de celles que nourrit la somme des produits qui ne payent pas le travail agricole. Voici, dès lors, quels seraient les résultats définitifs :

	Cultivateurs.	Autres individus.	Population totale.	Proportion des Cultivateurs à la population totale.
1re contrée . .	60	80	140	48 p. 100
2e contrée . .	30	70	100	38 p. 100

Ces chiffres montrent de quelle manière peuvent

(1) Il est inutile, je pense, de rappeler que les salaires, sous quelque forme qu'ils soient alloués, représentent et sont en réalité une portion des produits que ceux qui les reçoivent concourent à créer. Le fermier ne solde en argent les ouvriers qu'en vendant les grains qu'il récolte, et ces grains arrivent au reste de la population tout aussi bien que si l'ouvrier, les ayant reçus en nature, les échangeait lui même contre le numéraire dont il use pour acheter tous les objets dont il a besoin. Au moyen âge, c'était en denrées que les cultivateurs payaient leurs ouvriers, et il y a encore en France bien des lieux où l'usage de solder les moissonneurs en grains subsiste encore.

influer sur l'état social des systèmes d'exploitation qui n'obtiennent le même produit net qu'avec l'assistance d'inégales quantités de bras. Ici, et les chiffres que nous avons présentés répondent à des faits réels, nous trouvons, sous les systèmes mis en regard, des populations qui diffèrent à la fois et par leur ensemble total, et par les occupations entre lesquelles elles se partagent; mais il est essentiel de le remarquer : si le mode de culture qui retient le plus de familles dans les campagnes entretient, proportionnellement à ce nombre, le moins d'industriels, c'est en même temps celui qui, à raison des superficies données, en alimente le plus; car il en fait subsister quatre-vingts par kilomètre carré; l'autre, au contraire, n'en peut nourrir que soixante-dix.

De toutes les sortes de culture, c'est la petite qui, à cause de l'espèce des productions qu'elle s'attache à recueillir, requiert toujours le plus de main-d'œuvre. Aussi, toutes les fois qu'elle obtient autant d'excédant que les autres, lui faut-il un surcroît de produit brut qui, tout en rétribuant un nombre additionnel de cultivateurs, finit par passer en partie aux mains des artisans et en accroît la quantité. Ainsi, tout en créant de tout autres proportions que la grande entre les diverses fractions de la population, n'en est-elle pas moins celle qui, à superficie pareille, offrant le plus de moyens de subsistance, multiplie le plus et les unes et les autres.

C'est là ce dont les faits, partout où il est possible

de les constater avec quelque précision, rendent pleinement témoignage (1).

Nulle part la grande culture ne tient autant de place qu'en Angleterre, et nulle part n'existe tant de disproportion entre les diverses classes de la population. On n'y compte pas vingt-neuf cultivateurs sur cent personnes de toute profession, et en admettant qu'un quinzième des moyens de subsistance soit importé chaque année, on ne trouverait encore que moins de vingt-neuf cultivateurs sur quatre-vingt-treize personnes vivant des produits mêmes du sol (2), ce qui donnerait 31 sur 100.

(1) Il est ici très difficile d'obtenir des informations bien éxactes. D'abord, il est des points où les exportations et les importations de subsistances sont assez considérables pour influer sur les quantités de population industrielle. En second lieu, il en est où bon nombre de cultivateurs s'appliquent à des travaux manufacturiers, et où, par conséquent, les classifications sont assez incertaines. Il faut donc se contenter de données approximatives : nous pensons toutefois que celles dont nous ferons usage offriront des contrastes assez marqués pour qu'il en sorte une juste appréciation de la généralité des faits.

(2) Les importations en grains de l'Angleterre consistent, en moyenne annuelle, en 5 millions d'hectolitres fournis par l'Irlande, et plus de 1,100,000 hectolitres de blé d'autres provenances *. De plus, l'Écosse et l'Irlande lui envoient beaucoup d'animaux de boucherie, et elle tire du continent de notables quantités de légumes, de produits d'étable et de basse-cour. Aussi est-ce évaluer très bas que de ne porter qu'au quinzième des consommations alimentaires la masse de celles auxquelles satisfont des denrées venues du dehors.

Comme, déduction faite des semences, il reste à l'Angleterre un produit brut disponible qui excède 3 milliards de francs, et que le montant des fermages y dépasse à peine 700 millions, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt d'indiquer par quelles voies les moyens de subsistance arrivent à tant de

* Il faut se souvenir qu'il s'agit des choses telles qu'elles existaient avant la grande et récente réforme de la législation en matière d'importation des denrées agricoles.

En Belgique, en Italie, en France, sur tous les points où la terre rend un produit net et égal ou supérieur à celui de l'Angletere, le nombre des cultivateurs, comparé à l'ensemble de la population, s'élève en raison inverse de l'étendue des cultures. Il est de plus de 40 p. 1/0 dans celles des provinces belges dont Anvers et Gand sont les chefs-lieux, de 44 en Toscane et en Lombardie, de 40 en moyenne dans les deux départements de l'Alsace, et de 43 dans le département du Nord (1).

personnes étrangères à la culture. Nos chiffres ne doivent être considérés que comme de simples approximations.

Produit brut à répartir, déduction faite des semences, . .		3,000,000,000
Portion qui échoit aux classes non agricoles.		
Montant des fermages	700,000,000	
Dîmes et impôts payés directement par les fermiers	210,000,000	
Dépenses des classes agricoles.		
Contingent dans le payement des impôts de consommation et indirects	300,000,000	
Charges d'entretien et réparation du mobilier d'exploitation	150,000,000	
Dépenses des fermiers dans leurs ménages ; lesdites dépenses acquittées sur le montant des intérêts et profits qu'ils tirent, à raison de 10 pour 100 au moins, d'un capital d'environ 6 milliards et demi	340,000,000	
Dépenses des ouvriers et domestiques, autres que dépenses et nourriture, un peu plus du tiers de leurs gages	320,000,000	
Valeur totale des moyens de subsistance qui reviennent aux classes mercantiles et manufacturières	2,020,000,000	

(1) Il serait impossible de garantir la parfaite exactitude de ces divers chiffres. Ceux qui se rapportent à l'Italie nous semblent d'autant plus vrais qu'ils sont en rapport avec les proportions dans lesquelles les récoltes se

Voici des chiffres qui marquent le montant des différences à cet égard.

PAR KILOMÈTRE CARRÉ.

	Population totale.	Nombre des laboureurs.	Autre population.
Angleterre	93	27	66
Partie de la France située entre la frontière de la Belgique, l'Oise, la mer et les limites du Maine et de la Bretagne. Cette région, qui comprend, outre la section du nord que nous avons comparée au nord de l'Angleterre, toute la Normandie, a en étendue plus du tiers de l'Angleterre et obtient en moyenne à peu près le même produit net (1) .	97	34	63

partagent entre les propriétaires et les métayers. Pour la Belgiques, des recherches faites assez récemment ont porté la population agricole des deux Flandres à 60 pour 100 du chiffre total. Mais il est essentiel de remarquer que nulle part ne se trouvent tant de cultivateurs exerçant une industrie manufacturière. Les petites fermes du pays de Waes, entre autres, sont aussi de petites manufactures. En France, ce sont les conseils de révision qui fournissent les données sur le classement des populations, et là où se mêlent dans les villages des industries diverses, les réponses des jeunes gens interrogés sur leurs professions peuvent amener quelques incertitudes. Mais une cause d'incertitude plus grande sur la véritable répartition naît du mouvement des importations et des exportations de subsistances. L'Angleterre importe le treizième environ de ses consommations alimentaires, et il est en France des départements, comme celui de la Seine-Inférieure, dont une très forte partie des subsistances vient des départements voisins. En pareille matière, il faut se contenter d'approximations.

(1) La moyenne générale du revenu net de l'Angleterre est d'un peu moins de 62 fr. par hectare : or, en supposant que, pour compenser toutes les différences de prix entre les diverses denrées, il faille n'évaluer l'hectolitre de blé qu'à 22 fr., la part des rentes ou fermages serait de 282 litres. Dans la

Alsace. — Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin .	117	47	70
Département du Nord . .	191	82	109
Belgique. — Flandre orientale et province d'Anvers . .	188	80	106
Italie. — Lombardie . .	121	53	68

Ces chiffres montrent combien, à raison des quantités de main-d'œuvre dont ils ont besoin, les divers modes d'exploitation influent sur la composition et la densité des populations. Les différences qu'ils expriment sont néanmoins atténuées par le manque d'uniformité complète des cultures. Partout il en existe un certain mélange; et en France, entre autres, la région qui nous a fourni nos termes de comparaison non-seulement contient autant de fermes moyennes que de petites, mais en compte aussi bon nombre de grandes. S'il nous fallait réduire les faits en chiffres définitifs, nous dirions qu'en moyenne et au degré d'habileté où l'art est arrivé de nos jours, tandis que la petite culture emploie plus de quarante cultivateurs pour réaliser un excédant qui puisse nourrir soixante autres personnes, la grande n'en nécessite pas tout à fait trente.

région de la France que nous mentionnons, le prix moyen des baux monte à plus de 55 fr., ce qui, en comptant le blé à 18 fr. l'hectolitre, fait au delà de 300 litres. On remarquera que, si la section de la France à laquelle se rapportent nos chiffres ne contient que soixante-huit industriels, ou trois industriels de moins que l'Angleterre, le fait s'explique par les importations qui, dans ce dernier pays, nourrissent six à sept personnes étrangères à l'agriculture. L'Angleterre, qui envoie tant de produits manufacturés aux nations étrangères, demande naturellement au dehors une partie des moyens de subsistance dont vivent des familles auxquelles ne suffit plus son produit agricole.

Dans tous les cas, ce qu'il importe et ce qu'il suffit de constater, c'est qu'à superficie semblable la petite culture, tout en peuplant davantage les campagnes, est, de toutes, celle qui entretient le plus de familles exemptes de soins agricoles. Son produit net, du moment où il n'est pas moindre que celui des autres, commence par en faire subsister autant, puis la portion de produit brut à l'aide de laquelle le surcroît de laboureurs qu'elle occupe pourvoit à ses besoins en produits ouvrés, en alimente une quantité additionnelle. C'est ce qui ressort de tous les chiffres, un seul excepté. Or, celui-là même devient confirmatif quand nous tenons compte des importations qui nourrissent un quinzième au moins de la population de l'Angleterre, et qui réduisent à moins de soixante par kilomètre carré le nombre des individus auxquels vingt-sept cultivateurs fournissent la subsistance.

Quelles sont les conséquences des proportions si différentes que les divers modes d'organisation agricole établissent entre toutes les fractions des populations? Est-il bon que la culture n'occupe que très peu de familles, et que les autres industries en occupent proportionnellement davantage? Ceci n'a jamais fait doute dans l'esprit des partisans des grandes fermes, et le moindre nombre de bras que ces fermes emploient leur a paru l'un de leurs principaux titres à la supériorité.

Eh bien, tout dans cette opinion ne repose que sur une fausse appréciation des faits. On a remarqué que les contrées les moins avancées n'ont que peu de vie

et d'activité industrielle, et on en a conclu qu'il n'en était ainsi que parce que l'agriculture y occupait trop de bras ; or, rien de plus faux, car le manque de vie industrielle ne tient jamais qu'au défaut des connaissances et des ressources appliquables à d'autres soins que ceux de la terre. Ce qui partout détermine la quantité des familles vouées à l'exercice des arts et du commerce, c'est la quantité même de capital qui rétribue leurs labeurs. Jamais un genre de production n'amasse les moyens d'offrir un nouveau salaire sans qu'il survienne un homme pour en subsister : c'est un point auquel pourvoit suffisamment le développement naturel des populations toutes les fois qu'elles croissent en richesse et en lumières.

Aussi, pour que certaines formes de culture pussent arrêter ou limiter l'essor de l'industrie, faudrait-il qu'elles eussent pour effet de réduire les épargnes dont l'accumulation étend et diversifie les applications du travail : or, cela est de toute impossibilité. Nul cultivateur n'obtient ou ne garde la terre qu'à la condition d'en payer la plus haute rente qu'elle peut donner ; et, d'un autre côté, nul journalier n'est admis à prendre part au travail qu'autant qu'il ajoute au produit, outre l'équivalent de ses gages, un surplus à titre d'intérêts et profits du montant des sommes qu'il reçoit. Aussi, quelques dépenses que coûte la main-d'œuvre, ces dépenses n'en rentrent pas moins grossies d'un excédant égal à celui que donne tout autre emploi de capital, et il s'ensuit qu'elles contribuent dans la mesure habituelle à la formation des épargnes dont la société a

besoin pour s'ouvrir de nouvelles voies de production.

Il n'y a donc, comme on le voit, dans la force des classes rurales rien qui puisse faire obstacle au développement des autres. Quelque nombre de bras qu'il lui faille, l'agriculture n'en ôte pas à l'industrie manufacturière : celle-ci en a toujours autant qu'il lui est possible d'en payer, et cela est si vrai, qu'il est des pays, comme l'Angleterre et la Hollande, où, grâce à l'abondance des capitaux amassés, il existe plus de population que n'en saurait nourrir la portion des récoltes dont ceux qui les obtiennent peuvent se passer.

Qu'y a-t-il donc à examiner ici ? Une seule question, et, au fond, une question fort simple : celle de savoir ce que les sociétés gagnent ou perdent à ce qu'à côté de classes dont le chiffre est donné par la quantité de capital affectée aux entreprises commerciales et manufacturières, subsiste plus ou moins de population rurale. Ainsi réduite à ses véritables termes, la question devient facile à résoudre.

En effet, tout consiste à reconnaître, d'une part, s'il est avantageux aux États de renfermer dans leur sein des populations plus ou moins nombreuses, et, de l'autre, quelle influence produit sur le sort des classes industrielles la présence de quantités différentes de familles occupées de soins agricoles. Attachons-nous d'abord au premier point.

Jusqu'ici la prospérité des États vue d'ensemble s'est rattachée par des liens étroits au degré de densité des populations qu'ils contiennent. Ce n'est pas seulement la force et la puissance publiques qui croît en

raison de la quantité des familles réunies sur le territoire, c'est aussi l'activité et la richesse sociales. A moins qu'un concours extraordinaire de circonstances ne déjoue leurs efforts, les hommes, considérés en masse, n'arrivent ici-bas que pour y créer plus d'éléments de production qu'ils n'en épuisent, et plus ils se serrent sur le sol qui les porte, plus leurs travaux ajoutent à sa fécondité. C'est là ce dont rend témoignage le mouvement tout entier de la civilisation. A mesure que les différentes contrées se sont peuplées davantage, de nouvelles ressources y ont facilité les œuvres les plus nécessaires au bien-être commun; les capitaux et les occupations s'y sont multipliés, et avec le nombre de leurs habitants ont crû plus rapidement encore la richesse et l'aisance. De quelque part que soit venu l'accroissement, qu'il se soit accompli dans les campagnes ou dans les villes, dans les fermes ou dans les manufactures, l'effet, toutes les fois qu'il est sorti de causes naturelles, en a toujours été le même, toujours bon et profitable à tous.

Il n'y aurait qu'un cas où l'existence d'un surplus de population dû aux formes de la culture pourrait devenir regrettable : ce serait si, comme l'a supposé Arthur Young, ce surplus se composait nécessairement de familles condamnées à végéter dans l'ignorance et la misère. Mais sur quels faits s'appuie cette assertion, que contrediraient au besoin toutes les observations recueillies par la science? Nulle part la situation des laboureurs ne dépend de leur nombre absolu ou relatif; nulle part ils n'ont un sort moins heureux que

ceux des industriels qui, comme eux, subsistent de salaires et de profits de capitaux. Entre les ressources dont ils jouissent et celles qui appartiennent aux classes manufacturières se rencontrent des proportions dont le maintien est assuré par l'affluence des individus vers les occupations qui deviennent les plus lucratives. En agriculture comme dans les autres professions, maîtres et journaliers obtiennent tout ce qui, dans la mesure du moment, revient à toutes les sortes de productions et de mains-d'œuvre, et s'il arrive que d'ordinaire l'ouvrier des campagnes soit un peu moins chèrement payé que celui des villes, c'est qu'il préfère un genre de labeurs dont la régularité continue le préserve de chômages féconds en souffrances.

Quant à l'idée tant de fois reproduite que les grandes fermes contribuent plus que les petites au bien-être des populations qu'elles font travailler, à peine mérite-t-elle quelque mention. Toute la différence qui se rencontre entre les deux systèmes, c'est qu'il y a dans l'un peu de maîtres et beaucoup de journaliers; dans l'autre, plus de maîtres et moins de journaliers. Or, ne serait-ce pas là plutôt une raison à faire valoir en faveur du dernier? En effet, d'une part, il fait des avantages bien réels de l'indépendance le partage d'un plus grand nombre d'individus; de l'autre, en étendant pour les simples ouvriers la faculté de choisir leurs chefs, il relève leur condition et leur assure plus d'égards. Ce qui est certain, c'est que, dans les petites fermes, la distance est peu marquée entre les deux classes; les serviteurs font en quelque sorte partie de

la famille ; ce sont des compagnons de travail plus encore que des salariés ; et de là, dans les relations, plus de douceur, de bienveillance et de sûreté.

L'effet des cultures qui réclament le plus de main-d'œuvre se borne donc à ajouter à la population, qui subsisterait également sous tout autre régime rural, un surplus dont l'existence ne présente aucun inconvénient particulier. Dès lors, il n'y a à juger les conséquences de la présence de ce surplus que par les règles applicables au degré de densité des populations, et il faut le considérer comme une addition utile, comme une de ces additions qui, en multipliant le nombre des habitants d'un pays, en augmentent la force et l'activité.

Il y a plus. Sans admettre tout ce qu'ont d'exagéré les plaintes auxquelles donne lieu, dans la plupart des États de l'Europe, l'agglomération rapide des populations manufacturières, il est impossible de méconnaître que jusqu'ici la fluctuation des salaires alloués à ces populations, et quelques influences du régime d'atelier, ont eu pour elles des inconvénients qui, s'ils continuaient à s'aggraver, ne manqueraient pas de les faire déchoir physiquement et même moralement (1). Aussi, importe-t-il qu'à côté d'elles subsistent, en nombre considérable, d'autres populations plus ro-

(1) Il est visible que le système dit protecteur a exercé sous ce rapport une influence très fâcheuse. En altérant les proportions naturelles aux diverses industries, il a attiré dans celles que l'État croyait devoir favoriser le plus des populations trop nombreuses, et les a soumises à de nombreuses chances de chômage.

bustes, plus saines, plus calmes, puisant dans la vie des champs les qualités qui font la force des sociétés et leur permettent de soutenir toutes les épreuves. Or, cet effet, les cultures qui emploient la plus grande quantité de bras le produisent plus largement que les autres, et c'est là un avantage dont il ne faut pas négliger de leur tenir compte.

Maintenant, quelle influence particulière exerce sur le bien-être du reste de la population le surcroît d'habitants que les petites cultures donnent aux contrées où elles prévalent? Peu de mots suffiront pour le dire.

De tous les mobiles de l'industrie mercantile et manufacturière, le plus efficace, c'est l'étendue et la sûreté du marché. Plus cette industrie a de consommateurs à pourvoir, plus la subdivision de ses travaux permet d'en perfectionner les procédés, plus les entreprises se multiplient, plus s'élargissent les sources où les classes qui l'exercent puisent les bénéfices qui les font prospérer. Or, c'est précisément une extension du marché accessible aux produits qu'elles confectionnent qu'assurent à ces classes les systèmes d'exploitation qui, pour réaliser autant de produit net que les autres, exigent davantage de main-d'œuvre. Le surcroît de population que ces systèmes font subsister ne vit pas seulement des fruits de la terre : il lui faut des demeures, des meubles, des vêtements, des outils, des articles manufacturés ; à ces sortes de consommations est affectée une partie du revenu qu'il se fait, et, forte ou faible, cette portion, en arrivant aux classes industrielles, ajoute aux moyens de vie et de bien-être

dont la possession leur permet de déployer leurs forces et de croître en nombre et en prospérité.

C'est quelque chose aussi que la sûreté conférée aux débouchés par l'espèce des demandes que forment les familles rurales. Bien que les capitaux qu'elles attirent rendent à peu près les mêmes bénéfices, toutes les industries n'assurent pas également l'aisance de ceux dont elles payent les labeurs. A cet égard, tout dépend de la régularité des salaires qu'elles distribuent, et, dans l'intérêt des travailleurs, jamais celles dont les créations sont destinées à des exportations lointaines ou à satisfaire aux goûts élégants et variables des classes opulentes ne valent les industries qui, travaillant pour la grosse consommation, n'ont à redouter ni les méventes, ni les accidents dus aux caprices de la mode et aux hasards de la spéculation. Eh bien! ce sont celles-ci que multiplient principalement les consommations du supplément de population entretenu par les petites cultures. Les familles dont ce supplément se compose ne réclament guère que des produits dont la nécessité garantit constamment le placement, et plus elles sont nombreuses, plus leurs demandes concourent à accroître, au profit des classes manufacturières, la quantité des occupations dont la stabilité répand le bien-être le plus continu. Ainsi, extension et sûreté du marché, voilà ce qui résulte de l'existence de fortes populations agricoles. Assurément ce sont là des avantages assez considérables pour qu'il soit impossible d'en méconnaître l'importance et la réalité.

Voyez, au surplus, avec quelle peine l'Angleterre lutte contre les inconvénients inhérents à la privation de ces avantages. Aucun pays n'a des capitaux si abondants, et n'a réalisé tant de prodiges d'habileté manufacturière ; aucun pays ne s'est ouvert au dehors des débouchés aussi vastes, et pourtant aucun n'éprouve aussi fréquemment de douloureuses crises commerciales. C'est que des marchés trop éloignés, pour laisser prévoir toutes les fluctuations dont ils sont le théâtre, ne sont qu'un faible dédommagement de la faiblesse relative du nombre des consommateurs répandus dans les campagnes. Vainement les spéculateurs et les fabricants consultent-ils toutes les données de l'expérience, des éventualités imprévues trompent leurs combinaisons ; à tout moment, des débouchés sur lesquels ils comptaient ne peuvent accueillir leurs expéditions ; l'encombrement des produits commence, et des populations devant lesquelles se ferment des ateliers, qui attendent que la vente reprenne, subissent des misères dont leur infatigable activité devrait les affranchir.

Il en serait autrement si l'Angleterre avait obtenu son revenu territorial actuel sous un système agricole qui eût laissé plus d'habitants aux campagnes. Supposez qu'à la place de ses grandes fermes, où ne subsistent que les vingt-neuf centièmes de sa population, elle en eût gardé de plus petites qui, comme celles de l'Alsace et de la Flandre, en auraient occupé onze centièmes de plus, c'en eût été assez pour la mettre à l'abri de la plupart des secousses dont elle a tant à

souffrir. A tout ce qu'elle compte aujourd'hui d'habitants se joindraient près de 2,700,000 laboureurs qu'elle n'a pas (1), c'est-à-dire un nombre additionnel de consommateurs dont les demandes, ajoutées à celles qui soutiennent son activité manufacturière, les étendraient fortement, et régulariseraient le marché de manière à assurer aux masses ouvrières de meilleurs fruits de leurs efforts. Comment douter qu'il ne se trouvât, dans une telle situation, de bien autres éléments de richesse et de puissance, que ceux dont ce pays est maintenant en possession.

A l'époque où la grande culture commença à y prévaloir, tout s'unissait pour lui concilier la faveur publique. A ses anciennes colonies, l'Angleterre venait d'en ajouter beaucoup d'autres arrachées aux mains de leurs fondateurs ; et, grâce aux nouveaux marchés dont elle avait conquis l'approvisionnement exclusif, son industrie mercantile et manufacturière prenait des développements d'une rapidité inouïe. Aussi, quand des modifications subites dans les besoins de la consommation vinrent changer la situation des fermiers, et permettre à ceux qu'elles avaient le plus favorisés de concentrer à leur profit les exploitations, s'empressa-t-on d'applaudir à des innovations qui, en réduisant le nombre des cultivateurs, contribuaient à

(1) Il existe en Angleterre et dans le pays de Galles 14,000,000 d'habitants, dont 4,263,000 seulement appartiennent à l'agriculture. Pour que le nombre des cultivateurs formât les 40 centièmes de la population totale, il faudrait qu'il ne fût pas au-dessous de 6,958,000 ; et, s'il en était ainsi, le chiffre des autres classes ne changeant pas, la population totale s'élèverait à 17,395,000 âmes.

peupler plus vite des ateliers dont l'activité avait peine à atteindre au niveau croissant des demandes. Mais à toutes les transformations, à toutes les fortunes où la force des armes a trop de part, se mêlent toujours quelques occurrences qui tôt ou tard en vicient le cours ; et, sous des avantages apparents, le nouveau régime rural recélait les germes d'un mal dont le temps devait étendre et aggraver la portée. Aujourd'hui, le territoire national ne renferme pas assez de consommateurs agricoles pour préserver le travail de fréquentes et funestes irrégularités, et trop souvent les classes laborieuses ont à expier l'abondance de la journée par la détresse du lendemain. Avec un mode de culture qui eût nourri plus de laboureurs, l'Angleterre n'aurait pas recueilli moins de prospérités, mais elle les eût recueillies dégagées d'inconvénients qui en ternissent l'éclat, et laissent les masses à la merci de nombreuses souffrances sur le sol même où sont réunis les plus immenses capitaux qui jamais aient vivifié et rétribué le travail (1).

Les explications dans lesquelles nous venons d'en-

(1) La réforme des lois sur les céréales, en réduisant et en régularisant le prix des subsistances en Angleterre, contribuera à adoucir et à rendre plus rares les crises agricoles et commerciales. Elle aura pour effet direct de permettre aux masses d'augmenter leurs consommations à raison même de la diminution de la partie obligatoire de leurs dépenses ou moyens de nutrition. Il est vraisemblable aussi que, si l'importation qui s'étend des produits alimentaires dont le gros de la population ne faisait aucun usage en répand progressivement le goût, les cultivateurs anglais eux-mêmes leur accorderont place dans leurs exploitations ; or, ce fait, s'il se réalisait, ne tarderait pas à réagir sur les systèmes d'exploitation.

trer suffisent pour montrer sous leur véritable jour les effets des divers modes d'organisation rurale. On a vu en quoi consiste l'influence exercée par ces modes sur la force et sur la composition des populations. C'était une erreur d'admettre que, moins la terre emploie de bras, plus elle en laisse à la disposition du commerce et des manufactures, et il ne nous a pas été difficile d'en donner la preuve. C'en était une autre d'imaginer que, moins il y a de cultivateurs dans un pays, mieux l'industrie s'en trouve. C'est le contraire qui est la vérité : car rien n'est plus favorable à l'activité et au bien-être des classes non agricoles que d'avoir à côté d'elles, sur le sol même où elles travaillent, un très grand nombre de consommateurs des produits dont la fabrication les occupe. L'avantage est si distinct et si considérable, qu'il est étrange qu'on ait pu le méconnaître. Quant aux objections nées de la supposition que tout système d'exploitation qui requiert beaucoup de main-d'œuvre, étend et propage la misère, elles n'ont rien de plus applicable à l'agriculture qu'aux entreprises manufacturières. Les populations dont les labeurs fertilisent la terre ne sont pas régies par des lois économiques toutes particulières. Leur chiffre aussi se proportionne à l'étendue des ressources dont il leur est permis de disposer ; pas plus que les autres, elles n'ont besoin d'assistance spéciale ; pas plus que les autres, elles n'imposent de charges au reste de la société, et, quelle qu'en soit la quantité, leur existence, loin d'être une cause d'affaiblissement et de

perturbation, devient un principe de puissance et d'activité (1).

Dans la différence du nombre des familles qu'ils font subsister, se rencontre, au surplus, le fait qui seul autorise à prononcer entre les divers systèmes de culture. Tous peuvent élever très haut le revenu territorial d'un pays, et jusqu'ici nul d'entre eux ne l'a assez emporté à cet égard pour qu'on soit en droit de le considérer comme doué d'une éternelle et incontestable supériorité de capacité productive. Mais, parmi ces systèmes, il en est qui, tout en obtenant autant de produit net, entretiennent à la fois plus de population, et des populations dont le genre de travail assure mieux l'énergie physique et morale; et c'en est assez pour qu'il soit permis d'affirmer que les contrées où les circonstances locales les appellent à prévaloir sont, au fond, les mieux partagées.

Nous sommes arrivés au terme de recherches qui n'étaient pas exemptes ni de complications ni de difficultés. Voici plus d'un demi-siècle que la question des

(1) Aujourd'hui, loin de s'applaudir de l'influence du nombre des ouvriers voués aux travaux manufacturiers, on le regarde en beaucoup de pays comme excessif, et quelques gouvernements ont cherché les moyens d'en faire rentrer une partie dans la classe agricole. Nous ne doutons pas que le régime protectionniste, parmi ses inconvénients, n'ait eu celui d'appeler et de concentrer prématurément des masses de population ouvrière sujettes à des chômages regrettables. Le mal est fait, et ses conséquences ne s'en effaceront pas de longtemps. Dans tous les cas, c'est une conception erronée que de rendre à l'agriculture, par des moyens artificiels, des bras qu'elle ne réclame pas. L'agriculture ne fleurit que dans la mesure où s'étendent les débouchés ouverts à ses produits. Or, tout reflux, vers les occupations qu'elle peut offrir, d'une population nouvelle, en accroissant la production sans élargir la consommation, ne pourrait que nuire à ses intérêts et en ralentir l'essor.

grandes et des petites cultures n'a pas cessé d'être agitée, et des controverses qu'elle a suscitées ne sont sorties que des assertions contradictoires.

Il était à désirer cependant qu'elle pût être décidée. Sur des intérêts autres que ceux de la science pesaient les incertitudes attachées à sa solution. De nos jours, deux grands principes d'ordre civil sont en lutte, et jusqu'ici l'un et l'autre ont emprunté des armes aux dissentiments existants en matière d'organisation rurale. Sur la foi d'apparences spécieuses s'était formée la croyance que les formes de la propriété règlent celles de la culture, et aux préférences accordées aux divers modes d'exploitation répondaient des sympathies pour différents systèmes de constitution territoriale. Ainsi, les partisans des petites fermes l'étaient aussi des lois qui permettent le morcellement du sol ; les amis exclusifs des grandes cultures, au contraire, demandaient l'agglomération des domaines, et ne voyaient dans les substitutions et le droit d'aînesse que des nécessités auxquelles il fallait souscrire, sous peine de voir promptement tarir les sources de la richesse sociale. Depuis quinze ans, les débats à cet égard n'ont eu parmi nous que bien peu de retentissement ; mais dans le reste de l'Europe ils subsistent, et leur influence est considérable. Peut-être même l'inégalité civile n'a-t-elle pas maintenant en Angleterre de plus solide rempart que la supériorité productive généralement attribuée aux grandes fermes, et ce qui est certain, c'est que ceux des gouvernements de l'Allemagne qui, récemment encore, ont cru

devoir restreindre la liberté des aliénations, n'ont été mus que par des préoccupations d'ordre et de bon arrangement agricole.

Il est à remarquer, au reste, que, malgré le progrès continu des idées démocratiques, c'est la petite culture qui jusqu'ici a compté le moins de défenseurs. Est-ce au talent éminent des hommes qui, dès le commencement des controverses, s'en constituèrent les adversaires, qu'il faut l'attribuer ? Peut-être cette circonstance a-t-elle eu quelque influence ; mais, en y regardant de près, on reconnaît que d'autres ont opéré plus efficacement encore.

La grande culture a plus que toute autre des dehors qui préviennent en sa faveur. Grâce aux capitaux considérables qu'elle exige, les hommes qui l'exercent, instruits et riches, ont des habitudes et des goûts d'une certaine élévation ; et tout, dans leurs arrangements domestiques, atteste une supériorité qui semble s'étendre à leur mode de production. Et puis ces immenses champs où murissent des moissons d'une seule espèce, ces vastes pâturages où paissent rassemblées des multitudes d'animaux, ces nombreux ouvriers réunis sur les points où s'accomplit le travail, tout cela aussi présente un aspect d'ordre, d'activité, d'abondance, qui charme les regards et ne manque pas de laisser des impressions favorables.

Quant aux hommes techniques, aux agronomes, eux aussi se sont montrés, en général, plus amis des grandes fermes que des petites, et bien des raisons expliquent leur préférence. La grande culture possède un avan-

tage qui s'est souvent manifesté avec éclat. Nulle autre ne réussit aussi bien à changer rapidement la face des contrées où l'industrie rurale est arriérée et stationnaire. Elle y porte précisément ce qui y manque, des lumières et de l'argent ; et de là, la promptitude des améliorations qu'elle parvient à y réaliser.

Aussi la plupart des transformations dont le centre et l'ouest de l'Europe devinrent le siége ont-elles été son ouvrage. Ce qui en permit l'accomplissement, ce fut le remplacement de tenanciers pauvres par des fermiers qui, maîtres du capital d'exploitation, étendirent les entreprises agricoles et en accrurent le produit. Déjà ce fait avait frappé les regards, lorsque les changements effectués en Angleterre vinrent confirmer la direction qu'il tendait à donner aux opinions. On n'alla pas rechercher si des causes générales avaient déterminé l'essor brillant et prompt de la production territoriale anglaise ; l'agrandissement des fermes et d'immenses améliorations rurales avaient marché de concert ; c'en fut assez pour fixer tous les doutes, et la grande culture fut définitivement considérée comme la meilleure.

Des grains et des animaux, voilà d'ailleurs les seuls produits qui, presque jusqu'à nos jours, ont paru constituer la richesse agricole, et ceux-là, les grandes fermes les recueillent en abondance et avec facilité. Il fallait, pour qu'on s'aperçût qu'il existe d'autres genres de production non moins nécessaires et non moins profitables à ceux qui les créent, que les développements de l'aisance eussent ouvert de larges débouchés

aux fruits, aux légumes, aux plantes textiles et industrielles; et ce progrès, qui seul pouvait assurer la prospérité des petites cultures, non-seulement s'est fait attendre longtemps dans le nord de l'Europe, mais ne s'y est opéré avec quelque étendue que dans un certain nombre de contrées avancées.

Ainsi s'expliquent les préférences dont la grande culture n'a pas cessé d'être l'objet. Vainement les petits fermiers obtenaient-ils un excédant égal ou supérieur, vainement le prix élevé qu'ils mettaient au loyer des terres attestait-il qu'ils savaient en tirer tout le parti désirable dans l'intérêt commun ; l'opinion avait pris son cours, et le temps seul aura le pouvoir de la ramener dans les limites de la vérité.

Pour nous, c'est dégagé de toute prévention théorique que nous avons interrogé les faits dans ce qu'ils ont d'essentiel, et seuls ils nous ont fourni les conclusions auxquelles nous nous sommes arrêté.

Ici, tout se réduisait, au fond, à constater deux faits principaux : Quelle est la puissance spécifique des divers modes de culture ? Quelle influence exercent-ils sur l'état, l'activité et le bien-être des populations ? Or, quant au premier, nos recherches ont montré que, dans l'état présent des connaissances et des pratiques rurales, c'est la petite culture qui, déduction faite des frais de production, réalise, à surface et conditions égales, le produit net le plus considérable. Quant au second, c'est la petite qui, en peuplant davantage les campagnes, non-seulement ajoute le plus à la force que les États doivent à la densité de la population.

mais à l'étendue des débouchés assurés aux produits dont la fabrication et l'échange stimulent la prospérité manufacturière. De telles conclusions peuvent ne pas se concilier avec les idées le plus généralement reçues; elles n'en sont pas moins le fruit d'observations d'une exactitude incontestable, et les seules qui soient d'accord avec les faits actuellement existants.

Maintenant les faits demeureront-ils toujours les mêmes? La petite culture, qui de tout temps a prévalu dans le midi de l'Europe, mais qui ailleurs n'est parvenue à se développer avec succès que lentement et sur un certain nombre de points, continuera-t-elle sa marche ascendante? De nouvelles modifications dans les besoins de la consommation ou dans les procédés du travail ne rendront-elles pas à d'autres formes d'exploitation la supériorité qui déjà leur a appartenu? De telles questions ne sont pas susceptibles de solutions absolues; mais il est néanmoins des données qui autorisent à énoncer une opinion.

Quelles que puissent être les transformations appelées par le mouvement progressif de l'ordre social, dans toutes les contrées de quelque étendue subsisteront à la fois des modes divers de travail. Jamais les circonstances locales ne perdront leur influence naturelle, et les qualités propres aux différentes portions du territoire, combinées avec leur éloignement plus ou moins grand des marchés, en y fixant des genres particuliers de production, réagiront sur les dimensions et la distribution des fermes. Mais en même temps les causes auxquelles est due la multiplication des

petites cultures ne cesseront pas d'opérer, et tout affirme que l'avenir ne saurait manquer d'en fortifier l'activité.

En effet, les populations continueront à augmenter en nombre et en aisance, et l'extension graduelle des besoins et des demandes, en multipliant de plus en plus les emplois de main-d'œuvre, favorisera nécessairement les modes d'exploitation le mieux adaptés à l'activité continue du travail.

D'un autre côté, avec la diffusion progressive du bien-être, croîtront infailliblement les demandes en produits que la petite culture seule recueille profitablement. Ainsi naîtront pour elle de nouvelles sources de bénéfices et de nouveaux motifs d'extension.

Que l'on examine au surplus quels sont les changements réalisés sur les points où s'est concentrée la partie des populations la plus florissante, et l'on aura la mesure de ceux que l'avenir verra s'accomplir. Du voisinage des villes se sont retirées les grandes fermes, et à leur place en sont venues de plus aptes à satisfaire aux besoins variés et délicats que propagent les progrès de l'aisance. Eh bien, voilà l'effet qui s'étendra de proche en proche à mesure que la richesse répandra ses bienfaits. Aux consommations actuelles s'en joindront de plus recherchées, et de nombreuses cultures prendront peu à peu le caractère mixte qu'elles n'ont pas encore.

Telles sont les innovations qui, suivant toutes les données fournies par l'expérience du passé, auront lieu dans la constitution rurale des pays dont la prospérité

s'accroît. Dans tous les cas, ce qui importe, c'est que les transformations, quel qu'en puisse être le cours, ne rencontrent aucun obstacle. C'est l'essor même de la civilisation qui les détermine, et jamais elles ne s'accomplissent que sous l'impulsion de nécessités dont la satisfaction est d'un véritable intérêt social.

APPENDICE.

APPENDICE.

I.

De la répartition de la Propriété territoriale et des Progrès du Morcellement en France.

Voici maintenant plus d'un demi-siècle que la propriété territoriale circule, se répartit et se divise librement en France. Un laps de temps aussi long a permis aux lois nouvelles d'opérer largement, et il est d'un intérêt réel de constater les changements qui se sont accomplis sous leur empire.

Les lois qui régissent les transmissions du sol ont toujours passé pour avoir beaucoup d'influence sur l'état et la distribution des cultures; de là les vives appréhensions que suscita parmi nous l'abolition du droit de primogéniture et des substitutions. A entendre des hommes, qui tous n'étaient pas mus par d'aveugles préoccupations politiques, l'établissement du droit commun en matière d'héritage et d'accession aux avan-

tages de la propriété, recélait un principe formidable de décadence et de ruine. Des partages, continués de génération en génération, devaient décomposer les anciennes exploitations, et les réduire en parcelles trop exiguës pour admettre un travail énergique et fécond, et le moment viendrait où le territoire tout entier ne consisterait plus qu'en petits champs à peine en état de nourrir la multitude de familles aux mains desquelles ils seraient échus. Alors ne resterait plus d'excédant à céder aux classes urbaines et manufacturières. Privées des moyens d'échanger leurs produits contre les denrées nécessaires à leur subsistance, les villes se dépeupleraient; avec elles, disparaîtraient les arts, les lettres, l'industrie, les sciences; sur toutes les têtes s'appesantirait graduellement le fatal niveau de l'ignorance et de la misère, et la France, à la fin, descendrait au dernier degré de faiblesse et d'abaissement.

Ce qui toutefois aurait dû calmer des anxiétés si hautement exprimées, c'est que la France, en consacrant l'égalité des partages et le droit pour tous d'acquérir la terre, ne s'aventurait pas dans des voies tout à fait inconnues. Rien, dans le régime qu'elle avait adopté, ne constituait une de ces innovations dont le monde n'eût pas encore vu d'exemples.

Les républiques de l'Italie, au temps de leur plus haute splendeur, la plupart des provinces de la Hollande et des cantons de la Suisse, d'autres pays encore avaient admis l'égalité des partages, et jamais dans aucun de ces États ne s'était produite la moindre partie des maux qu'on affirmait être inséparables d'un

tel système. Loin de là, toutes ces contrées étaient parvenues à un degré remarquable de prospérité, et leur agriculture surtout avait été d'une fécondité justement renommée. Mais les esprits, une fois prévenus, n'y regardent pas de si près, et peut-être ce qu'elles avaient d'imaginaire et de fantastique ne fût-il pas une des moindres causes du crédit accordé à des prédictions dont quelques personnes attendent encore l'accomplissement.

Aujourd'hui, cependant, il faut tenir l'épreuve pour fort avancée. A vingt-cinq années de guerre a succédé une période de paix plus longue encore; les faits ont suivi leur cours au milieu des influences les plus opposées, et certes, il est impossible de méconnaître l'immense étendue des progrès réalisés. Industrie, richesses, lumières, tout ce qui fait la grandeur et la puissance des nations s'est accru parmi nous avec une rapidité dont aucune époque antérieure n'avait offert d'exemple. Ce sont les villes qui ont vu croître leur population dans la mesure de beaucoup la plus forte; jamais les travaux manufacturiers n'ont occupé tant de bras; dans tous les rangs se sont augmentés l'activité et le bien-être, et telle est l'accumulation graduelle des épargnes, que des entreprises d'une grandeur inouïe se multiplient et s'achèvent avec une merveilleuse facilité. Assurément de si heureux et de si vastes changements ne se seraient pas effectués si l'agriculture rencontrait dans les institutions, non pas même une cause de dépérissement, mais seulement un obstacle quelque peu sérieux à son libre essor.

L'agriculture est la source première, l'élément fondamental de toutes les prospérités publiques : pas de pays qui avance et fleurisse quand elle languit et demeure stationnaire : pas de nation qui puisse grandir en nombre et en aisance si les récoltes dont elle subsiste ne deviennent à la fois plus abondantes et plus riches.

Quelque constants que soient les progrès dont la France est le théâtre, il n'en est pas moins à désirer que les véritables effets du régime sous lequel elle vit depuis plus de cinquante années soient appréciés et constatés. Si les assertions exagérées et folles que nous avons mentionnées ne comptent plus qu'un très petit nombre de partisans, c'est une opinion encore fort répandue qu'un système qui laisse la terre se diviser au gré des hasards de la constitution des familles et des mobiles combinaisons de l'intérêt personnel, provoque nécessairement l'abus du morcellement. On croit généralement que le nombre des propriétaires et des parcelles augmente avec une rapidité toujours croissante, et qu'à la longue le sol tout entier se subdivisera en champs dont l'excessive petitesse en pourra affaiblir le produit. Cherchons donc jusqu'à quel point cette opinion peut être fondée. Des documents officiels d'une exactitude incontestable contiennent à cet égard des renseignements dont nous ferons usage, et peut-être arriverons-nous à mettre pleinement en évidence la véritable marche des faits.

Il est fâcheux qu'on ne puisse savoir quel est, parmi nous, le nombre exact des propriétaires du sol ; mais, à défaut de cette information, nous connaissons la

quantité des cotes foncières, c'est-à-dire des biens inscrits sur les rôles au nom de la même personne dans chacun des ressorts de perception. Comme beaucoup de contribuables ont des terres et des maisons en divers lieux, comme il existe même des propriétés dont les portions s'étendent sur des ressorts différents, le nombre des cotes est fort supérieur à celui des propriétaires; mais ce fait ne saurait infirmer la justesse des conclusions à tirer des variations qui surviennent dans leur chiffre (1). Entre ce chiffre et celui des propriétaires subsistent des rapports qui ne sauraient varier bien sensiblement, et il est impossible que l'un des deux s'élève ou s'abaisse sans que l'autre ne subisse pareil changement.

Or voici quels ont été, à partir de 1815, les chiffres croissants des cotes foncières et de la population :

ANNÉES.	NOMBRE des cotes foncères.	POPULATION.
1815	10,083,751	29,152,743
1826	10,296,693	31,851,545
1835	10,893,528	33,326,573
1842	11,511,841	34,376,722

(1) C'est une erreur assez fréquemment commise que de prendre le nombre des cotes foncières pour le nombre même des propriétaires. Les cotes foncières résument, sur les rôles des percepteurs, les diverses quotités d'impôt dues par un contribuable pour toutes les parcelles et sortes de propriétés qu'il possède dans la commune ou la réunion de communes où un seul percepteur exerce ses fonctions. Aussi les propriétaires ont-ils à acquitter autant de cotes foncières distinctes qu'ils ont de parcelles territoriales, de domaines et de maisons dans les divers ressorts de perception, et il en ait qui en payent une assez notable quantité. Il faudrait des recherches très longues pour découvrir dans tous les rôles quelles sont les cotes inscrites sous les mêmes noms et arriver par là à constater le nombre exact des propriétaires.

Ces chiffres font ressortir une augmentation de 14-16 pour °/₀ dans la quantité des cotes foncières durant les vingt-sept années qui ont séparé 1815 de 1842. C'est à peine une addition annuelle d'un peu plus de 1/2 pour °/₀, addition qui ne serait digne de remarque que dans le cas où la population n'aurait reçu de son côté aucun accroissement. Mais il n'en a pas été ainsi. C'est de près de 18 pour °/₀ que la population a crû pendant le même laps de temps ; et il s'ensuit qu'au lieu de s'être multiplié démesurément, le nombre des propriétaires n'a pas même suivi le mouvement général de la population, et était, comparativement à la masse totale des habitants de la France, un peu moindre en 1842 que dans l'année 1815.

Il est à remarquer, toutefois, que l'accroissement progressif du nombre des côtes foncières n'a pas marché d'un pas égal durant chacune des trois périodes entre lesquelles se partagent les années écoulées depuis 1815 jusqu'en 1843. Pendant la plus ancienne et la plus longue, à une augmentation de 9 pour °/₀ dans la quantité de la population n'en a répondu qu'une de 2 pour °/₀ dans la quantité des cotes. De 1826 à 1835, au contraire, ce sont les cotes dont le chiffre a grossi plus vite que celui de la population, et le même fait s'est caractérisé plus fortement encore à partir de 1835. Les termes qui l'expriment, après avoir été 5-7 et 4-7, sont devenus l'un 5-6 et l'autre 3-1 seulement.

Un tel travail n'est, toutefois, pas impossible, et, s'il était renouvelé d'époque en époque, deviendrait très précieux.

Un changement si brusque et si marqué dans le cours antérieur des faits mérite beaucoup d'attention. Faut-il y voir la preuve que, depuis quelques années, la propriété territoriale a subi un morcellement extraordinaire destiné à se perpétuer? Les explications dans lesquelles nous allons entrer jetteront sur la question tout le jour désirable.

De tout temps, la propriété a eu ses oscillations, et, sous les régimes les plus divers, on l'a également vue tendre, tantôt à se concentrer, tantôt à se diviser. Ainsi partout, aux époques de guerre et de crise, les souffrances qui deviennent le partage des classes pauvres ont d'ordinaire pour effet d'étendre la part des biens que possèdent les familles dont les revenus continuent à excéder les dépenses. Il en est autrement dans les temps où la paix féconde toutes les sources de la prospérité publique. Alors se multiplient les entreprises lucratives : agriculture, industrie, commerce, tout fleurit et se développe de concert ; et comme le travail, plus demandé, est mieux rétribué, jusque dans les rangs les plus humbles descend et se répand le bien-être. Or la France a traversé successivement toutes les sortes de phases. Sous l'empire, et durant les premières années qui en suivirent la chute, les masses appauvries eurent peine à conserver les possessions devenues leur partage ; depuis vingt ans, au contraire, il leur a été facile de réaliser des épargnes et d'acquérir, et de là en partie la promptitude avec laquelle se sont multipliées les cotes. Mais quelque influence qu'il faille attribuer au changement des cir-

constances, ce n'est pas là ce qui a rendu depuis quelques années la progression des cotes supérieure à celle de la population ; une cause toute spéciale a agi bien plus efficacement, et il importe de la signaler et d'en mesurer la portée.

Les cotes foncières ne se composent pas uniquement de la réunion des portions d'impôt afférentes aux diverses parcelles de terre appartenant au même contribuable dans le ressort d'une perception ; elles comprennent aussi les impôts attachés aux propriétés bâties, et ces propriétés, dont le nombre, en 1842, s'élevait à 7,143,968, en constituent à elles seules une quantité très considérable. Ce n'est pas que toute propriété bâtie donne lieu à l'inscription sur les rôles d'une cote distincte ; loin de là, beaucoup de propriétaires de maisons possèdent en même temps des terres ; mais tel n'est pas cependant le cas le plus général. Dans les bourgs et les villes, il est peu d'artisans et de marchands qui aient d'autre bien que la maison qu'ils habitent ; de même, parmi les nombreux journaliers des campagnes, les uns ne possèdent qu'une masure ou chaumière, les autres ne joignent à leur demeure qu'un très petit champ limitrophe ou peu éloigné ; et jamais le nombre des propriétés bâties ne s'est accru sans influer sensiblement sur le mouvement progressif des cotes foncières.

Or rien n'a été plus inégal en France que la marche des constructions. Durant les longues guerres de l'empire, il s'en éleva peu de nouvelles, et ce ne fut qu'après que les traces des deux grandes invasions de

1814 et 1815 furent effacées qu'on les vit se multiplier avec une rapidité qui, depuis quelques années surtout, n'a plus cessé d'augmenter. A l'influence exercée par ce fait s'en est jointe une autre qui vraisemblablement n'a pas moins contribué à élever la quantité des cotes. Une loi rendue en 1832, en modifiant le régime appliqué au prélèvement de l'impôt sur les propriétés bâties, a amené des recensements d'une exactitude plus rigoureuse. Bon nombre de maisons qui jusqu'alors avaient été omises sur les rôles y ont été portées, et de là un changement fort important dans les éléments et la quantité des cotes foncières.

Il est facile d'en juger à la simple inspection du tableau suivant :

Années.	Nombre des propriétés bâties imposées.
1826	6,484,176
1835	6,805,402
1842	7,143,968

Ainsi, durant les seize années qui ont précédé 1842, 659,792 maisons et usines, soit récemment construites, soit omises dans les recensements antérieurs, ont été portées sur les rôles de la contribution foncière. Le nombre s'en est accru progressivement, et à une moyenne de 35,692 pour les neuf années terminées en 1835 en a succédé une de 48,367 pour les sept années qui ont suivi (1).

(1) Voici les chiffres des trois années qui ont suivi 1842 :

Années.	Propriétés bâties imposées.
1843,	7,223,187.
1844,	7,269,315.
1845,	7,519,310.

Dans quelle proportion les usines et maisons assujetties à l'impôt depuis 1826 ont-elles contribué à grossir le compte général des cotes foncières? Bien qu'aucun document authentique ne le dise expressément, nous n'hésitons pas à affirmer que cette proportion doit excéder 60 pour °/₀ du chiffre même de ces usines et maisons. En voici la raison.

Un état officiel contenu dans l'un des volumes de statistique publié par le Ministre de l'agriculture et du commerce, atteste qu'en 1837, sur 6,832,497 propriétés bâties alors imposables, 596,526 étaient situées dans les villes de 5,000 âmes et au-dessus; et comme ces villes formaient à elles seules un ou plusieurs ressorts de perception, les cotes foncières arrêtées dans leur sein ne comprenaient aucune fraction d'impôt afférente à des portions de terre qui fissent partie du sol cultivable.

Les informations sont loin d'être ni aussi directes ni aussi précises en ce qui concerne les cotes des propriétés bâties sur les autres points du territoire. Toutefois il est évident que, dans les bourgs et villes de 5,000 à 1,500 âmes qui contenaient à peu près 1,400,000 usines et maisons en 1837, plus des deux tiers des cotes acquittées par les habitants le sont

C'est près de 300,000 maisons qui, en trois ans, ont pris place sur les rôles. Une telle addition au nombre des propriétés bâties est énorme, et a dû nécessairement augmenter la quantité des cotes foncières dans une proportion d'autant plus considérable que les maisons nouvelles ont été principalement bâties dans les villes, et que celles qui avaient été omises sur les anciens rôles sont presque toutes des masures appartenant à de pauvres journaliers qui n'ont pas d'autre bien imposé.

exclusivement au compte de cette sorte de possession. D'abord, pour les villes de 3 à 5,000 âmes, le ressort de perception d'ordinaire ou est confiné dans leur enceinte ou ne s'étend au dehors que sur une banlieue de peu d'importance ; et quant aux autres, assurément la majeure partie des constructions qu'elles renferment appartient à des artisans, à des marchands, à des ouvriers étrangers à la culture, et ne possédant pas de terres dans le lieu même où sont dressés les rôles de perception sur lesquels ils figurent.

Reste dans les perceptions rurales près de cinq millions de maisons dont la quantité de beaucoup la plus considérable ne fournit que des cotes auxquelles n'est pas joint d'article de contribution territoriale. Outre celles qui logent les artisans des villages, se trouvent dans la même catégorie presque toutes les demeures qui appartiennent à la nombreuse population des journaliers des campagnes, demeures auxquelles attiennent presque toujours quelques ares de terrain qui en forment l'annexe en quelque sorte inséparable, mais qui ne sauraient en aucun cas être considérés comme une portion du domaine véritablement agricole. A notre avis, parmi ces sortes de propriétés bâties, doit être comptée la presque totalité des trois millions de maisons à une, deux ou trois ouvertures qui appartiennent aux familles pauvres des communes rurales. Leur manque d'étables, d'écuries, de portes cochères, de dépendances, atteste suffisamment que leurs possesseurs n'ont pas de terres et ne cultivent qu'à titre de salariés des champs dont d'autres maîtres

ont à payer le contingent foncier. Si les chiffres que nous avons indiqués et les considérations sur lesquelles nous les avons appuyés sont exacts, il s'ensuivrait que, parmi les usines et maisons recensées en 1837, 4,400,000 au moins fournissaient les éléments de cotes dans le montant desquelles n'entrait pas de chiffre de contribution applicable au sol, ou du moins à la portion du sol dont la répartition varie suivant que la propriété territoriale devient le partage d'un plus ou moins grand nombre de mains (1).

(1) La quantité respective des maisons qui comptent plus ou moins d'ouvertures montre assez distinctement où commence et finit la propriété territoriale.

La voici pour l'année 1835.

Maisons à une ouverture	346,401.
à deux ouvertures	1,817,328.
à trois	1,320,937.
à quatre	834,061.
à cinq	583,026.
à six et au-dessus	1,846,398.

Les trois premières catégories de maisons appartiennent évidemment aux familles les plus pauvres : la diminution relative du nombre de celles à quatre et à cinq montre qu'elles forment en général l'habitation d'une partie de la population où l'aisance commence à se caractériser ; puis viennent les maisons à six ouvertures et plus, beaucoup plus nombreuses comparativement à ces dernières, dont les habitants doivent l'aisance ou la richesse à la possession de terres ou de capitaux.

Un fait qui atteste que nos évaluations ne peuvent s'écarter de la vérité que fort peu et en sens inverse de notre opinion, c'est le chiffre des cotes foncières au-dessous de 5 fr. Il en existait 5,205,411 en 1835. Or évidemment celles de ces cotes qui concernent des maisons attestent par leur montant qu'à ces maisons n'était annexé que peu ou point de terrain. Voici pourquoi. La moyenne du principal de l'impôt foncier est, par maison, de 4 fr. 76 c., et par hectare de 2 fr. 46. Avec les centimes additionnels, c'est par maison un peu plus de 8 fr., et par hectare un peu plus de 4. Maintenant cette moyenne diffère suivant les départements ; elle est de plus de 9 fr. dans les douze départements les plus imposés, et descend à 3 fr. 50 c. dans les

Maintenant il est à remarquer que toutes les usines et maisons n'appartiennent pas à des propriétaires distincts. Beaucoup de personnes, dans les villes principalement, en ont plus d'une, et les cotes individuelles sur lesquelles elles figuraient n'étaient en 1835 qu'au nombre de 89 p. 100 de la masse générale (1). En appliquant cette proportion à 4,400,000 usines et maisons, il en résulterait qu'il devait en exister alors 3,916,000 dont les cotes étaient tout à fait étrangères aux mouvements et aux mutations de la propriété territoriale. C'est 58 p. 100 de la totalité des constructions alors existantes.

quinze départements qui le sont moins. D'un autre côté, les maisons sont, à raison de leurs dimensions, inégalement taxées dans les mêmes circonscriptions; mais prenez les plus pauvres dans les départements moyens, vous les trouverez portées sur les rôles, centimes additionnels compris, à environ 3 fr., et comme presque toutes les habitations à moins de quatre ouvertures figurent dans les cotes au-dessous de 5 fr., il s'ensuit que les cotes qui les concernent ne sauraient comprendre en même temps que des contributions afférentes à quarante ares au plus de terrain.

On remarquera, au surplus, que si on défalquait, de la somme totale de l'impôt acquitté par les titulaires des cotes au-dessous de 5 francs, la part propre aux maisons, ces cotes si nombreuses ne s'appliquent pas à la soixantième partie du territoire imposé.

(1) Il ne faut pas, pour les usines et maisons, confondre le nombre des cotes qui s'y appliquent avec celui des propriétaires. Il y a beaucoup moins de propriétaires que de cotes. Telle personne a des maisons dans deux ou trois villes, ou dans les campagnes et dans les villes, et acquitte naturellement plusieurs cotes. A Paris, par exemple, il y a treize perceptions, et il s'ensuit que les possesseurs de maisons situées dans des arrondissements ou des districts de perception différents ont à payer autant de cotes qu'il existe de rôles séparés pour les quartiers où ils sont propriétaires. Ainsi la proportion de 89 pour °/₀ ne donne que le chiffre des propriétaires comparé à celui des usines et maisons dans les mêmes lieux de perception. Cette proportion descendrait bien plus bas si un travail général venait à centraliser sous le nom du propriétaire toutes les maisons qui appartiennent à la même personne sur les divers points du territoire.

Si nous appliquions cette proportion aux 659,792 usines et maisons bâties ou recensées de 1826 à 1842, il faudrait retrancher près de 400,000 cotes pour compte spécial de propriétés bâties des 1,215,000 qui sont venues s'ajouter aux anciennes, et nous aurions les résultats suivants :

De 1826 à 1835, le nombre des cotes affectées au domaine agricole a crû de près de 4 pour °/₀ et la population totale de 4.7.

De 1835 à 1842, les chiffres ont été, celui des cotes 3.8 et celui de la population 3.1 seulement, et, pour la première fois depuis 1815, on aurait vu les cotes foncières augmentant plus rapidement que la masse même de la population.

Ce qui ne nous permet pas cependant d'attribuer à ces chiffres toute l'exactitude désirable, c'est que si les maisons construites depuis l'année 1835 ont dû naturellement créer, proportionnellement à leur nombre, autant de cotes spéciales qu'il s'en rattachait aux anciennes maisons auxquelles elles sont venues s'ajouter, il n'en a pas été de même de la multitude des habitations omises sur les anciens rôles et inscrites sur les nouveaux. Ces habitations, oubliées principalement à cause de leur peu d'importance, appartenaient presque toutes à des journaliers trop pauvres pour posséder aucune autre sorte de propriété, et le contingent de cotes nouvelles qu'elles ont fournies doit avoir été à peu près égal à leur quantité.

Un fait considérable confirme cette assertion. Depuis 1826, et surtout à partir des évaluations de 1835,

le chiffre total des cotes foncières n'a cessé de s'élever, non-seulement sans qu'il y ait eu diminution dans le nombre des cotes les plus hautes, mais en le laissant augmenter proportionnellement bien plus que celui des cotes les plus petites. C'est là un fait qui n'aurait pu s'accomplir s'il n'avait été le produit de la multiplication d'un élément d'impôt foncier étranger à celui qui provient de la répartition du territoire.

Voici quels ont été les changements (1) :

NOMBRE DES COTES FONCIÈRES.	ANNÉES. 1835.	ANNÉES. 1842.	Augmentation pour 100.
Au-dessous de 5 fr.	5,205,411	5,440,580	4. 5
De 5 fr. à 10	1,751,994	1,818,474	3. 2
10 à 20	1,514,250	1,614,897	6. 6
20 à 30	739,206	791,711	7. 1
30 à 50	684,165	744,911	8. 8
50 à 100	553,230	607,956	9. 8
100 à 500	398,714	440,104	10. 3
500 à 1,000	33,196	36,862	11.
1,000 et au-dessus	13,361	16,346	22. 4
Total.	10,893,528	11,511,841	»

Depuis 1815, il n'y a eu d'autre addition à la contri-

(1) Les chiffres de 1815 ont présenté 17,732 cotes au-dessus de mille francs, et onze ans après on ne retrouva plus que 13,447 cotes de la même catégorie. C'est là ce qui donna lieu à l'assertion si fréquemment répétée alors, que le morcellement marchait à grands pas et que les fortunes territoriales se divisaient de plus en plus. Il n'en était rien pourtant. Les rôles de 1815 avaient été chargés de contributions extraordinaires à raison des réquisitions et fournitures exigées tant pour le service des armées françaises que pour celui des armées étrangères, et de là le transport accidentel d'un très grand nombre de cotes dans la classe supérieure à celles où les rangeait leur chiffre normal.

bution foncière que celle des centimes affectés aux routes vicinales ; et si cette addition a pu faire passer quelques cotes dans la catégorie supérieure, elle ne saurait en avoir créé de nouvelles. Comment se fait-il donc que le nombre total des cotes se soit augmenté sans que celui des cotes les plus fortes ait diminué ? Comment se fait-il surtout que les cotes des classes les plus hautes, celles au-dessus de mille francs particulièrement, se soient multipliées plus que les autres, et cela sans atténuation du chiffre des moindres cotes qui s'est accru de plus de 200,000 ? Assurément ce n'est pas d'un changement dans la répartition du sol que vient un tel résultat. Le territoire n'a qu'une étendue limitée, et nulle classe des cotes foncières qui en proviennent ne peut en recueillir de nouvelles sans que d'autres classes en perdent. Force est donc de chercher l'explication du fait dans des causes étrangères au morcellement des terres.

Or, ces causes, nous n'en connaissons que deux : l'une, c'est la division de quelques perceptions qui a dû, sur les points où elle s'est opérée, fractionner quelques cotes dont les éléments ont, pour la première fois, été séparés sur les rôles ; l'autre, la seule qui ait agi très efficacement, c'est la construction et le recensement de près de 340,000 maisons jusqu'alors non imposées. Si l'on considère que dans les grandes villes, et à Paris principalement, les bâtisses se sont largement multipliées dans les sept années comprises entre 1835 et 1842, on concevra qu'aux cotes supérieures à

20 francs en ait été ajouté plus de 216,000, sans que ce changement entraînât l'amoindrissement du chiffre des cotes inférieures.

A ces considérations, qui prouvent combien peu change parmi nous la distribution de la propriété purement territoriale, s'en joignent qui, puisées dans des documents tout nouveaux, les fortifient avec une singulière énergie.

Le cadastre a été recommencé dans une partie des cantons où il avait été achevé en 1809 et 1810. L'opération a atteint son terme dans trente-sept cantons appartenant à quatorze départements; elle y touche dans vingt-un autres appartenant à dix-huit départements et dans soixante-neuf communes des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis; et les faits des deux époques, mis en regard, offrent des lumières d'autant plus précises, que les points sur lesquels ils ont eu leur cours sont situés dans les régions les plus diverses de la France. Nous en donnerons le tableau, en commençant par celui des cantons où les mutations survenues dans le nombre des parcelles ainsi que dans celui des propriétaires sont maintenant connues et constatées.

CANTONS RECADASTRÉS DE 1840 A 1845.

DÉPARTEMENTS.	CANTONS.	PREMIER CADASTRE. Nombre des cotes foncières.	PREMIER CADASTRE. Nombre des parcelles.	SECOND CADASTRE. Nombre des cotes foncières.	SECOND CADASTRE. Nombre des parcelles.
AIN	Pont-d'Ain	5,983	76,791	5,651	79,569
ARDENNES . .	Mézières.	3,644	40,864	3,690	41,287
	Flize	2,952	39,139	3,195	36,829
	Sédan (sud)	4,959	75,254	5,280	50,483
	Renwez	4,224	40,585	4,799	38,851
	Novion	7,627	85,066	8,201	86,648
CÔTE-D'OR .	Genlis	4,097	37,868	5,497	41,276
CÔTES-DU-NORD . . .	Montcontour	3,400	39,482	4,885	49,659
	Dinan (est).	6,951	24,777	3,281	31,453
	Dinan (ouest)	3,597	34,120	3,898	41,150
EURE	Danville	4,126	39,543	4,565	42,773
	Gisors	3,575	27,147	3,939	28,523
	Évreux (nord). . . .	3,804	36,987	6,229	49,867
GIRONDE . . .	Blanquefort	3,007	33,052	3,239	39,683
LANDES . . .	Grenade	1,838	22,229	1,821	26,161
LOT-ET-GARONNE . . .	Laplume	3,647	31,455	3,455	32,385
	Fruncescas	2,750	26,188	2,327	24,741
	Le Mas-d'Agenois. .	3,185	24,590	3,223	24,979
	Villeréal	3,775	51,278	3,451	50,560
MORBIHAN . .	Vannes (est). . , . .	3,297	44,417	3,361	44,943
NORD.	Pont-de-Marcq . . .	5,869	23,235	6,381	31,439
	Steenwoorde	3,145	27,946	3,890	32,958
SAÔNE-ET-LOIRE . . .	Lugny	6,200	83,954	6,672	84,752
	Digoin	1,085	16,778	1,425	21,015
	Cluny	5,396	49,071	6,476	54,423
	St-Léger, St-Beuvray	859	16,924	1,117	20,322
	Épinai	3,343	36,357	3,755	40,694
	Louhans	3,478	35,264	4,309	41,689
SARTHE . . .	La Suze	2,525	25,373	3,165	28,921
	Le Mans (2e canton).	1,611	9,122	1,411	11,774
SEINE-ET-MARNE . .	Brie	2,992	33,543	3,195	33,857
	Coulommiers	8,003	111,296	8,396	112,957
	Montereau.	5,012	65,525	5,502	59,615
	Claye	5,368	49,584	5,062	48,867
VENDÉE . . .	Bourbon-Vendée . .	4,053	63,555	4,353	74,610
	Fontenay	8,953	66,685	8,730	75,235
	St-Hilaire-l'Antize. .	5,934	49,830	5,391	54,168
	TOTAUX. . . .	154,266	1,594,874	163,277	1,688,916

Voici maintenant le tableau de ceux des cantons re-

cadastrés où le travail n'a fait connaître encore que le mouvement des parcelles.

CANTONS RECADASTRÉS OU L'ON NE CONNAIT ENCORE QUE LE CHIFFRE DES PARCELLES.

DÉPARTEMENTS.	CANTONS.	PREMIER CADASTRE. — Nombre des parcelles.	SECOND CADASTRE. — Nombre des parcelles.
Aisne	Laon	77,397	78,419
Ardennes	Attigny	45,462	39,800
Ariége	Varilhes	49,382	50,402
Charente	St-Amand-de-Boisse	71,031	79,013
	Mansles	92,570	110,800
Côtes-du-Nord	Merdrignac	58,602	54,332
Creuse	Ahun	47,653	54,356
Eure	Evreux (sud)	45,106	39,338
Finistère	Concarneau	14,194	15,320
Gers	Cologne	24,025	21,840
Gironde	Pessac	25,167	26,469
Ille-et-Vilaine	Montfort	24,424	29,676
Indre	Levroux	25,945	26,227
Landes	Saint-Sever	30,950	37,607
Pyrénées (Basses-)	Claracq	19,601	20,760
Sarthe	Le Mans (1er canton)	17,992	22,033
	Le Mans (3e canton)	34,444	43,145
Seine-et-Marne	Provins	104,319	85,790
	Le Châtelet	65,136	64,794
Vendée	Luçon	55,071	54,517
Vosges	Epinal	75,192	82,452
Seine	Arrondissement de Saint-Denis, 30 communes	164,674	145,729
	Arrondissem. de Sceaux, 39 communes	173,544	148,290
	Totaux	1,341,881	1,331,109

Ces tableaux méritent d'autant plus d'attention que les faits qu'ils retracent, non-seulement sont à l'abri de toute incertitude, mais peuvent être considérés comme

offrant un spécimen assez fidèle de ceux qui, durant les trente dernières années, ont dû s'accomplir dans le reste de la France. Les cantons récemment recadastrés appartiennent aux points les plus divers, les moins semblables du territoire; leur superficie embrasse environ 1,800,000 hectares; ils renferment près d'un million d'habitants; dans leur sein n'existe aucune de ces grandes villes dont la population s'est si fortement agglomérée depuis 1810; ce sont des cantons principalement ruraux, et, de là, la signification plus directe et plus précise des changements que la répartition de la propriété y a éprouvés.

Or quels sont ces changements? D'abord trente-sept cantons où les opérations cadastrales sont entièrement achevées renferment actuellement 163,277 cotes foncières. Il y en avait en 1810, 154,216 : c'est une augmentation numérique de 5.7 pour °/₀, et comme la masse des habitants s'est accrue dans son ensemble de près de 19 pour °/₀, il s'ensuit qu'au lieu de multiplier excessivement, la classe des propriétaires s'est un peu réduite proportionnellement et forme aujourd'hui une moindre partie de la population totale.

Ajoutez qu'il existe à présent dans les cantons portés au premier tableau 120,000 âmes de plus qu'en 1809 et en 1810, et que ce développement de population, en nécessitant la construction d'au moins 22,000 maisons, a certainement amené la création de plusieurs milliers de cotes foncières nouvelles, et force sera d'en conclure que la propriété purement territoriale n'est

pas divisée maintenant entre un plus grand nombre de possesseurs qu'elle ne l'était il y a trente-deux ans (1).

Quant aux parcelles, leur nombre a suivi la progression même de celui des cotes. En 1809 et en 1810, on en comptait 1,594,874; il en existe aujourd'hui 1,688,916; c'est 5.9 pour °/₀ seulement de plus; et de là encore une preuve que, malgré les mutations dont elle a été l'objet, la propriété territoriale subsiste sous des formes qui n'ont pas changé bien sensiblement.

Le second tableau ne présente pas l'état ancien et actuel des cotes foncières. Celui des parcelles s'y trouve seul pour vingt-un cantons appartenant à dix-huit départements différents, ainsi que pour soixante-neuf des quatre-vingts communes rurales du département de la Seine. Le chiffre général ne s'est pas élevé : au lieu de 1,341,817 parcelles qui existaient avant 1811, il n'y en a aujourd'hui que 1,331,109, et il est au moins vraisemblable que pareille diminution doit s'être opérée dans le nombre des cotes et dans celui des propriétaires.

Considérés en détail, les faits ne sont pas moins

(1) Il est bon de remarquer que, depuis 1810, des biens appartenant soit à l'État, soit aux communes, ont été les uns aliénés, les autres partagés, et ont fourni de nouveaux éléments à la formation des cotes foncières. Quelques-uns des cantons recadastrés en contenaient dont les mutations n'ont pas été sans influence sur la faible augmentation que présente le nombre des propriétaires actuels.

instructifs. Ce n'est pas d'un pas égal que la multiplication des cotes et des parcelles a marché sur les divers points du territoire. Loin de là; dix cantons sur trente-sept ont moins de propriétaires qu'en 1809, douze en ont davantage, et dans quinze autres, à peine y a-t-il eu des changements appréciables. Il en a été de même pour les parcelles. Tantôt leur chiffre s'est réduit, tantôt il a augmenté, et ce qui est plus digne encore de remarque, c'est qu'il est des cantons où nul accord ne s'est rencontré entre leur variation numérique et les changements survenus dans le nombre des cotes foncières.

De tels faits, dont l'exactitude ne saurait être mise en doute, jettent tout le jour désirable sur la véritable marche des transformations que la propriété territoriale a subies parmi nous. Vainement toutes les entraves qui autrefois immobilisaient et concentraient les domaines ont-elles été brisées ; vainement les successions ont-elles été soumises à de nombreux partages ; vainement le droit pour tous d'acquérir et de vendre est-il demeuré sans limites : aucune des appréhensions que suscitait le morcellement progressif du sol ne s'est réalisée, et, loin d'avoir démesurément augmenté, le nombre des propriétaires ne s'est pas même accru dans la proportion que semblait commander le développement naturel de la population générale.

C'est que le droit commun, en matière de propriété, suffit à toutes les exigences de la prospérité sociale. Le droit commun, c'est la justice dans les relations des

hommes, soit entre eux, soit avec les choses, et la justice franchement appliquée n'a que des résultats conformes au bien général. Sans doute le désir d'obtenir les avantages attachés à l'acquisition de la terre est d'une extrême vivacité au sein des classes rurales; mais ce désir n'a pas autant d'aveuglement qu'on lui en suppose, et tôt ou tard des habitudes de prévoyance et d'économie qu'il suscite finissent par l'éclairer et le contenir dans de justes bornes. La terre, quelque charme qu'en ait la possession, n'en garde pas moins son caractère prédominant. Instrument de production et source de revenu, sa valeur tient à l'abondance plus ou moins grande des fruits qu'en tirent ceux qui l'exploitent; augmenter, multiplier ses fruits, tel est le but vers lequel tendent constamment ses maîtres; et ce but, tous savent qu'ils ne peuvent l'atteindre qu'en cherchant sans cesse à approprier les lots dont ils disposent aux convenances de l'art qu'ils exercent. Voilà ce qui, en France, apporte tant de diversité dans les changements que, sur les différents points du territoire, éprouve la répartition du sol. Ce sont les genres même de travaux auxquels les circonstances locales assurent la préférence, qui tantôt décident les progrès du morcellement, tantôt au contraire les arrêtent ou provoquent un mouvement de concentration. Le temps ne fera que confirmer et étendre des résultats qui, malgré leur opposition apparente, tendent également à mettre la prospérité en harmonie plus intime avec les exigences mobiles et variées des cultures; car plus

les populations s'éclairent, plus se répandent dans leur sein les lumières à l'aide desquelles elles apprennent à tirer tout le parti possible des moyens de richesse dont elles disposent.

II.

Des changements que le renouvellement du cadastre a constatés dans la répartition de la propriété territoriale en France.

En 1845, époque où fut publiée la première édition de nos *Recherches sur les Systèmes de Culture*, nous fîmes connaître les changements que le renouvellement des cadastres dans un certain nombre de cantons et de communes venait d'y constater dans la quantité des cotes foncières et des parcelles. Nous regardions avec raison les informations sorties des opérations auxquelles les nouveaux cadastres avaient donné lieu comme ayant toute l'exactitude désirable; mais malheureusement ces opérations ne s'étaient pas étendues encore sur une partie du territoire assez considérable pour qu'il fût permis d'affirmer que les faits dont elles attestaient le mouvement eussent marché du même pas dans le reste de la France. Aujourd'hui les informations sont devenues beaucoup plus nombreuses. Cent soixante cantons ou communes isolées ont subi la révision cadastrale. Le travail a embrassé la vingt-deuxième partie du territoire. Sur 12,400,000 cotes foncières existant en 1851, 583,300 ont été com-

prises dans les recherches qu'il a exigées, et il est au moins vraisemblable que les changements qu'il a rendus manifestes ne sauraient différer sensiblement de ceux qui se sont accomplis partout ailleurs.

Le laps de temps qui a séparé les nouveaux cadastres des anciens n'a pas été le même pour tous les cantons. Pour quelques-uns, il a été de 35 et 36 ans; pour d'autres d'un peu moins de 30; la moyenne générale est de 32, et le tableau suivant fera connaître ce qui s'est passé durant cet intervalle dans les cantons et communes auxquels se rapportent les chiffres qu'il contient.

DÉPARTEMENTS.	CANTONS OU COMMUNES.	PREMIER CADASTRE. Cotes foncières.	PREMIER CADASTRE. Nombre des parcelles.	PREMIER CADASTRE. Propriétés bâties.	SECOND CADASTRE. Cotes foncières.	SECOND CADASTRE. Nombre des parcelles.	SECOND CADASTRE. Propriétés bâties.
Ain	Pont-d'Ain	7,651	71,137	»	5,651	73,882	»
	Ferney	2,170	14,120	»	2,012	15,713	»
	Gex	4,334	22,014	»	3,183	23,381	»
	Collonges	3,336	35,313	»	3,520	41,760	»
Aisne	Laon	5,784	73,766	3,614	7,478	78,783	4,697
	Soissons	5,179	61,665	4,082	6,111	59,846	3,547
	Charly	5,727	123,740	2,989	7,099	128,033	3,436
	Oulchy-le-Château	3,485	37,368	1,685	4,189	38,628	2,084
Ardennes	Mézières	4,233	41,899	1,753	3,690	38,965	2,483
	Flize	3,179	39,139	1,279	3,195	36,837	1,959
	Sédan (sud)	4,978	62,560	2,860	5,280	50,492	3,969
	Renwez	4,550	40,585	1,504	4,799	38,651	2,385
	Novion-Porcien	7,867	85,066	3,101	8,201	86,648	4,659
	Attigny	3,771	44,970	1,564	3,892	41,307	1,916
	Signy-le-Petit	3,053	29,171	1,471	3,656	29,091	2,146
Ariége	Foix	7,534	92,064	4,843	7,735	93,993	4,976
	Varilhes	3,432	50,414	1,678	3,709	45,129	1,970
Charente	St-Amand-de-Boixe	8,033	74,578	2,847	8,458	82,752	5,733
	Mansle	9,037	96,907	4,056	9,491	106,842	4,910
	Barbezieux	6,429	86,526	3,923	5,510	76,623	4,374
	Legonzai	7,387	87,508	3,652	7,530	86,662	4,136
Charente-Infér.	Rochefort	328	3,072	»	312	3,298	»
Cher	Mehun-sur-Yèvre	687	3,711	»	731	4,656	»

DÉPARTEMENTS.	CANTONS. OU COMMUNES.	PREMIER CADASTRE.			SECOND CADASTRE.		
		Cotes foncières.	Nombre des parcelles.	Propriétés bâties.	Cotes foncières.	Nombre des parcelles.	Propriétés bâties.
Côte-d'Or	Genlis.	4,395	37,996	1,868	5,497	41,276	2,542
Côtes-du-Nord . .	Montcontour.	4,803	39,482	3,297	4,885	46,213	3,446
	Dinan (est)	3,149	24,777	3,107	3,281	27,728	3,725
	Dinan (ouest).	3,499	34,120	2,933	3,898	37,952	3,198
	Merdrignac	3,684	54,873	2,832	4,075	57,501	3,059
	Plineuf	2,641	21,796	1,531	2,954	24,730	1,862
	Saint-Brieuc (nord). .	4,838	31,374	3,703	5,345	34,040	5,061
	Saint-Brieuc (sud) . .	4,573	29,913	2,577	4,892	34,311	5,312
	Plestin	3,444	36,098	3,032	4,162	42,073	3,774
	Plouguenas	3,078	36,508	3,039	3,636	38,241	3,314
	Bigard	2,783	22,797	2,111	2,798	27,585	2,590
	Broons	465	6,134	»	492	6,674	»
Creuse.	Ahun.	3,471	47,283	2,014	3,811	55,404	2,709
	Jarnages	2,204	25,952	1,339	2,607	29,480	1,941
Doubs	Marchaut	425	8,716	»	527	8,344	»
Eure.	Damoille	4,410	39,543	1,901	4,565	40,668	2,191
	Gisors.	4,059	28,956	2,539	3,939	25,499	3,150
	Evreux (nord)	5,169	43,540	3,620	6,229	45,022	5,038
	Evreux (sud).	3,506	39,338	1,888	4,239	40,287	2,285
	Le Neubourg	7,390	54,856	3,718	7,949	53,907	4,042
	Thiberville	6,020	33,787	3,998	6,657	36,630	4,674
	Lyons-la-Forêt	2,781	15,541	2,573	2,670	17,063	2,818
	Etrépagny.	4,462	32,530	2,898	4,353	29,813	3,211
Finistère	Concarneaux.	1,109	14,004	974	1,125	16,998	1,447
Garonne (Haute)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

GERS.	Lectourhain	1,619	10,038	1,0[illegible]»	1,405	19,612	3,[illegible]»
GIRONDE	Pessac	1,971	24,439	1,996	2,124	24,717	2,626
	Bordeaux (rural) . . .	2,143	14,124	1,977	2,465	14,933	2,896
	Labrède.	2,480	35,209	2,333	2,684	33,425	2,883
	Libourne	5,404	30,730	4,201	5,413	34,913	5,070
	Saint-Macaire	4,984	39,475	2,650	4,754	37,908	2,858
	Auros	2,096	26,251	1,709	2,228	25,483	1,862
	La Teste de Buch . .	1,185	9,782	1,098	1,739	14,868	1,754
ILLE-ET-VILAINE . .	Montfort	4,893	37,004	3,522	4,899	39,360	3,762
	Rennes (nord-ouest). .	2,947	11,668	6,106	2,521	11,740	5,848
	Redon	4,422	94,126	2,625	5,091	97,573	3,534
	Rennes (sud-est) . . .	175	2,028	»	197	1,747	»
	Rennes (sud-ouest) . .	558	3,451	»	515	3,551	»
	Rennes (nord-est). . .	336	2,028	»	279	2,004	»
	Le Sel	273	3,226	»	326	3,323	»
	Château-Giron	3,114	22,539	2,366	3,053	23,443	2,877
	Château-Neuf	3,444	23,781	2,613	4,101	26,863	3,164
INDRE	Levroux	3,364	24,834	1,626	2,939	25,083	2,310
	Valencay	2,643	20,657	»	2,246	20,582	»
LANDES.	Grenade.	1,838	23,696	1,467	1,821	26,161	1,797
	Saint-Sever	2,511	33,758	2,808	2,891	37,807	3,077
	Maugron	1,770	25,322	1,963	1,750	27,017	2,093
LOIRE (HAUTE). . .	Le Puy.	682	3,170	»	773	3,378	»
LOIRE-INFÉRIEURE. .	Le Loroux.	416	6,947	»	608	7,330	»
LOT-ET-GARONNE . .	La Plume.	3,636	28,555	1,874	3,455	30,430	2,050
	Francescas	2,486	24,468	1,782	2,327	24,856	1,883
	Le Mur d'Agenais . .	2,959	24,059	2,079	3,223	25,074	2,570
	Ville-Réal.	3,509	50,493	2,022	3,451	48,272	2,441
	Agen.	6,003	43,026	5,149	8,680	43,251	6,540
	Marmande.	5,911	40,443	4,715	6,027	39,755	5,495
	Villeneuve.	5,151	45,323	3,764	4,918	43,043	4,818

DÉPARTEMENTS.	CANTONS. OU COMMUNES.	PREMIER CADASTRE.			SECOND CADASTRE.		
		Cotes foncières.	Nombre des parcelles.	Propriétés bâties.	Cotes foncières.	Nombre des parcelles.	Propriétés bâties.
Marne (Haute) . .	Château-Villain. . . .	5,587	126,717	2,681	5,997	129,957	3,305
	Montigny	3,363	59,521	1,409	3,531	57,468	1,802
Meuse.	Void	6,507	157,109	2,432	6,941	151,762	2,912
	Montiers-Saint-Saulx .	2,500	71,752	1,545	3,170	69,245	1,845
	Clermont	3,959	70,452	2,262	4,270	67,485	2,661
	Montmédy.	5,275	85,687	2,773	6,246	85,676	3,583
	Fresnes-en-Vouges . .	201	3,065	»	299	3,572	»
	Ravincourt	5,508	110,188	2,033	5,352	91,318	2,187
Morbihan.	Vannes.	3,248	43,271	3,279	3,361	44,943	4,001
	Betz	2,047	59,427	1,244	2,517	41,380	1,615
	Pontivy.	2,588	45,410	2,951	2,963	43,850	3,540
	Guer.	4,018	78,452	1,868	3,860	76,343	2,463
	Grandchamp.	1,446	30,645	1,544	1,569	30,436	1,775
Moselle	Metz (1er canton). . .	3,997	54,911	»	4,915	49,210	»
	Metz (2e canton) . . .	2,259	15,532	513	2,593	13,878	996
	Metz (3e canton). . .	799	6,590	361	1,047	6,398	555
	Gorze	5,834	125,135	3,358	7,351	105,037	4,851
Nord	Pont-à-Marcq	5,869	25,995	3,094	6,381	27,736	3,848
	Steenwoorde.	3,145	30,539	2,563	3,890	29,974	3,062
	Maubeuge.	5,393	43,305	3,273	6,985	45,158	4,886
	Roubaix	934	9,342	»	1,249	8,606	»
	Carnières	5,750	32,920	3,446	7,408	36,138	4,950
	Bouchain	5,938	31,122	3,271	8,026	39,558	7,019
Pas-de-Calais	Aire-sur-la-Clôture	2,363	18,759	1,897	3,542	21,115	2,285
Pyrénées (Basses)	Navarrenx	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saône (Haute)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Rhin (Haut)	Ottmarsheim	376	5,940	»	482	5,421	»
Saône (Haute)	Vesoul	169	3,539	»	186	3,255	»
	Saulx	383	7,134	»	482	6,674	»
	Lure	153	1,598	»	174	1,418	»
	Monthozon	72	1,133	»	75	866	»
Saône-et-Loire	Digoin	1,085	18,008	1,221	1,425	18,505	1,583
	Lugny	5,905	85,550	3,077	6,672	76,510	3,633
	Cluny	5,635	54,665	4,048	6,476	48,423	4,902
	Mesvres	311	4,018	»	351	4,892	»
	Epinac	3,343	38,041	1,678	3,755	37,267	2,331
	Saint-Léger	859	17,936	1,001	1,117	17,569	1,284
	Louhans	3,478	37,538	2,414	4,309	34,285	3,048
	Buxy	6,873	64,748	3,118	7,604	71,811	4,028
Sarthe	Le Mans (2e canton)	1,611	10,149	938	1,411	11,774	1,592
	La Suge	2,525	25,579	2,228	3,165	28,921	3,278
	Le Mans (1er canton)	1,458	12,237	1,318	2,127	13,532	2,689
	Le Mans (3e canton)	3,471	38,115	3,760	4,286	43,107	5,397
	Le Suze	2,925	38,044	2,785	3,139	40,114	3,524
	Ecommoy	3,248	35,180	3,417	4,383	38,981	4,863
	Fresnay	4,898	40,070	3,569	5,189	41,824	4,711
	Le Mans (ville)	2,187	10,815	3,807	2,990	10,400	5,876
Seine	Saint-Denis	709	4,787	»	1,465	10,836	»
	Neuilly	1,777	8,765	»	3,815	15,528	»
	Pantin	2,547	18,154	»	4,575	22,006	»
	Sceaux	818	2,840	»	2,619	10,748	»
	Vincennes	1,379	22,466	»	1,722	24,288	»
	Ville-Juif	485	2,302	»	1,044	4,197	»
	Charenton	214	862	»	413	2,513	»
Seine-Inférieure	Buchy	280	2,099	»	286	2,200	»
Seine-et-Marne	Brie	2,874	33,543	2,220	3,195	31,610	2,375
	Montereau	5,361	65,525	1,992	5,502	57,039	2,700

DÉPARTEMENTS.	CANTONS. OU COMMUNES.	PREMIER CADASTRE.			SECOND CADASTRE.		
		Cotes foncières.	Nombre des parcelles.	Propriétés bâties.	Cotes foncières.	Nombre des parcelles.	Propriétés bâties.
Seine-et-Marne	Coulommiers	8,105	111,296	4,187	8,396	108,418	4,655
	Claye	4,717	49,584	2,680	5,062	46,048	2,959
	Provins	5,813	100,207	2,439	6,280	82,990	2,796
	Le Châtelet	3,224	59,589	2,803	3,913	60,307	3,444
	Rebais	7,359	125,485	3,102	7,921	114,306	3,573
	Fontainebleau	2,706	36,206	2,461	3,032	39,345	2,891
	Nangis	529	4,754	»	480	3,943	»
	Meaux	7,149	84,941	3,886	7,759	80,435	4,267
Seine-et-Oise	Boissy-Saint-Léger	228	2,427	»	251	2,414	»
Var	Cuers	3,159	21,571	2,074	3,563	29,547	2,337
	Sollier-Pont	2,733	14,863	1,718	3,031	17,054	2,322
	Grasse	594	4,634	»	748	4,423	»
Vendée	Bourbon-Vendée	4,157	60,900	2,160	4,353	65,743	4,738
	Fontenay	8,770	62,236	4,176	8,730	68,285	4,852
	Saint-Hilaire	5,981	47,511	2,081	5,391	49,920	2,661
	Luçon	4,621	55,105	2,846	6,148	61,115	3,940
	Montiers	3,299	48,230	2,943	3,361	50,067	2,598
Vosges	Epinal	5,741	81,575	2,756	6,532	83,152	3,706
	Gérardmer	1,251	7,886	3,149	3,481	13,883	2,259
	Raon-Létape	3,348	29,215	1,608	1,641	27,486	2,163
Yonne	Vézelay	405	4,954	»	421	5,290	»
Totaux		530,167	5,902,376	313,279	583,304	5,982,374	387,791

A l'aspect de ces chiffres, il est impossible de n'être pas frappé du peu de changement que le cours de trente-deux années a apporté dans la situation de la propriété territoriale en France. Là où les premiers cadastres avaient constaté l'existence de 530,167 cotes foncières, ce nombre ne s'est élevé qu'à 583,304. C'est une addition de 53,187 ou d'un peu moins de 11 p. 100, et, bien évidemment, si la progression ne marche pas plus vite dans l'avenir, il faudra plus de trois siècles pour que le nombre des propriétaires en France arrive au double de ce qu'il est aujourd'hui (1).

Ce qui rend plus remarquable encore le peu d'accroissement du nombre des cotes foncières dans les localités cadastrées à nouveau, c'est son défaut d'accord avec le mouvement progressif de la population. D'après les recensements officiels, opérés en 1821 et en 1851, le chiffre de la population s'est accru à partir de l'année 1819 d'au moins 18 p. 100; et comme parmi les cantons et communes où le cadastre a été renouvelé figurent plusieurs de ceux où la population a notoirement reçu les augmentations les plus considérables, c'est la preuve que, loin de s'être développé dans la même proportion que le reste des habitants de

(1) Il ne faut pas confondre le nombre des cotes foncières avec celui des propriétaires. Ce dernier est beaucoup moins élevé. Les cotes foncières, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, correspondent à l'ensemble des propriétés appartenant à une même personne dans une même commune; mais comme beaucoup de personnes possèdent des biens dans deux ou plusieurs communes, elles ont à payer plusieurs cotes. Toutefois il existe entre les deux nombres des rapports de proportion tels qu'à un changement effectué dans l'un en répond un analogue dans l'autre.

la France, le nombre des propriétaires est devenu relativement moins considérable qu'il ne l'était il y a trente-deux ans.

Une autre observation qui a son importance, c'est que toutes les cotes foncières nouvelles ne sont pas le produit du fractionnement des portions du sol qui, au moment de la confection des premiers cadastres, formaient l'ensemble du domaine véritablement agricole. Depuis l'année 1819, des biens communaux ont été, les uns partagés, les autres vendus; d'un autre côté, des forêts ou des propriétés appartenant à l'État ont été aliénées, et l'agrandissement du territoire entré dans la circulation et passé aux mains des particuliers a naturellement contribué à grossir le nombre des anciennes cotes foncières. Un autre fait y a contribué davantage : c'est l'inscription sur les rôles des maisons nouvellement bâties et en même temps de constructions anciennes qui n'y figuraient pas avant que la loi de 1832 vînt en prescrire la recherche. Il est à regretter que nous n'ayons pu donner les chiffres relatifs aux propriétés bâties pour la totalité des cantons compris dans le tableau qui précède; mais ces chiffres, dans ceux des cantons et communes pour lesquels il nous sont connus, ont monté de 313,279 à 387,791 ; c'est-à-dire de 74,512, et cependant, dans les mêmes localités, le nombre des cotes foncières nouvelles ne s'est accru en tout que de 47,006.

Quel contingent, les cotes dues d'une part aux aliénations de l'État et des communes, de l'autre aux morcellements accomplis afin de multiplier les construc-

tions ainsi qu'à l'inscription aux rôles de bâtisses qui avaient échappé aux recensements avant 1832, ont-elles apporté à la quantité des cotes foncières comptées à l'époque des premiers cadastres? Dans l'état présent des informations, il serait hasardeux d'affirmer l'exactitude d'un chiffre quelconque. Des données recueillies en 1845 nous avaient amené à penser qu'il fallait évaluer à 60 p. 100 environ du chiffre même des propriétés bâties nouvellement portées sur les rôles, la part pour laquelle elles ont contribué à l'accroissement du nombre des cotes foncières nouvelles. S'il en était ainsi, la portion de ces cotes afférente au sol rural ne se serait pas élevée de 11 p. 100 dans celles des localités dont les propriétés bâties figurent au tableau; à peine aurait-il augmenté de 2 p. 100 (1).

(1) Il y a défaut de concordance entre les chiffres particuliers constatés jusqu'ici par les révisions cadastrales et les chiffres généraux qui ressortent des relevés annuels applicables à la perception de l'impôt. En 1845, les nouveaux cadastres indiquaient pour les localités qui en avaient été l'objet un accroissement de moins de 6 p. 100 dans la quantité des cotes foncières; et d'après les chiffres des relevés annuels, cet accroissement aurait, dans le même laps de temps, été pour la France entière de près de 15. Cette fois, la différence serait un peu moindre : à 11 pour 100, proportion propre aux 162 cantons et communes cadastrés à nouveau, répondrait 17 p. 100 d'accroissement pour la proportion générale. Dans tous les cas, nous regardons les résultats fournis par les cadastres comme rencontrant moins de chances d'erreur que l'établissement des rôles annuels.

Quant à la part afférente aux propriétés nouvellement bâties ou inscrites dans la quantité des cotes foncières nouvelles, nous persistons à penser qu'il convient de l'évaluer d'après les bases que nous avons indiquées. En France, la population des campagnes s'accroît peu, et elle y répare plus d'anciennes maisons qu'elle n'en bâtit de neuves. Dans les villes, au contraire, ainsi que nous le montrerons plus loin, la population s'est augmentée depuis vingt-cinq ans, et l'on y a construit beaucoup. Sur 70,000 maisons qui, chaque année, viennent grossir le nombre des propriétés bâties, les deux tiers appartiennent

Rien au reste de moins égal, de moins régulier que le mouvement de la propriété dans les localités où se sont accomplies les nouvelles opérations cadastrales. Sur les cent soixante-deux cantons ou communes détachées compris dans le tableau ci-dessus présenté, il y en a 31 où le nombre des cotes foncières a diminué, 97 où le nombre a peu augmenté, et 44 où, au contraire, il s'est accru dans une proportion qui excède 20 p. 100. Voici l'état des cantons ou communes de quelque importance où les mouvements se sont manifestés en sens contraire. Les caractères qui distinguent ces diverses localités jetteront tout le jour nécessaire sur les causes dont l'influence y a le plus contribué à différencier les faits.

à des villes de plus de 3,000 âmes, et, certes, la majeure partie de celles-là donne lieu à l'inscription de cotes foncières nouvelles.

CANTONS ET COMMUNES ISOLÉES OU LES COTES FONCIÈRES ONT CRU DAVANTAGE EN NOMBRE.

DÉPARTEMENTS.	CANTONS ET COMMUNES	COTES FONCIÈRES. Premier cadastre	COTES FONCIÈRES. Second cadastre.	Augmentat. par 100.
Seine	Sceaux (3 communes)	818	2,619	220
	Neuilly (4 communes)	1,777	3,815	114
	Villejuif (1 commune)	485	1,044	111
	St-Denis (2 communes)	709	1,465	110
	Charenton (1 commune)	214	413	86
	Pantin (4 communes)	2,547	4,575	79
Gironde	La Teste-de-Buch	1,185	1,739	46
Sarthe	Mans (1er canton)	1,458	2,217	45
Lot-et-Garonne	Agen	6,093	8,680	44
Sarthe	Mans (ville)	2,187	2,999	36
Nord	Roubaix	934	1,249	33
	Bouchain	5,938	8,026	33
Vendée	Luçon	4,621	6,148	33
Moselle	Metz (3 canton)	799	1,047	31
Sarthe	Ecommoy	3,248	4,383	31
Nord	Maubeuge	5,393	6,985	29
	Carnières	5,750	7,408	28
Moselle	Gorze	5,834	7,351	26
Meuse	Montier-sur-Saulx	2,500	3,170	26
Seine	Vincennes (1 commune)	1,379	1,722	25
Côte-d'Or	Genlis	4,395	5,497	25
Moselle	Metz (1er canton)	3,997	4,915	23
Sarthe	Mans (3e canton)	3,471	4,286	23
Aisne	Laon	5,784	7,478	22
Saône-et-Loire	Digoin	1,085	1,425	21
Eure	Evreux (sud)	3,606	4,239	21
	Evreux (nord)	5,169	6,229	20

CANTONS ET COMMUNES ISOLÉES OU LES COTES FONCIÈRES ONT LE PLUS DIMINUÉ EN NOMBRE.

DÉPARTEMENTS.	CANTONS ET COMMUNES.	COTES FONCIÈRES. Premier cadastre.	COTES FONCIÈRES. Second cadastre.	Diminution par 100.
Ain.	Pont-d'Ain	7,650	5,651	28
	Gex	4,334	3,183	28
Charente . . .	Barbezieux	6,429	5,510	15
Ille-et-Vilaine	Rennes (nord-ouest) . .	2,947	2,521	15
Indre	Valençay.	2,643	2,246	15
Ardennes . . .	Mézières	4,233	3,690	14
Indre	Levroux	3,364	2,939	13
Sarthe	Mans (2e canton) . . .	1,611	1,411	13
Gers	L'Ile Jourdain.	1,619	1,405	12
	Cologne	2,762	2,531	9
Vendée	Saint-Hilaire	5,981	5,391	9
Ain.	Ferney.	2,170	2,012	7

La comparaison de ces tableaux suffit pour attester d'abord un fait qui mérite bien quelque attention : c'est que, s'il était vrai que les lois sous l'empire desquelles la propriété se répartit en France fussent de nature à en provoquer le mouvement progressif, ces lois toutefois ne seraient pas douées d'une énergie qui dût en assurer constamment l'effet. A l'aspect de cantons où le nombre des cotes foncières, au lieu d'augmenter, s'est réduit notablement, force est de reconnaître qu'il y a des causes de concentration d'une puissance qui, dans certains cas, l'emporte sur la leur, et que, par conséquent, elles n'exercent nullement une autorité à la fois exclusive et souveraine. Mais les faits accomplis

apportent avec eux un enseignement plus direct : c'est que la propriété ne s'est fortement morcelée que dans les localités où la population s'est concentrée et accrue dans des proportions extraordinaires. Sur les 27 cantons ou communes qui figurent sur le premier tableau, presque tous appartiennent à des villes ou en forment des dépendances, et la multiplication des cotes foncières y a suivi le mouvement même d'agglomération de leurs habitants. C'est ce qu'il est facile de constater en mettant en regard de l'accroissement des cotes foncières l'accroissement des chiffres des populations sur ces points où le second de ces accroissements nous est connu. Nous nous servirons du tableau des mouvements de la population des villes ou communes de plus de vingt mille âmes, durant le laps de temps écoulé entre les années 1836 et 1851. Ce tableau, publié par M. Legoyt, chef du bureau de la Statistique générale de France, ne saurait donner matière au moindre soupçon d'erreur ou d'incertitude. Voici les faits qu'il permet de constater.

MOUVEMENT DES POPULATIONS DANS LES CANTONS ET COMMUNES OU LE RENOUVELLEMENT DU CADASTRE A FAIT RESSORTIR LE PLUS GRAND ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES COTES FONCIÈRES.

DÉPARTEMENTS.	CANTONS ET COMMUNES.	POPULATION EN 1836.	POPULATION EN 1851.	Augmentat. par 100.
Seine	La Chapelle	4,177	18,700	348
	Batignolles	11,568	28,762	149
	Montmartre	6,849	23,112	237
	Neuilly	7,654	15,897	107
	Passy	5,702	11,451	100
	Belleville	10,698	34,915	226
	La Villette	7,681	18,651	142
	Gentilly	9,450	13,877	47
	Bercy	6,428	10,860	68
Sarthe	Le Mans (ville)	23,164	27,059	17
Lot-et-Garonne	Agen	13,399	16,027	19
Nord	Roubaix	19,455	34,698	78
Moselle	Metz	42,793	57,713	39
Aisne	Laon	8,230	10,098	23
Eure	Evreux	10,287	12,877	25

Ces chiffres montrent combien sont étroits les liens qui rattachent la multiplication des cotes foncières à l'accumulation des populations sur les différents points du territoire. C'est dans la banlieue de Paris que le nombre de ces cotes s'est accru dans la proportion la plus extraordinaire, et c'est là aussi que le nombre des habitants a augmenté de la manière la plus rapide. Nous n'avons les chiffres indicatifs du mouvement que pour neuf des quinze communes du département de la Seine portées sur le tableau des cantons ou com-

munes où la quantité des cotes foncières a monté davantage, parce que ces communes sont les seules où la population excédait dix mille âmes en 1851 ; mais le mouvement n'a pu y être beaucoup moins marqué que dans les autres ; car celles-ci sont les communes de Grenelle, Montrouge, Vaugirard, Montreuil, Charonne, Romainville et Épinay, et à les considérer ensemble, on arrive à reconnaître qu'à un accroissement de 151 pour 100 du chiffre de la population générale a répondu un accroissement de 120 du chiffre des cotes foncières. De même qu'on ne trouve sur aucun autre point du territoire une augmentation de population aussi considérable qu'aux portes de Paris, de même on ne trouve sur aucun une augmentation aussi considérable de la quantité des cotes foncières. Des moyennes, pour les six villes réunies comprises dans le tableau ci-dessus, sort 35 p. 100 d'augmentation au chiffre de leur population et 29 d'augmentation à celui de leurs cotes foncières.

Il est à regretter que nous ne puissions donner les chiffres relatifs aux mouvements de la population pour tous les cantons où le nombre des cotes foncières a le plus augmenté. Sur les vingt pour lesquels ces chiffres nous manquent, cinq seulement sont ruraux ; tous les autres ou sont urbains ou touchent à des villes d'une importance croissante, et les circonstances qui, autour de Paris, ont déterminé le prompt accroissement de la propriété, n'ont pas laissé d'agir dans une certaine mesure sur le sol qui leur appartient. Ces circonstances, en effet, sont inséparables de tout développe-

ment des populations urbaines. Il est impossible que les villes grandissent et prospèrent, sans que la destination d'une partie des terrains situés dans leur enceinte ou à leur porte ne change graduellement. Beaucoup de ces terrains sont morcelés afin de pouvoir servir à la construction de maisons, de fabriques, de magasins, de chantiers, de bâtisses à usage industriel. D'autres sont convertis en jardins, en vergers, en petites cultures maraîchères; et celles-là aussi, à raison même de l'emploi nouveau qui s'en fait, se répartissent entre les mains d'une quantité croissante de nouveaux propriétaires. Il y a quarante ans qu'on voyait encore, à deux ou trois lieues de Paris, de grandes fermes cultivées presque tout entières en céréales. Vainement les chercherait-on aujourd'hui. Aux places qu'elles occupaient se sont établies des cultures plus laborieuses et plus productives, trop délicates pour ne pas exiger les soins personnels du maître, et qui, par cela même, ont donné lieu à de nombreuses subdivisions de l'ancien sol. Eh bien, ce qui s'est accompli si largement dans le voisinage immédiat de Paris, c'est ce qui s'accomplit aussi auprès et dans l'enceinte même des villes qui se peuplent avec rapidité, des villages mêmes qui prennent plus de développement que les autres. La multiplication des bâtisses, des jardins, des affectations aux besoins de l'industrie, y multiplie immanquablement les cotes foncières; et s'il était possible de constater nettement pour combien ont figuré dans la masse des nouvelles, celles dont l'origine se rattache aux créations dues à l'extension des centres de popu-

lation, on trouverait qu'elles en ont formé la portion de beaucoup la plus considérable.

Le caractère distinctif de la presque totalité des cantons où le renouvellement du cadastre a fait ressortir des réductions du nombre des cotes foncières inscrites il y a plus de trente ans, fournit de son côté des témoignages pareils. Un seul de ces cantons, celui de Rennes (Nord-Ouest), est en partie urbain, et, quant aux autres, abstraction faite du deuxième du Mans, qui a éprouvé une diminution de 200 cotes, bien plus que compensées par l'augmentation de 2,370 réalisées dans la ville même et dans les premier et troisième du même nom qui en bordent le circuit, et de celui de Mézières, qui renferme, il est vrai, le chef-lieu du département des Ardennes, mais chef-lieu consistant en une petite ville à demi morte, à laquelle il ne restait plus en 1846 que 4,086 habitants, tous sont simplement ruraux, et il n'en est pas un où ait grandi notablement un seul foyer de population.

Au nombre des départements au sein desquels des cadastres communaux ont été renouvelés, il en est où ces cadastres ont porté à la fois sur des cantons contenant des villes en voie d'agrandissement et sur des cantons d'un caractère plus rural. Les faits accomplis dans ces départements sont précisément d'accord avec ceux que présente la marche du morcellement auprès de Paris et des villes où s'amasse une population croissante. Dans l'Eure, par exemple, où huit cantons ont été soumis à la révision cadastrale, on en compte trois où le nombre des cotes a augmenté avec rapidité. Deux

appartiennent au chef-lieu, où la population depuis quinze années s'est élevée de 25 p. 100; le troisième est celui de Neubourg, commune érigée en ville il y a vingt ans, et qui, devenue le centre d'affaires considérables, n'a cessé de voir sa population croître en nombre. Réunis, ces trois cantons ont à présent 2,352 cotes foncières de plus qu'en 1820. Les autres, au contraire, compensation faite des réductions et des augmentations qu'ils ont éprouvées, n'en ont entre eux cinq que 195 de plus. Pareils contrastes se rencontrent dans plusieurs autres départements. Ainsi, dans celui de Lot-et-Garonne, tandis que le canton d'Agen, ville où, à partir de l'année 1836, la population a crû de près de 3,000 âmes, a vu augmenter la quantité des cotes foncières qu'il contient de plus de 2,500, quatre des cinq cantons ruraux sur lesquels s'est étendue la révision cadastrale ont vu s'affaiblir le nombre des leurs. Après les communes qui forment la banlieue de Paris, c'est à La Teste-de-Buch, dans la Gironde, que les cotes foncières se sont le plus multipliées. La raison de cette multiplication est la même. La Teste-de-Buch est un gros bourg de la baie d'Arrachon qui, depuis une vingtaine d'années, a acquis une importance qui continue à croître.

Les informations fournies par le renouvellement du cadastre au sujet du mouvement des parcelles méritent aussi quelque attention. Ce mouvement, à distance des villes, est loin d'avoir suivi celui des cotes foncières. On avait trouvé, lors des premiers cadastres, 5,902,376 parcelles; dans les cantons et communes où

l'opération a été reprise à nouveau, on en a retrouvé 5,982,374, et certes c'est là un accroissement bien faible, car il ne s'élève pas à 1 et demi p. 100. D'une autre part, il n'y a eu augmentation que dans 100 des 162 cantons suivis; les autres, c'est-à-dire 62, ont subi une diminution. De plus il est à noter que, comme le chiffre des cotes foncières, celui des parcelles ne s'est accru en proportion très considérable que dans les localités où se sont amassées les populations urbaines. Ainsi, sur 80,002 parcelles nouvelles, 28,000 figurent au seul compte des communes du département de la Seine, et près de 34,000 à celui des cantons du Mans, d'Agen, de Bouchain, de Luçon, d'Évreux, de Laon et de La Teste-de-Buch. Le surplus, consistant en 15,000 parcelles seulement, forme la part du reste des cantons, et cette part est, comme on le voit, de bien peu d'importance. Ce qu'indiquent assez clairement les changements survenus dans l'état des parcelles, c'est d'abord que leur multiplication ne s'effectue rapidement que sous l'empire des causes qui tendent à subdiviser le sol dans le voisinage des villes, puisqu'il y a eu chez les propriétaires ruraux tendance efficace à opérer la réunion des lots de terre séparés dont se composaient leurs propriétés. Du moment où le chiffre des parcelles ne s'est pas élevé dans la même mesure que celui des cotes foncières, le dernier fait, qui dénote un progrès réel dans les combinaisons auxquelles donne lieu la constitution des cultures, ne saurait demeurer l'objet d'un doute.

On remarquera, au reste, combien sera saillant dans

plusieurs des cantons ruraux les contrastes qu'y présente le mouvement parcellaire. Il y en a où le nombre des parcelles s'est fortement augmenté, et il y en a aussi où le même nombre a notablement diminué; et ce qui semble plus singulier encore, c'est qu'il y ait des localités qui comptent à la fois aujourd'hui moins de cotes foncières et plus de parcelles qu'autrefois. Tel est le cas pour trois cantons du département de l'Ain; et, en revanche, treize cantons appartenant à divers autres départements offrent des résultats tout à fait opposés. A quelles particularités locales faut-il attribuer la réalisation d'anomalies en apparence si étranges? Nous l'ignorons. Il y a bien en France une cause de multiplication des parcelles qui agit quelquefois puissamment: c'est l'introduction de la culture de la vigne là où cette culture n'a pas été essayée encore. Du moment où l'expérience en a garanti le succès, la plupart des cultivateurs ne manquent pas de chercher à acquérir un coin de terre sur les points où elle réussit le mieux. Ce qui les détermine, c'est l'exemption de taxes pour la partie de leur récolte en vin qu'ils consomment au foyer domestique. Peut-être cette cause a-t-elle contribué à accroître le nombre des parcelles dans quelques-unes des communes où s'amoindrissait la quantité des cotes et des propriétaires. Dans tous les cas, à considérer les faits dans leur généralité, ils attestent que les cultures sont maintenant moins disséminées qu'elles ne l'étaient précédemment; en d'autres d'autres termes, qu'elles se composent de moins de pièces éparses.

Tels sont, en matière de répartition de la propriété territoriale en France, les faits que font ressortir les révisions cadastrales terminées en 1851. Que les faits soient trop partiels encore pour qu'il soit permis d'en tirer des conclusions absolues, nul doute ; mais qu'en même temps, vu leur nombre, vu la diversité des lieux où ils se sont produits, il soit plus que probable qu'ailleurs les choses ont dû s'accomplir à bien peu près de la même manière, c'est ce dont il n'est pas non plus permis de douter. Ces faits, en voici le résumé.

Tandis qu'en France la population générale, durant le laps de temps écoulé entre les anciens et les nouveaux cadastres, s'est accrue de 18 p. 100, le nombre des cotes foncières dans les localités où les opérations cadastrales ont été renouvelées ne s'est élevé que d'un peu moins de 11 p. 100, et, déduction faite de celles des cotes nouvelles qui proviennent, soit des aliénations de domaines publics, soit de distractions de portions du sol sur lesquelles il a été bâti, cette augmentation n'a certainement pas excédé la proportion de 7 p. 100.

En ce qui touche les parcelles, le nombre n'en a augmenté que d'un peu moins de 1 et demi p. 100, et, comme il faut faire la part des parcellements dus les uns aux ventes de domaines publics, les autres à l'établissement de maisons et de constructions nouvelles là surtout où les populations se sont agglomérées davantage, il est vraisemblable que, dans les cantons et communes où le cadastre a été renouvelé, le territoire

agricole ne contient plus autant de parcelles qu'il en contenait il y a trente-deux ans.

Ces faits offrent des enseignements qu'il est bon de recueillir. Ce qu'ils prouvent, c'est que la propriété territoriale est loin de se morceler en France avec plus de rapidité que dans ceux des autres pays de l'Europe où les populations croissent à la fois en nombre et en aisance. Il est difficile, en voyant quelle a été la marche des choses, de ne pas reconnaître à quel point étaient chimériques les appréhensions au sujet de l'avenir réservé à tout pays où les lois ne viendraient pas, en mettant obstacle au cours naturel de la répartition des héritages et de la propriété, réagir au profit de certains modes de culture. Et en effet, pas un des résultats fâcheux que l'on annonçait devoir immanquablement se produire ne s'est montré. Tout, au contraire, s'est réuni pour donner à des prédictions dénuées de fondement un démenti complet.

Certes il ne faut jamais s'étonner de ce qu'ont d'outré ou d'erroné les assertions propagées par les hommes de parti. Au milieu des luttes qui les passionnent, toutes les armes leur semblent bonnes quand elles peuvent porter coup, et assez peu leur importe l'origine ou la trempe de celles qu'ils dirigent contre leurs adversaires. Mais ce qui a droit d'étonner davantage, c'est qu'il se soit rencontré tant d'hommes voués à la science, tant d'économistes distingués, en Angleterre principalement, qui n'aient pas eu dans la liberté en matière de propriété du sol, la foi qu'ils portent à la liberté en matière industrielle, et qui aient pensé qu'il

était donné à des réglementations artificielles, à des combinaisons d'invention humaine de faire mieux que le jeu simple et naturel des intérêts livrés à eux-mêmes. Au dire de ces hommes, il était impossible que la France n'expiât pas prochainement le tort du régime de laisser-aller qu'elle avait accepté. Le moins qui dût lui arriver, c'était de voir son sol, morcelé de plus en plus, se couvrir de multitudes de paysans qui descendraient à une condition à peu près semblable à celle des pauvres cottagers de l'Irlande, et une agriculture privée de capitaux, frappée ou de stagnation ou de décadence. A coup sûr, si de telles prédictions avaient eu le moindre fondement, s'il avait été seulement vrai que l'égalité des partages et la liberté conférée à tous d'acquérir et de vendre la terre continssent un principe pernicieux, les faits en témoigneraient quelque chose, aujourd'hui, que durant soixante années les lois existantes ont opéré sans obstacle, et qu'à une génération aux efforts de laquelle ces lois ont présidé en a succédé une seconde.

Dira-t-on que, si ces lois n'ont pas arrêté tous les développements de l'agriculture, elles en ont ralenti la marche, et que la France, sous un régime opposé, tirerait aujourd'hui de son sol des produits d'une abondance qu'elle ne connaît pas encore? Voici la réponse.

La France est, au point de vue agricole, le pays des contrastes. A côté des provinces où, depuis soixante ans, l'agriculture a pris un vif essor et atteint un degré de fécondité à peine égalé dans les contrées les plus

riches de l'Europe, elle en renferme où la terre, mal cultivée, ne rend que de maigres et chétives moissons. Aussi n'est-il pas de pays où l'état du travail rural ait donné lieu à des appréciations d'une diversité plus extrême. Chacun a précisé la sienne dans la situation particulière aux localités qu'il a vues, et il est tout simple qu'elles aient été opposées suivant qu'elles provenaient du nord ou du centre de la France.

Ce qu'ont fait les lois en matière de succession, c'est faciliter, hâter le mouvement naturellement progressif de la production; mais il ne leur a pas été donné d'imprimer aux provinces qu'elles ont trouvées plus arriérées que les autres une impulsion qui les amenât au même niveau agricole. Les disparates qui subsistent encore datent de fort loin, et c'est à la différence des circonstances du passé qu'il faut en attribuer l'origine. Entre les diverses parties du territoire national, ne s'étaient pas distribuées également les incitations au progrès, les causes de prospérité croissante. Autant elles avaient abondé dans le nord, dans quelques-unes des provinces maritimes et des pays formant frontière, autant elles avaient manqué dans le reste de la France, et principalement dans sa région centrale. Là, les voies de communication étaient imparfaites et rares; une industrie sans débouchés n'avait pu étendre et multiplier ses créations; à peine comptait-on quelques villes d'une certaine importance, et la population des campagnes, pauvre et ignorante, n'avait pas réussi à s'affranchir des entraves nombreuses qu'un mauvais système d'amodiation opposait à l'essor de son activité

productive non moins qu'à l'amélioration de sa condition.

Il y avait, sous l'ancien régime, et il y a encore deux Frances agricoles bien distinctes. L'une, la moins étendue, déjà riche, abondamment peuplée, siége du commerce et de l'industrie manufacturière, avait depuis longtemps adopté le système des baux à prix d'argent, et celle-là possédait une agriculture assez avancée et rapidement progressive. L'autre, arriérée et stationnaire, était restée sous le joug du métayage, et ses laboureurs n'avaient ni la liberté d'action, ni l'énergie de caractère et d'esprit dont ils auraient eu besoin pour tirer meilleur parti des champs dont, la part proportionnelle du maître faite, ils obtenaient à peine de quoi subsister. Ces deux Frances ont marché depuis 1789, mais d'un pas non moins inégal que ne l'étaient les situations auxquelles chacune d'entre elles empruntait les forces nécessaires à sa route. Tandis que les départements situés entre les frontières de la Belgique et les limites méridionales de la Normandie réalisaient des progrès d'une immense étendue, ceux du centre et d'une partie de l'ouest et du midi n'accroissaient qu'avec lenteur ; et il est évident qu'aussi longtemps qu'ils n'auront pas achevé la réforme du système de louage du sol dont les vices pèsent si dommageablement sur l'activité de leur population rurale, des obstacles nombreux contrarieront l'essor de leur agriculture.

Tout, au reste, l'annonce. Le métayage ne résisterait pas longtemps, là où il domine encore, à l'action con-

tinue des progrès qui, ailleurs, en ont amené la suppression. D'année en année est rétrécie la sphère territoriale qu'il occupe encore; et la transformation une fois opérée, on verra, sur les points où elle aura pris place, se former une race de cultivateurs qui, libres d'user à leur gré des terres qu'ils exploitent, ne tarderont pas à déployer une habileté de plus en plus énergique et féconde.

Au reste, s'il est vrai que la France renferme des régions où l'agriculture n'avance qu'avec peine et lenteur, il ne l'est pas moins qu'elle en contient aussi où la terre est exploitée avec une habileté qui ne cesse de croître. Nulle part, sur le continent européen, les récoltes ne sont devenues, depuis quarante ans, d'une abondance aussi progressive que dans ceux des départements où sont tombés les liens accablants du métayage; nulle part la rente du sol ne s'est élevée avec autant de rapidité; nulle part non plus les propriétaires et les fermiers ne se prêtent mutuellement un concours plus efficace, toutes les fois que se présente l'occasion de mettre en pratique quelqu'une des découvertes que la science vient recommander à l'attention.

Un fait, d'ailleurs, qui suffit pour exclure tout doute à ce sujet, c'est le vif et brillant essor des arts manufacturiers. Telle en a été, malgré les vices essentiels du régime qui préside aux échanges avec l'étranger, la rapidité croissante, qu'elle est devenue chez quelques personnes un motif d'inquiétude, et que maintes fois se sont élevées des plaintes sur l'accumulation au sein

des villes de multitudes d'ouvriers, attirées par l'appât de salaires d'une élévation inconnue dans les campagnes. Sans doute, il n'y a pas en Europe de pays où, depuis trente ans, l'industrie, favorisée par la longue durée de la paix, n'ait acquis de nouveaux développements; mais aucun cependant n'a autant que la France étendu, perfectionné, diversifié les formes de son activité productive. Si tous ont vu la richesse s'amasser dans leur sein, la France a vu davantage encore s'amasser la sienne. Or, il est facile de le comprendre, de tels progrès n'auraient pu s'accomplir si, de son côté, l'agriculture ne leur était venue en aide par un emploi meilleur et plus fécond de ses efforts. Il fallait, pour assurer aux populations qui allaient remplir les ateliers et les manufactures les moyens de subsistance dont elles avaient besoin, qu'elle arrachât aux terres de plus amples moissons; il fallait qu'à la quantité des produits consommés par leurs familles rurales elles-mêmes, elle en ajoutât une portion de plus en plus considérable, et la facilité avec laquelle elle a rempli cette tâche indispensable atteste pleinement qu'elle a rencontré toutes les conditions de succès et de prospérité désirables.

III.

De l'accroissement et de la répartition des populations en France.

Rien qui fournisse des indications plus sûres en matière d'économie et de progrès agricoles que la manière dont les populations croissent et se distribuent sur le sol qu'elles habitent. A moins qu'un pays ne s'approvisionne en partie au dehors, du moment où les villes se peuplent avec plus de rapidité que les campagnes, où les classes étrangères aux travaux des champs augmentent en proportion plus forte que celles qui en font leur occupation spéciale, c'est la preuve que l'agriculture fleurit et que les terres mieux cultivées, les frais de production qu'elles exigent couverts et remboursés, produisent un excédant de plus en plus considérable. Que se passe-t-il à cet égard en France? Est-ce la population urbaine ou la population rurale qui se développe davantage? Grâce à des données officielles d'une exactitude complète, les faits sont faciles à discerner, et, comme on le voit, ils démentent hautement toutes les prédictions auxquelles a donné lieu l'établissement du régime sous lequel vit la France.

Quelles étaient, en effet, ces prédictions? C'est qu'un

petit nombre d'années suffirait pour faire passer tout entier aux mains de tout petits propriétaites un sol morcelé à l'infini, et que, satisfaits de parvenir à nourrir leur propre famille au moyen du sol qu'ils posséderaient, les nouveaux maîtres cesseraient de pouvoir continuer à subvenir aux besoins du reste de la population. Leurs auteurs annonçaient que, condamnés à voir se réduire graduellement la part de subsistances qui jusqu'alors était venue approvisionner leurs marchés, les villes se dépeupleraient à vue d'œil, et que, privée d'arts, d'industrie et de commerce, la France descendrait peu à peu au dernier degré d'abaissement et de misère. Eh bien, ces assertions ont-elles été justifiées en quoi que ce soit par le cours des choses? Ont-elles trouvé quelque sanction dans les faits maintenant accomplis? Les faits l'attestent. En France, à peine la population rurale a-t-elle pris quelque accroissement, et celle des villes, au contraire, n'a cessé d'augmenter avec plus de rapidité qu'à aucune des époques du passé. Il n'y a qu'à consulter les dénombrements officiels pour ne garder aucun doute à cet égard. Voici, au reste, les chiffres qui font ressortir ces dénombrements. Nous les donnerons pour les quinze années qui ont précédé le dernier, celui de 1851.

En 1836, la population totale de la France était de 33,540,910 habitants, en 1851, cette même population s'était accrue de 2,240,718, et montait à 35,781,628. C'est un accroissement d'un peu plus de 6 et demi p. 100.

Maintenant, comment cette augmentation s'est-elle

répartie entre les villes et les campagnes? Un travail dû à M. Legoyt, chef du bureau de la statistique générale, et publié dans l'*Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique* pour 1853, fournit, en ce qui concerne le mouvement de la population dans les villes qui, en 1851, possédaient au delà de dix mille habitants, des chiffres à l'abri de toute inexactitude (1). D'après ce travail, il existait en France, en 1851, 164 villes comptant plus de dix mille âmes chacune et comprenant ensemble 5,162,535 habitants. Or, comme les mêmes villes n'en renfermaient en 1836 que 4,154,725, leur population s'était accrue de 1,007,810 habitants, c'est-à-dire de 24 p. 100.

Après les villes ou communes ayant plus de 10,000 habitants, viennent celles qui en comptent moins de 10,000 et plus de 3,000. Celles-là aussi, ou ne renferment pas, ou ne renferment que bien peu de population rurale, et ce qu'elles en peuvent contenir ne forme, dans tous les cas, qu'un nombre d'habitants bien inférieur au nombre de ceux des habitants des bourgs et villages moins peuplés qui ne participent en rien aux travaux de l'agriculture. Nous ne possédons les chiffres relatifs aux villes qui ont plus de 3,000 habitants et moins de 10,000 que pour les années 1836 et 1846. A la première de ces époques, le chiffre de

(1) Nous reproduisons le travail de M. Legoyt à la fin de cet article. Le tableau des mouvements de la population dans les villes durant les quinze dernières années est d'autant plus instructif qu'en montrant quelles sont celles où la population a crû davantage, il jette un jour assez vif sur quelques-unes des causes qui, en France, ont le plus contribué à favoriser sur certains points l'essor du travail et de la production.

leur population totale s'élevait à 4,475,010 âmes ; à la seconde, il était arrivé à 4,884,671. C'est un accroissement en dix années de 409,561 habitants, et par conséquent de 9 p. 100. Maintenant, en admettant que, durant les cinq années qui ont séparé les dénombrements de 1846 et de 1851, le mouvement des populations ait continué dans la même proportion, et le fait ne saurait sérieusement offrir prise au doute, l'accroissement réalisé en 1851 aurait été de 13 pour 100 au moins. Ainsi, tandis que la population générale de la France ne s'est accrue en tout que de 6 et demi p. 100 durant les quinze années qui ont précédé 1851, la population des villes a augmenté, dans celles de plus de 10,000 âmes, de 24 p. 100, et dans celles qui en contiennent de 3 à 10,000 d'au moins 13.

Reste, afin de constater quelle a été dans le mouvement progressif de la population en France la part véritable des communes rurales, à faire une opération fort simple. C'est de défalquer des chiffres généraux recueillis pour les années 1836 et 1851 la quotité pour laquelle figurait dans ces chiffres la population appartenant aux villes de plus de 3,000 âmes. Cette quotité, en 1836, s'élevait à 8,629,735, et en 1851, au moins à 10,243,107, compte tenu de l'addition de 4 p. 100 au dernier chiffre que nous connaissions pour les villes de 3,000 à 10,000 habitants, celui de l'année 1846. Ainsi, la population des communes de moins de 3,000 habitants, qui, en 1836, montait en tout à 24,911,175 âmes, était, en 1851, de 25,538,521. C'est un accroissement de 627,346 âmes, ou d'un peu moins de 2 et demi p. 10-

C'est un fait bien significatif que l'énormité de la différence des accroissements de la population dans les villes et dans les campagnes. Sur un accroissement total de 2,240,718 âmes, la part des villes a été de 1,613,372, et celle des communes au-dessous de 3,000 habitants seulement de 627,346. On remarquera, en outre, que le mouvement de progression a été d'autant plus rapide que les villes sont plus considérables. C'est dans celles de plus de 10,000 âmes, et parmi ces villes, dans les plus importantes, que la population a le plus augmenté. Paris seul semble faire exception ; mais en 1851 un assez grand nombre de ses habitants avaient quitté son enceinte exposée aux orages révolutionnaires et n'y étaient pas rentrés encore ; et puis, c'est sa banlieue surtout qui se peuple avec une extraordinaire rapidité ; bien des communes qui touchent à ses portes comptaient, en 1851, plus de 10,000 âmes, et, à partir de 1836, leur population s'était élevée de 67,384 âmes à 164,978.

Il y a à faire en outre quelques observations d'une certaine importance sur les chiffres relatifs aux deux populations des villes et des campagnes. La première, c'est qu'on se méprendrait beaucoup en considérant la population des communes de moins de 3,000 âmes comme composée tout entière de cultivateurs (1). Loin

(1) L'usage de qualifier de rurale toute la population qui réside dans les communes de moins de 3,000 âmes entretient de nombreuses erreurs au sujet du classement des familles par professions. Il existe cependant un document officiel qui permet de savoir à quoi s'en tenir sur ce point. C'est le tableau publié tous les ans par le ministre de la guerre d'après les données recueil-

de là; il n'y a pas de commune rurale, quelque petite qu'elle soit, où ne résident quelques artisans, quelques individus gens de métier, vivant de l'exercice de professions spéciales, et, à en juger par ce qui s'est passé dans les grandes villes, il serait naturel de croire que cette catégorie de personnes a dû, dans les lieux mêmes qu'elles habitent, contribuer à l'accroissement de la population un peu plus que celle des familles agricoles. La seconde, c'est qu'en France la population urbaine n'est jamais évaluée à son chiffre véritable. Aux difficultés qu'en rencontre partout le dénombrement exact, s'en joignent d'une autre sorte. Comme quelques impôts ont pour base la population et s'élèvent avec elle, les agents municipaux, dans l'espoir de prévenir l'aggravation des charges locales, s'attachent et réussissent fréquemment à dissimuler les augmentations survenues dans le nombre des habitants de la commune depuis le dernier recensement, et beaucoup de villes ne sont portées sur les tableaux que pour des chiffres inférieurs à ceux qu'elles devraient accuser. D'un autre côté, parmi les communes auxquelles on n'attribue pas 3,000 habitants, il s'en trouve qui, en fait, appartiennent à des centres de population plus considé-

lies par les conseils de révision sur les professions exercées par les jeunes gens appelés à fournir le contingent militaire. Ce tableau constate que, sur cent jeunes soumis à l'appel sous les drapeaux, 49 ou 50 au plus appartiennent maintenant à l'agriculture. Il y a trente ans, on en comptait dix de plus dans la même catégorie. On peut induire de ce fait que la population rurale ne compose pas plus de moitié de la population totale, et que, parmi les 25,538,524 individus qui en 1851 habitaient les communes ayant moins de 3,000 âmes, sept millions au moins étaient étrangers aux soins de l'agriculture.

rables. Les divisions du territoire en arrondissements et en cantons ont amené des disjonctions administratives et constitué des classements plus fictifs que réels. Il a suffi qu'un cours d'eau devînt limite entre deux arrondissements pour que les habitations situées sur les rives opposées fussent organisées en communes distinctes, bien qu'elles n'en forment en réalité qu'une seule. Si l'on tenait compte de cette particularité, on s'apercevrait qu'il existe plus de communes ayant au delà de 3,000 habitants que les tableaux n'en offrent, et que les populations dites urbaines sont plus nombreuses qu'elles ne paraissent l'être.

Quoi qu'il en soit, à les prendre telles que les dénombrements officiels les font ressortir, les différences réalisées durant les quinze années qui ont séparé 1836 de 1851 entre le mouvement progressif de la population des villes et celui de la population des campagnes sont trop considérables pour ne pas détruire jusqu'au dernier doute sur la manière dont les choses marchent en France. C'est avec une étendue sans exemple à aucune des époques antérieures, sans exemple aussi dans aucun des autres États du continent de l'Europe, que ces différences viennent de se produire (1); et il est bien évident qu'elles auraient

(1) Il n'y a que l'Angleterre où la population des villes se soit accrue dans une proportion plus forte qu'en France dans le même laps de temps. Celle des villes de plus de 20,000 habitants a augmenté de plus de 30 p. 100 durant les dix années qui ont précédé 1841. Sur le continent, l'exemple d'accroissement le plus fort que nous connaissions se rencontre en Prusse, où, de 1817 à 1843, la population urbaine s'est élevée de 2,895,818 âmes à 4,263,413. C'est, défalcation faite des garnisons comprises dans le chiffre de

apparu en sens tout à fait opposé si la terre, comme tant d'écrivains le supposaient, avait attiré à elle et conservé une population surabondante, destinée à en consommer tous les produits et à n'en rien réserver pour subvenir aux besoins des villes. Mais, bien loin qu'il en ait été ainsi, la classe rurale, grâce à l'amélioration continue des efforts de son travail, a non-seulement gardé pour elle plus ample part des récoltes qu'elle obtient, mais réussi en même temps à réaliser au profit des autres classes un excédant dont l'abondance croissante a permis à celles-ci de multiplier plus rapidement que jamais. N'est-ce pas là un témoignage formel que l'agriculture en France rencontre toutes les conditions dont elle a besoin pour fleurir et prospérer?

Ce n'est pas là, au reste, l'unique enseignement qui sorte de la manière dont la population croît et se répartit en France; d'autres s'offrent et ne sont pas moins bons à recueillir.

1843, à peu près le même mouvement qu'en France dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant les quinze dernières années; mais ce qui constitue une différence notable entre les deux pays, c'est que, tandis qu'en France la population des campagnes ne suivait pas la progression de celle des villes et ne croissait que de moins de 2 et demi pour 100 en quinze ans, en Prusse cette même population croissait de 24 pour 100 dans le même espace de temps, et conséquemment dans une mesure égale à celle des villes; qu'en 1843 comme en 1817, elle continuait à composer les 73 centièmes de la population totale. Après la Prusse ne viennent que des États où la population des villes ne s'est accrue qu'en proportion bien moindre. En Belgique, cette même population a mis vingt ans à augmenter de 10 pour 100. En Autriche comme dans les principaux États de l'Allemagne, à en juger par le peu de documents à l'aide desquels les faits sont appréciables, les choses auraient eu à peu près un semblable cours. Quant à l'Italie, depuis trente ans, la population urbaine semble n'avoir augmenté que dans un très petit nombre de villes, et il en est aussi où elle a diminué.

La France est bien certainement aujourd'hui le pays où la population multiplie avec le plus de lenteur. Suivant des moyennes empruntées aux chiffres constatés par les documents officiels, il ne faudrait pas moins de 118 années pour élever au double sa population actuelle; et pour les autres États de l'Europe, la période de doublement serait comprise entre 41 et 97 (1). C'est là une différence d'autant plus remar-

(1) D'après les calculs de M. Moreau de Jonnès, la période de doublement serait pour les États de l'Europe la suivante :

En Belgique	41 ans.	En Italie	66 ans.
Hollande	42	Prusse	70
États-Sardes	42	Royaume de Naples	75
Norwége	50	Angleterre seule	78
Islande	50	Allemagne	79
Autriche	52	Danemarck	83
Pologne	52	Empire russe	95
Espagne	57	Suisse	97
Écosse	57	Portugal	97
Suède	59	France	118
Gr.-Bretagne et Irlande	62		

D'autres calculs, faits à diverses époques, ne donnent pas exactement les mêmes chiffres; mais, d'après tous, la France reste le pays où le mouvement progressif de la population s'opère avec le plus de lenteur. Il est au reste à présumer que pour plusieurs États, les chiffres qui leur sont propres indiquent une progression d'une rapidité excessive. Les premiers dénombrements, mal exécutés, avaient laissé subsister des omissions que les dénombrements suivants ont corrigées, et de là des accroissements plus apparents que réels.

La France, quoique la population y croisse moins vite que dans le reste de l'Europe, ne compte pas cependant, eu égard à la population totale, le moindre nombre de mariages. Mais c'est le pays où les mariages ont le moins de fécondité. Le nombre des naissances par mariage n'y est que de 3.21. En Angleterre, on le trouve de 3.59. En Prusse, il est de 4.13; en Belgique, de 4.20; en Autriche, de 4.36; en Hollande, de 4.42; dans les États sardes, de 4.65. En Russie, il toucherait à 5 d'après les dernières données recueillies. Le mouvement progressif de la population ne résulte pas au reste uniquement de la proportion des naissances aux mariages. La mortalité dif-

quable que l'industrie et la richesse se sont largement développées dans son sein, et il est impossible de ne pas admettre qu'il faille l'attribuer, au moins en majeure partie, à des influences émanant de la législation en vigueur dans le pays.

Bien des écrivains supposaient que la facilité d'acquérir et de morceler le sol aurait pour effet d'exciter la population des campagnes à multiplier aveuglément, et que la France allait se couvrir en peu de temps de masses de petits propriétaires, perdant sous le poids d'une indigence croissante tout souci de l'avenir, et devant infailliblement descendre à la fin à la triste condition des paysans de l'Irlande. Et pourtant c'est le contraire qui s'est réalisé. Tandis que la population des villes a augmenté avec une rapidité inattendue, celle des campagnes est restée à peu près stationnaire, et rien dans les faits accomplis n'a justifié aucune des prévisions énoncées.

C'est qu'on avait oublié quels sentiments éveille la propriété. L'homme qui possède, qui, à force de travail, est venu à bout d'acquérir un lot de terre, qui espère l'agrandir à l'aide du temps, s'habitue à calculer avec l'avenir, et il est rare qu'il ne porte pas dans ses actes le degré de raison et de sagacité nécessaire à l'amélioration continue de sa destinée.

Dans tous les pays, c'est le prolétaire qui abandonne sa vie au hasard et hésite le moins à donner cours à ses appétits et à ses penchants du moment. Le paysan, en

fère suivant les États, et les plus arriérés surtout perdent bien plus d'enfants que les autres.

France, par cela même qu'il possède ou peut parvenir à posséder sa part du sol, n'est pas seulement laborieux, il est économe, il est prévoyant : sur lui opèrent à la fois et la crainte de s'appauvrir en se donnant une famille trop nombreuse, et le désir de laisser à ses enfants un héritage agrandi, et c'est avec une réserve ignorée du journalier des villes qu'il arrange sa vie et chemine dans les voies ouvertes sous ses pas. C'est si bien des idées et des sentiments qu'il doit à sa situation que vient le peu pour lequel il contribue à l'accroissement de la population, que, là où les situations ne sont pas semblables, se manifestent sous ce rapport des différences assez notables. C'est dans les départements les plus arriérés, dans ceux principalement où les vices du système d'amodiation pèsent sur la classe rurale et lui rendent plus difficile l'accès à la propriété, qu'elle multiplie davantage ; c'est dans les départements les plus riches, dans ceux où la plupart des laboureurs sont déjà en possession de petits champs, que la même classe multiplie le moins. Ainsi, défalcation faite du chiffre afférent à la population urbaine, le mouvement progressif de la population agricole a été, de 1836 à 1851, de 5 à 11 p. 100 dans l'ancienne Bretagne, de 4 à 9 dans la plupart des départements du centre, et de 5 à 7 sur quelques points du midi. Dans le nord, il n'y a que le département du Pas-de-Calais où pareil accroissement ait atteint 3 p. 100 ; pas un de ceux de l'ancienne Picardie n'a vu sa population rurale s'élever au delà de 2, et quant à l'ancienne Normandie, sur 5 des départements qu'elle forme, un

seul, celui de la Seine-Inférieure, a vu s'élever la sienne de près de 3. Un des quatre autres, celui de la Manche, a réalisé une augmentation de moins de 1, mais dans ceux du Calvados, de l'Eure et de l'Orne, malgré l'excédant qui a pris place dans les villes, il y a eu des diminutions qui, pour les deux premiers, ont été de peu inférieures à 2 p. 100.

De tels faits sont décisifs. Ils montrent qu'en France, la liberté de morceler la terre, au lieu de pousser la population des campagnes à croître sans mesure, sert au contraire de frein à l'activité de penchants qui, toutes les fois que la sagesse humaine ne les contient pas dans de justes limites, arrêtent ou retardent le développement de l'aisance générale. Ils montrent aussi que, moins les lois ont la prétention de réglementer la distribution de la propriété, de substituer des arrangements artificiels à ceux qui sortiraient par eux-mêmes du jeu naturel des intérêts privés, mieux les sociétés s'en trouvent et plus est sensé l'usage que les individus qui les composent font des facultés au bon emploi desquelles tient le progrès de la prospérité commune.

OUVEMENT DE LA POPULATION DANS LES VILLES OU COMMUNES AYANT, EN 1851, PLUS DE DIX MILLE HABITANTS.

COMMUNES de plus de 10,000 habitants.	POPULATION En 1836.	POPULATION En 1851.	COMMUNES de plus de 10,000 habitants.	POPULATION En 1836.	POPULATION En 1851.
iris	909,126	1,053,262	Poitiers	22,000	29,277
yon	150,814	177,190	Saint-Quentin	20,570	24,955
arseille	146,259	195,257	Arles	20,048	23,208
ordeaux	98,705	130,927	Tourcoing	19,966	27,615
ouen	92,083	100,265	Valenciennes	19,499	23,265
oulouse	77,372	93,379	Roubaix	19,455	34,698
antes	75,895	96,362	Cherbourg	19,315	28,012
ille	72,005	75,795	Douai	19,173	20,525
rasbourg	57,885	75,565	Saint-Omer	19,032	22,054
miens	46,129	52,149	Lorient	18,975	25,694
îmes	45,056	53,619	Carcassonne	18,907	20,005
etz	42,793	57,713	Abbeville	18,247	19,158
aen	41,876	45,280	Niort	18,197	18,727
aint-Etienne	41,534	46,005	La Croix-Rousse	17,934	28,611
rléans	40,272	47,393	Cambrai	17,846	21,344
eims	38,359	45,754	Laval	17,810	19,218
ngers	35,901	46,599	Perpignan	17,618	21,783
ennes	35,552	39,505	Castres	17,602	20,815
oulon	35,322	69,474	Nevers	16,967	17,045
ontpellier	35,306	45,811	Mulhouse	16,932	29,574
lermont-Ferrand	32,427	33,516	Angoulême	16,910	21,155
vignon	31,786	35,890	Dieppe	16,820	17,669
ancy	31,445	45,129	Vienne	16,484	20,753
rest	29,773	61,160	Béziers	16,233	19,355
esançon	29,718	41,295	Colmar	15,958	21,348
imoges	29,706	41,630	Bayonne	15,912	18,370
ersailles	29,209	35,367	Rochefort	15,441	24,330
renoble	28,969	31,340	Moulins	15,231	17,318
ours	26,669	33,530	Le Puy	14,924	15,723
oulogne	25,732	30,783	La Rochelle	14,857	16,507
e Hâvre	25,618	28,954	Chartres	14,750	18,234
royes	25,563	27,376	Alençon	13,934	14,760
ourges	25,324	25,037	Châteauroux	13,847	15,931
ijon	24,817	32,253	Sédan	13,719	16,759
ix	24,660	27,255	Blois	13,628	17,749
ontauban	23,865	24,726	Alais	13,566	18,871
unkerque	23,808	29,080	Agen	13,399	16,027
rras	23,485	25,271	Elbeuf	13,366	17,534
e Mans	23,164	27,059	Beauvais	13,082	14,216
a Guillotière	22,890	43,524	Bastia	13,061	15,985

COMMUNES de plus de 10.000 habitants.	POPULATION En 1836.	POPULATION En 1851.	COMMUNES de plus de 10,000 habitants.	POPULATION En 1836.	POPULATION En 18[illegible]
Châlons-sur-Marne	12,952	15,854	Quimper	9,715	10,9[illegible]
Grasse	12,825	11,802	Libourne	9,714	12,0[illegible]
Lunéville	12,798	15,607	Schélestadt . . .	9,700	10,7[illegible]
Tarbes	12,630	14,004	Tulle	9,700	11,8[illegible]
Pau	12,607	16,196	Châtellerault. . .	9,695	12,[illegible]
Cahors	12,417	13,350	Haguenau	9,694	11,[illegible]
Châlon-sur-Saône	12,400	16,589	Rodez	9,685	10,2[illegible]
Bar-le-Duc . . .	12,383	14,816	Beaucaire	9,601	11,6[illegible]
Mâcon	11,944	14,883	Rive-de-Gier . . .	9,567	13,1[illegible]
Saumur.	11,925	14,119	Saintes	9,550	11,5[illegible]
Albi	11,801	13,788	Bourg	9,528	12,0[illegible]
Issoudun	11,654	13,346	Epinal	9,526	10,9[illegible]
Cette	11,648	19,124	Fécamp.	9,452	11,4[illegible]
Vannes	11,623	13,585	Gentilly.	9,450	13,8[illegible]
Périgueux. . . .	11,576	13,547	Saint-Denis . . .	9,332	15,7[illegible]
Auxerre.	11,575	14,166	Bergerac	9,285	10,4[illegible]
Batignolles . . .	11,566	28,762	Carpentras . . .	9,224	10,7[illegible]
Ste-Marie-aux Min.	11,542	11,613	Sens	9,095	10,6[illegible]
Lizieux	11,473	11,754	Annonay	9,031	13,2[illegible]
Riom	11,473	12,386	Ajaccio	9,003	11,9[illegible]
Saint-Brieuc. . .	11,382	14,053	Cholet	8,897	10,7[illegible]
Villeneuve. . . .	11,222	13,212	Compiègne . . .	8,895	10,7[illegible]
Lodève	11,208	11,238	Hyères	8,880	9,9[illegible]
Valence.	10,967	16,122	Vaugirard . . .	8,842	15,5[illegible]
St-Germain en-L. .	10,951	12,527	Laon	8,230	10,0[illegible]
Aurillac.	10,889	10,917	Lambézellec. . .	8,163	11,0[illegible]
Calais	10,865	10,993	Soissons	8,124	9,4[illegible]
Narbonne	10,792	13,066	Fontainebleau . .	8,021	10,3[illegible]
Tarascon	10,774	12,539	Ingouville	7,766	14,3[illegible]
Belleville	10,698	34,915	Tarare	7,762	10,3[illegible]
Beaune	10,678	10,969	La Villette. . . .	7,681	18,6[illegible]
Moissac	10,618	10,655	Langres.	7,677	11,2[illegible]
Verdun	10,577	13,941	Neuilly	7,654	15,8[illegible]
Auch	10,461	12,141	St-Pierre-lez-Calais	7,603	11,5[illegible]
Milhau	10,450	10,041	Granville	7,581	11,0[illegible]
Autun.	10,435	11,997	Wazemmes . . .	6,932	13,0[illegible]
Evreux	10,287	12,877	Melun	6,846	10,3[illegible]
Dôle	10,135	10,830	Montmartre . . .	6,842	23,1[illegible]
Thiers	9,982	13,964	Bercy	6,428	10,8[illegible]
Romans.	9,972	10,869	Passy	5,702	11,4[illegible]
Louviers	9,927	10,577	La Chapelle . . .	4,177	18,7[illegible]
Bailleul	9,911	10,078	Grasville	3,789	12,7[illegible]
Roanne	9,910	13,397			
Morlaix.	9,740	12,393	(1)	4,171,729	5,183,0[illegible]

(1) Ces chiffres diffèrent un peu des nôtres ; la raison en est que le tableau contient de[illegible] villes de moins de dix mille dont nous n'avons pas compris les chiffres dans ceux que no[illegible] avons donnés; ce sont les villes d'Hyères et de Soisssons.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS 1
CHAPITRE Ier. Historique de la question 5
CHAPITRE II. Causes de la diversité des modes de culture 29
§ 1. De l'influence de l'état des populations sur les systèmes de culture. . . . . *ib.*
§ 2. Influence de l'espèce des produits et des consommations sur les systèmes de culture 39
§ 3. Influence des climats sur les formes de la culture. 44
§ 4. Influence des terrains sur les modes de culture. 49
§ 5. Influence des lois civiles sur les modes de culture. 58
CHAPITRE III. De la puissance productive des divers modes de culture. 83
CHAPITRE IV. De l'influence des modes de culture sur l'économie sociale 119
APPENDICE. I. — De la répartition de la propriété territoriale et des progrès du morcellement en France 153
II. — Des changements que le renouvellement du cadastre a constatés dans la répartition de la propriété territoriale en France 173
III. — De l'accroissement et de la répartition des populations en France 203

BIBLIOGRAPHIE.

Principaux
Ouvrages publiés par la Librairie GUILLAUMIN et Ce.

DICTIONNAIRE
DE
L'ÉCONOMIE POLITIQUE

CONTENANT PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

L'EXPOSITION DES PRINCIPES DE LA SCIENCE

L'OPINION DES ÉCRIVAINS QUI ONT LE PLUS CONTRIBUÉ
A SA FONDATION ET A SES PROGRÈS

LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par noms d'auteurs et par ordre de matières avec des Notices biographiques

Et une Appréciation raisonnée des principaux Ouvrages

PAR UNE RÉUNION D'ÉCONOMISTES

Sous la direction

De MM. Ch. COQUELIN et GUILLAUMIN.

L'utilité des Dictionnaires est aujourd'hui généralement comprise. Tout le monde connaît et apprécie les avantages qu'offre la forme alphabétique pour faciliter les études et les recherches ; aussi chaque science compte-t-elle au service de ceux qui veulent la consulter un certain nombre de Dictionnaires plus ou moins étendus. L'Économie politique n'en avait pas encore qui répondît aux besoins de ceux qui veulent s'éclairer de ses lumières : c'est cette lacune que nous venons combler.

Plus qu'aucune autre science, l'Économie politique est appelée à intervenir comme conseiller et comme guide dans la direction des affaires publiques. Elle touche à tout dans la vie sociale ; elle embrasse dans leur ensemble et leurs détails tous les grands intérêts des nations. C'est de ses savantes déductions qu'on peut attendre la solution de ces problèmes redoutables qui remuent si profondément les sociétés modernes : le travail, le capital, l'impôt, les salaires, la population, la propriété, le prolétariat, le paupérisme, la charité légale, le crédit, les finances. La connaissance de ses lois importe donc

à tout le monde ; elle importe surtout aux hommes d'État, aux administrateurs, aux membres des assemblées législatives, aux publicistes, à tous ceux qui, directement ou indirectement, sont appelés à exercer une influence quelconque sur les affaires de leur pays.

Invariablement attachée aux lois de l'éternelle justice, dont elle est le plus constant et le plus sûr interprète, l'Économie politique donne au droit une consécration nouvelle en le montrant toujours d'accord avec l'utilité générale. Elle prend en main la cause de la propriété, qu'elle montre étroitement unie avec celle du droit, et particulièrement de la première, de la plus incontestable des propriétés, le travail. Elle défend avant tout la liberté humaine, dont la propriéte même n'est qu'une émanation. Elle est donc l'ennemie naturelle de toutes les iniquités sociales, de toutes les inégalités factices, de toutes les entraves inutiles, de toutes les restrictions injustes ; elle combat tous les abus sous quelque forme qu'ils se produisent, et travaille sans relâche à les détruire, en déracinant les préjugés qui les soutiennent. Mais en même temps elle calme les passions, en substituant aux discussions orageuses l'étude rationnelle des choses, et dissipe les illusions dangereuses par la rigueur de ses démonstrations.

Les services qu'elle a rendus sont déjà grands. Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, bien qu'elle fût encore à son berceau, elle a présidé à la transformation de la société française. La suppression des maîtrises et des jurandes, l'établissement de la liberté industrielle, la suppression des barrières de douanes à l'intérieur, la réforme des impôts, telles ont été ses premières œuvres. C'est à Turgot, l'un des pères de l'Économie politique, que l'on doit l'initiative de ces bienfaisantes réformes. En Angleterre, son action n'a pas eté moins féconde. Depuis trente années, elle a complétement transformé la politique commerciale de ce pays, en la rendant à la fois plus sympathique pour les nations étrangères et plus bienfaisante pour la masse de la population. Obéissant à l'impulsion de l'opinion publique, deux hommes d'État illustres, Huskisson et Robert Peel, ont substitué au système dit protecteur, considéré naguère comme le fondement de la grandeur britannique, le régime de la liberté du commerce. Ils ont remplacé par la pratique raisonnée de la science, mise au service de l'intérêt général, cette politique empirique qui ne considérait qu'un seul côté des faits pour ne servir que les intérêts d'une seule classe. Le règne des doctrines économiques a commencé en Angleterre, et jamais la situation de la population laborieuse de ce grand pays n'a été aussi satisfaisante, aussi prospère. Mais les services qu'elle a rendus dans le passé sont peu de chose, eu égard à ceux qu'elle est appelée à rendre encore dans l'avenir. Il lui reste à résoudre tous ces problèmes importants autour desquels les générations actuelles s'agitent, et à guérir, autant que le permet l'humaine faiblesse, les maux trop réels sous le poids desquels la société gémit.

Malheureusement, les vérités que la science économique enseigne sont encore peu connues du plus grand nombre. Elles ne sont pas même comprises, ni surtout acceptées par ceux qui dirigent les af-

faires publiques. Il est trop vrai que l'Économie politique n'a pas conquis jusqu'à présent, dans les conseils des gouvernements, la juste autorité qui lui revient : il faut s'en prendre aux intérêts égoïstes, qui repoussent sciemment ses conclusions les plus légitimes, et peut-être aussi, à quelques égards, à l'incertitude de ses premiers travaux.

Et en effet, avant d'arriver à former un corps complet de doctrine, où toutes les parties fussent bien élucidées et parfaitement coordonnées entre elles, l'Économie politique a eu, comme toutes les sciences, ses premiers essais, ses tâtonnements, ses erreurs. Longtemps avant Ad. Smith, qui l'a établie le premier sur des bases impérissables, un grand nombre d'ouvrages publiés en France, en Italie, en Espagne et en Angleterre, avaient déjà répandu sur les questions qu'elle embrasse de vives lumières. On doit beaucoup, notamment, à l'école célèbre dont l'illustre Quesnay était le chef. Cependant, dans la nombreuse série des travaux que cette école a produits, aussi bien que dans la plupart des publications qui appartiennent au dernier siècle, la vérité se croise quelquefois avec l'erreur, si bien que le doute a pu s'emparer de quelques esprits. Mais depuis un demi-siècle la science s'est épurée ; elle s'est redressée et complétée, en se rapprochant sans cesse de cette unité magistrale qui sera la dernière consécration de ses principes. Elle le doit aux travaux de tant d'illustres maîtres, dignes héritiers et continuateurs d'Adam Smith. Aussi, dès à présent, elle constitue un corps de doctrine satisfaisant, parfaitement lié dans toutes ses parties, éprouvé par la discussion, garanti par l'expérience, et qui peut être consulté avec fruit sur toutes les matières qu'il touche.

Pour s'éclairer, pour se former une opinion juste et sage sur toutes les questions qui touchent à l'ordre économique, les bons ouvrages ne manquent pas ; une foule de traités présentent aujourd'hui, dans un ordre régulier, méthodique, l'ensemble des notions qu'il importe à tout homme de posséder. Mais ces traités, ayant tous un caractère individuel, ne présentent souvent que les opinions isolées de leurs auteurs. Il était nécessaire de les rapprocher, de les comparer, de les lier pour en former un corps complet de doctrine. C'est cet objet que nous avons voulu remplir.

Sous chacun des mots que le *Dictionnaire de l'Économie politique* comporte, sont exposées avec précision, avec clarté, les définitions consacrées par la science et les opinions particulières des meilleures autorités. Ces exposés consistent en général en travaux originaux ; mais quand nous avons rencontré dans les œuvres des maîtres de la science un exposé suffisamment condensé, suffisamment complet sur une matière quelconque, nous nous sommes fait un devoir de le reproduire littéralement. — Les divergences de principes, celles qui se sont manifestées sur des points importants, ont été expliquées et discutées, de telle sorte que le lecteur pourra se former un jugement bien arrêté. Il se convaincra, par cet examen, que les dissentiments dont les adversaires intéressés de l'Économie politique font tant de bruit, portent souvent beaucoup plus sur les mots que sur les choses, et qu'aucune science peut-être ne présente au fond plus d'unité que celle-ci.

Le Dictionnaire que nous annonçons forme un immense répertoire, une vaste encyclopédie des connaissances économiques, au double point de vue de la pratique et de la théorie. Tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à la science dans ses diverses applications, y trouve sa place, y est l'objet d'un article spécial, d'une étude approfondie : impôts, finances, crédit, papier-monnaie, administration, charité, bienfaisance, paupérisme, caisses d'épargne, caisses de retraite, monts-de-piété, routes, canaux, chemins de fer, travail, salaires, douanes, liberté des échanges, protection, agriculture, législation et commerce des blés, etc., etc.

Une telle publication n'eût pas été complète, à notre point de vue, si nous n'y eussions ajouté deux parties essentielles, la *Biographie* et la *Bibliographie*. Malgré le travail immense qu'exige une véritable bibliographie, et les difficultés inouïes qu'elle rencontre dans l'exécution, la nôtre est infiniment plus complète que tout ce qui a été fait jusqu'à présent en ce genre, tant en France qu'à l'étranger.

Pour remplir le but d'utilité qu'elle se propose, celui d'offrir à l'administrateur, à l'homme d'État, au publiciste, la nomenclature complète des principaux ouvrages écrits sur la matière qui l'intéresse ou qui fait l'objet de ses études, cette partie de notre publication devait se présenter sous deux aspects différents. Elle devait donner tour à tour la *Bibliographie par ordre de matières* et la *Bibliographie par noms d'auteurs*. Par exemple, quiconque voudra étudier à fond la question des *Banques*, de la *Bienfaisance*, du *Crédit foncier*, des *Enfants trouvés*, etc., trouvera d'abord, à la suite des articles consacrés à chacun de ces mots, la liste complète des ouvrages publiés sur ces diverses questions, soit en français, soit en langue étrangère. Mais cette première satisfaction ne suffirait pas pour un grand nombre de lecteurs, si, d'un autre côté, il n'était pas possible de connaître à volonté tous les écrits publiés par un même auteur sur les matières économiques. Pour répondre à ce dernier besoin, nous avons donné au nom de chaque auteur la liste complète des ouvrages publiés par lui sur les diverses parties de cette science; et cette liste, au lieu d'être, comme dans la plupart des bibliographies, une sèche nomenclature de titre d'ouvrages, est accompagnée de notes, d'appréciations, de jugements puisés aux meilleures sources, qui guideront le lecteur d'une manière certaine et efficace dans ses études et ses recherches.

Le nom de chaque auteur est suivi d'une *notice biographique* plus ou moins étendue, selon l'importance de l'écrivain et le rôle qu'il a joué pendant sa vie, comme économiste. Quant aux vivants, on comprendra les raisons de convenance qui nous ont déterminé à donner succinctement, sans éloge et sans blâme, l'indication des principaux faits de leur carrière, avec la liste sommaire de leurs publications.

Nous croyons superflu d'insister sur l'utilité de cette œuvre, dans un moment où les problèmes économiques préoccupent toutes les intelligences et soulèvent malheureusement aussi toutes les passions. Jamais le besoin de notions saines sur l'organisation de la société ne s'est fait plus vivement sentir, et cependant combien ces notions sont encore peu répandues, surtout en France ! Chose déplorable à

dire, l'Économie politique ne fait pas même partie de l'enseignement officiel dans la patrie des Quesnay, des Turgot et des J.-B. Say ! Les administrateurs, les membres des assemblées délibérantes, les hommes qui appartiennent aux professions libérales, les chefs d'industrie, les négociants, les ouvriers n'en ont guère appris que le peu qu'ils ont pu en étudier à leurs moments perdus. Aussi se trouvent-ils souvent comme désarmés devant les conceptions chimériques de certains novateurs, ou les sophismes adroits des défenseurs des vieux abus. Avec quelques notions élémentaires de l'Économie politique, ils parviendraient sans peine à se défendre contre les illusions des uns, et à confondre les préjugés obstinés des autres ; malheureusement le temps leur manque pour l'étudier. Nous espérons que notre Dictionnaire remédiera jusqu'à un certain point à cette insuffisance déplorable de l'éducation publique. Chaque question spéciale s'y trouvant, en effet, résolue, à sa place, avec tous les développements essentiels, on pourra y puiser aisément les faits et les arguments nécessaires pour répondre aux utopistes qui méconnaissent la nature des choses, ou aux réglementaires qui la mutilent.

Nous avons voulu que ce Dictionnaire devînt le grand arsenal où les amis de l'Économie politique et du progrès véritable, les hommes de bien et les esprits sensés, pourront aller chercher les armes nécessaires pour avoir raison à la fois des innovations dangereuses et des vieux errements de la routine. Aussi n'avons-nous rien négligé pour que l'exécution de l'œuvre répondît grandement à son objet. C'est dans cette vue que nous nous sommes assuré la collaboration des principales notabilités de la science. Les écrivains qui ont concouru à la rédaction du Dictionnaire sont : MM. Frédéric Bastiat ; — H. Baudrillart, professeur suppléant au Collége de France ; — Ad. Blaise ; — Blanqui, membre de l'Institut ; — Maurice Block ; — Ch. de Brouckère, ancien ministre des finances en Belgique, bourguemestre de la ville de Bruxelles ; — Cherbuliez, professeur d'Économie politique à Lausanne ; — Michel Chevalier, membre de l'Institut, conseiller d'État ; — Ambroise Clément ; — Ch. Coquelin ; — Frédéric Cuvier, conseiller d'État ; — Dunoyer, membre de l'Institut ; — Dupuit, ingénieur en chef de la ville de Paris ; — Gust. du Puynode ; — Léon Faucher, membre de l'Institut, anc. ministre d'État ; — Joseph Garnier, professeur à l'École des ponts-et-chaussées, rédacteur en chef du *Journal des Économistes* ; — Louis Leclerc, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce ; — Alfred Legoyt, chef du bureau de la Statistique générale de la France au ministère du commerce ; — Gustave de Molinari, professeur d'Économie politique à l'Université de Bruxelles ; — Maurice Monjean, préfet des études au collége Chaptal ; — Moreau de Jonnés, membre de l'Institut ; — P. Paillottet ; — Esq. de Parieu, conseiller d'État, président du comité des finances ; — H. Passy, membre de l'Institut, ancien ministre des finances ; — Quételet, secrétaire de l'Observatoire à Bruxelles, membre correspondant de l'Institut de France ; — Ch. Renouard, conseiller à la cour de cassation ; — L. Reybaud, membre de l'Institut ; — Nat. Rondot, membre du jury central ; — Horace Say, ancien conseiller d'État, membre de la Chambre de commerce ; — Léon Say ; — Vée,

administrateur de la Bienfaisance publique ; — VIVIEN, membre de l'Institut ; — DE WATTEVILLE, inspecteur des établissements de bienfaisance ; — WOLOWSKI, professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers.

Le DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE forme deux volumes très grand in-8°, dit *grand raisin*, à deux colonnes, imprimés avec le plus grand soin sur papier collé. Il est enrichi des portraits gravés sur acier de F. Quesnay, Turgot, Ad. Smith, Malthus, J.-B. Say, Sismondi, Rossi et Bastiat.

Chaque volume, d'environ 1,000 pages, contient la matière d'au moins dix volumes in-8° ordinaires.

Chaque volume est publié en 20 livraisons à 1 fr. 25 c.

Prix de l'ouvrage entier : **50** fr.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DES QUESTIONS AGRICOLES, MANUFACTURIÈRES ET COMMERCIALES.

(12e ANNÉE.)

La fondation du *Journal des Économistes* a été le point de départ d'une nouvelle ère pour l'Économie politique ; sa création répondait tellement aux besoins de notre époque, que son succès a été chaque année en grandissant, et, dès l'origine, entraîné par l'abondance des matières, il a dépassé considérablement les promesses de son prospectus en donnant beaucoup plus qu'il n'avait promis. Le *Journal des Économistes*, dont la création remonte déjà à décembre 1841, est d'ailleurs moins une entreprise commerciale qu'une œuvre scientifique destinée à la défense et à la vulgarisation de cette belle science sur laquelle les Quesnay, les Turgot, les Adam Smith, les Malthus, les J.-B. Say, les Ricardo, les Rossi, les Bastiat, ont jeté un si grand éclat, et dont le succès importe tant au progrès de la civilisation. Sa haute impartialité, la sévérité de ses doctrines, le mérite de sa rédaction et les noms de ses collaborateurs lui ont conquis rapidement les suffrages de tout ce que l'Europe compte d'hommes éminents, d'esprits judicieux et éclairés. Le *Journal des Économistes* a rendu de grands services en contribuant puissamment au mouvement re-

marquable qui se manifeste sérieusement aujourd'hui de toutes parts vers l'étude des sciences sociales.

Rédacteurs :

MM. comte J. Arrivabene. — Baudrillart, professeur supérieur d'Économie politique au Collége de France. — Ad. Blaise. — Blanqui, membre de l'Institut. — Michel Chevalier, membre de l'Institut, conseiller d'État.— Ambroise Clément.— Pierre Clément, sous-chef aux finances. — De Colmont, ex-secrétaire général aux finances. — Ch. Coquelin. — David (du Gers), ancien représentant. — Ch. Dunoyer, membre de l'Institut, ancien conseiller d'État. — Gust. du Puynode. — Dussard, ancien conseiller d'État. — D'Esterno. — Léon Faucher, membre de l'Institut, ancien ministre. — Joseph Garnier, professeur d'Économie politique à l'École des ponts-et-chaussées. — De la Farelle, membre correspondant de l'Institut. — Louis Leclerc. — Alfred Legoyt, chef du bureau de la Statistique générale de la France. — G. Massé. — G. de Molinari. — M. Monjean, sous-directeur de l'École Chaptal. — Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. — H. Passy, membre de l'Institut, ancien ministre des finances. — Rapet. — Renouard, ancien pair de France, conseiller à la Cour de cassation. — Louis Reybaud, membre de l'Institut. — Natalis Rondot. — Horace Say, ancien conseiller d'État, membre de la Chambre de commerce. — V. de Tracy, ancien représentant, ancien ministre. — Villermé, membre de l'Institut. — Vivien, membre de l'Institut, ancien ministre. — Vuhrer, ancien chef de bureau aux finances. — De Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance. — Wolowski, professeur au Conservatoire des arts et métiers, etc.

Parmi les rédacteurs du *Journal des Économistes* qui sont morts depuis la création, nous citerons aussi Bastiat, Eug. Daire, Th. Fix, Fonteyraud et Rossi.

Le *Journal des Économistes* paraît le 15 de chaque mois par livraisons de 10 feuilles d'impression (soit 160 pages), format grand raisin.

Trois numéros forment un volume. Les 12 numéros publiés dans l'année forment donc 4 beaux volumes grand in-8°, contenant la matière de 12 à 15 volumes in-8° ordinaires.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

FRANCE, un an, 30 fr.; six mois, 16 fr.
ÉTRANGER, un an, 40 fr.; six mois, 22 fr.

Les onze premières années (décembre 1841 à décembre 1852) forment 33 beaux volumes grand in-8°, renfermant la matière de plus de 70 volumes in-8° ordinaires. Prix. . . . . 330 fr.

Chaque période triennale est terminée par une table analytique des matières. Celle de la première période a été rédigée par M. Daire, celles des deuxième et troisième périodes, par M. J. Garnier.

Les personnes qui prendraient la collection complète recevraient gratis la douzième année.

COLLECTION

DES

PRINCIPAUX ÉCONOMISTES

16 tomes en 15 volumes gr. in-8.

Prix, brochés 163 fr. 50 c. Reliés en demi-reliure veau ou chagrin, 200 fr.

L'Économie politique est devenue un besoin de toutes les positions; il suffit de jeter les yeux autour de nous pour s'en convaincre. Parmi les questions qui s'agitent dans le monde, on en citerait à peine quelques-unes qui ne soient pas du ressort de l'Économie politique, et qui n'attendent pas d'elle une solution. Seule, elle peut fournir un point d'appui à des opinions qui, aujourd'hui, flottent à l'aventure; seule, elle peut composer un faisceau de ce qui est épars, et créer une force là où il n'y a que faiblesse. L'hésitation des pouvoirs publics, la mobilité des appréciations individuelles, même dans les questions les plus vitales pour le pays, feraient bientôt place à l'unité des vues et au concert des opinions, si l'Économie politique occupait dans l'éducation publique le rang qui lui appartient, et que l'avenir lui réserve.

Dans le cours des relations sociales, l'Économie politique fournit des règles de conduite qui ne sont à dédaigner pour personne. Elle ne peut être méconnue que par les hommes qui n'ont jamais pris la peine d'étudier ce qu'elle vaut, ou qui, se bornant à une vue superficielle, ne l'ont pas comprise. A quelque genre d'occupation que l'on soit voué, dans les affaires privées comme dans les affaires publiques, l'Économie politique a des enseignements précieux pour tout le monde; elle restitue aux choses leur véritable caractère, forme le jugement, élève les objets les plus spéciaux jusqu'à une valeur d'ensemble, donne au raisonnement la plus grande des forces, celle de l'observation et de l'expérience. Aucune classe de la société ne l'étudie sans fruit et ne lui demande vainement des conseils. Ce sentiment tend chaque jour à s'établir, et l'autorité de l'Économie politique s'affermit de plus en plus, en dépit de l'indifférence des uns, de la routine et des préjugés des autres.

Un véritable intérêt s'attache donc à toutes les publications de cette nature, surtout quand elles ont l'importance et la grandeur de celle que nous annonçons. Composer une bibliothèque de tous les ouvrages capitaux que l'Économie politique a inspirés depuis deux siècles, réunir les grands noms et grouper les travaux des maîtres de manière à ce qu'on puisse suivre à la fois l'histoire et le mouvement de la

science depuis son origine jusqu'à nous, telle a été la pensée qui a présidé à cette *Collection des principaux Économistes*, et son succès prouve que le suffrage public s'y est pleinement associé.

Cette collection forme 15 beaux et forts volumes grand in-8° (le tome 2e est divisé en deux parties), imprimés avec le plus grand soin en caractères neufs et très lisibles. Chaque volume renferme, en moyenne, la matière de 3 à 5 volumes in-8° ordinaires.

Les textes, revus soigneusement, sont accompagnés de *Notices historiques* sur chaque auteur; de *commentaires* et de *notes explicatives* par MM. Blanqui, membre de l'Institut; Rossi, membre de l'Institut; Horace Say; H. Dussard; Eug. Daire; Joseph Garnier; Maurice Monjean; Alc. Fonteyraud et Gust. de Molinari.

La Collection se compose des ouvrages suivants :

Tome I. — **ÉCONOMISTES FINANCIERS DU XVIIIe SIÈCLE :**

Vauban, *Projet d'une Dîme royale.* — Boisguillebert, *Détail de la France, Factum de la France;* opuscules divers. — J. Law, *Œuvres complètes.* — Melon, *Essai sur le commerce.* — Dutot, *Réflexions politiques sur les finances et le commerce.* — Avec une Notice biographique sur chaque auteur, des Commentaires et des Notes explicatives, par M. Eug. Daire. 2e *édition*, 1 seul vol. grand in-8° de 932 pages, orné d'un très beau *portrait de Vauban*, gravé sur acier par Pannier. Prix. . . . . 15 fr.

Tome II. — **PHYSIOCRATES** (1re et 2e partie).

Quesnay, Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière, l'abbé Beaudeau, le Trosne : avec une *Introduction* sur la doctrine des Physiocrates, des *notices biographiques* sur chaque auteur, des *commentaires* et des *notes explicatives* par Eug. Daire. Un très fort volume grand in-8°, de plus de 1,100 pages, divisé en deux parties brochées séparément. Prix des deux parties. . . . . 16 fr.

Tomes III et IV. — **TURGOT.**

Ses Œuvres, nouvelle édition, classée par ordre de matières, avec les *notes* de Dupont de Nemours; augmentées de *lettres inédites*, des *questions sur le commerce*, du Lit de justice tenu à Versailles pour l'enregistrement des Édits sur l'abolition de la Corvée et des Jurandes, et d'*observations* et de *notes nouvelles*, par MM. Eug. Daire et H. Dussard; précédées d'une *notice sur la vie et les ouvrages de Turgot*, par M. Eug. Daire. Deux très forts volumes chacun de plus de 800 pages grand in-8°, ornés d'un *beau portrait de Turgot*, gravé sur acier. Prix . . . . . 20 fr.

Il a été tiré 25 exemptaires sur papier vélin superfin collé. Prix. . . . . 25 fr.

TOMES V ET VI. — ADAM SMITH.

RECHERCHES SUR LA NATURE ET LES CAUSES DE LA RICHESSE DES NATIONS, traduction de G. GARNIER, entièrement revue et corrigée, et précédée d'une Notice biographique par M. BLANQUI, membre de l'Institut, avec les commentaires de BUCHANAN, G. GARNIER, MAC CULLOCH, MALTHUS, J. MILL, RICARDO, SISMONDI, STORCH, augmentée de *notes inédites* de J.-B. SAY, et d'éclaircissements historiques, par M. BLANQUI, 2 forts volumes grand in-8, avec un beau *portrait d'Adam Smith*, gravé sur acier par BOSSELMANN. Prix . . . . . 20 fr.

Il a été tiré 25 exemplaires sur papier vélin superfin. Prix. 25 fr.

— La précédente édition, moins belle et moins complète, formait 6 volumes in-8°.

TOME VII. — MALTHUS (Tome Ier).

ESSAI SUR LE PRINCIPE DE POPULATION, traduit de l'anglais par MM. P. et G. PRÉVOST (de Genève), précédé d'une *Introduction* par M. ROSSI, de l'Institut, et d'une *Notice* sur la vie et les travaux de l'auteur, par CH. COMTE, avec les notes de l'auteur et des traducteurs, et de nouvelles notes par M. JOSEPH GARNIER, 3e édition, 1 seul volume grand in-8°, orné d'*un superbe portrait de Malthus*, gravé sur acier par madame FOURNIER. Prix . . . . . 10 fr.

Il a été tiré 25 exemplaires sur papier vélin superfin. Prix. 13 fr.

Cette 3e édition (la 2e de notre Collection) a été revue aussi par M. J. GARNIER, qui l'a augmentée de nouvelles notes et d'un avant-propos.

— La 1re édition, ne contenant que la traduction seule, formait 4 volumes in-8°.

TOME VIII. — MALTHUS (Tome II).

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE CONSIDÉRÉS SOUS LE RAPPORT DE LEUR APPLICATION PRATIQUE, avec des *Remarques inédites* de J.-B. SAY, une *Introduction* et des *Notes explicatives et critiques*, par M. MAURICE MONJEAN. 1 vol. grand in-8°. Prix . . . . . 10 fr.

Cette édition des *Principes* de Malthus est suivie d'un autre ouvrage du même auteur, intitulé : *Des définitions en Économie politique*, et qui, pour la première fois, a été traduit en français par ALCIDE FONTEYRAUD.

TOME IX. — J.-B. SAY (Tome Ier).

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, ou *Simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, 6e édition, revue par HORACE SAY, son fils. 1 beau volume grand in-8°. Prix . . . . . 10 fr.

— Les 4e et 5e édition étaient en trois volumes in-8°.

TOMES X ET XI. — J.-B. SAY (Tomes II et III).

COURS COMPLET D'ÉCONOMIE POLITIQUE PRATIQUE : *Ouvrage destiné à mettre sous les yeux des hommes d'État, des propriétaires fonciers et des capitalistes, des savants, des agriculteurs, des manufacturiers, des négociants, et en général de tous les citoyens*, l'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS. 2 volumes grand in-8°. Prix. . . . . 20 fr.

Cette 3e édition du *Cours complet* (2e de notre Collection) a été revue et augmentée de notes par M. HORACE SAY et par M. CHERBULIEZ.

— La première édition formait 6 volumes in-8°.

TOME XII. — J.-B. SAY (Tome IV).

ŒUVRES DIVERSES : CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — LETTRES A MALTHUS ET CORRESPONDENCE GÉNÉRALE. — OLBIE. — PETIT VOLUME. — FRAGMENTS ET OPUSCULES INÉDITS; précédées d'une *Notice biographique* par MM. HOR. SAY et EUG. DAIRE, et ornées d'un beau portrait gravé sur acier par HOPWOOD. 1 fort volume grand in-8°. Prix . . . . . 10 fr.

TOME XIII. — RICARDO, *OEuvres complètes*.

Première partie : PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE L'IMPÔT, traduits par M. CONSTANIO, revus et complétés sur la dernière édition originale, publiée en 1846, par ALCIDE FONTEYRAUD. — 2e partie : *De la protection accordée à l'agriculture. — Plan pour l'établissement d'une banque nationale. — Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profits du capital. — Proposition pour l'établissement d'une circulation monétaire économique et sûre. — Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque. — Essai sur les emprunts publics*, avec des notes et une *Notice sur la vie et les travaux de Ricardo*, par ALCIDE FONTEYRAUD. 1 volume grand in-8°. Prix . . . . . 12 fr.

Les ouvrages composant la 2e partie, qui ont obtenu tant de succès en Angleterre et auprès des savants à qui la connaissance de la langue anglaise est familière, n'avaient pas encore été traduits en français. Ils ont trouvé en Fonteyraud un interprète élégant et fidèle. La *Notice sur Ricardo*, placée en tête de ce volume, et si remarquable à tant d'égards, est due à la plume de ce jeune savant.

TOME XIV. — MÉLANGES. — 1re Partie.

DAVID HUME. *Essai sur le commerce, le luxe, l'argent, les impôts, le crédit public, sur la balance du commerce, la jalousie commerciale, la population des nations anciennes.* — V. DE FORBONNAIS. *Principes économiques.* — CONDILLAC. *Le commerce et le gouvernement.* — CONDORCET. *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. N**** (NECKER). — *Réflexions sur l'esclavage des nègres.* — *Réflexions sur la justice criminelle.* — *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe.*

— *De l'impôt progressif.* — LAVOISIER. *De la richesse territoriale du royaume de France.* — FRANKLIN. *La science du bonhomme Richard* et ses autres opuscules. — Avec des Notices sur chaque auteur et des notes explicatives, par MM. EUG. DAIRE et G. DE MOLINARI. 1 vol. grand in-8°. Prix . . . . . 10 fr.

L'ouvrage de D. HUME, sur la *Jalousie commerciale*, n'avait pas encore été traduit en français. La traduction est de M. AUG. PLANCHE, traducteur des *Principes* de Mac Culloch.

TOME XV ET DERNIER. — **MÉLANGES.** — 2e Partie.

NECKER. *Sur la législation et le commerce des grains.* — L'abbé GALIANI, *Dialogues sur le commerce des blés*, avec la *Réfutation* de l'abbé MORELLET. — MONTYON. *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples?* — BENTHAM. *Défense de l'usure*, avec des notices sur chaque auteur et des notes explicatives par M. GUST. DE MOLINARI. 1 volume grand in-8°. Prix . . . . . 10 fr.

Ce volume est terminé par la Bibliographie détaillée et complète de tous les ouvrages renfermés dans cette Collection.

ÉCONOMISTES CONTEMPORAINS

COLLECTION

DES MEILLEURS OUVRAGES MODERNES

SUR

L'ÉCONOMIE POLITIQUE, LES FINANCES, ETC.

15 à 20 vol. format in-8 ordinaire.

Cette Collection fait suite à celle que nous avons publiée sous le titre de *Collection des principaux Économistes.* (Voyez ci-dessus, p. 228).

La faveur signalée dont jouissent aujourd'hui les études économiques près des esprits éclairés, et l'accueil constant et bienveillant qu'ils veulent bien accorder à nos publications, nous a engagé à faire cette nouvelle entreprise qui, nous l'espérons, n'aura pas moins de

succès que la précédente. Elle se composera des ouvrages modernes qui ont le plus marqué dans les sciences économiques tant en France qu'à l'étranger. En Angleterre, notamment, il a été publié, dans ces dernières années, plusieurs ouvrages remarquables, dont la traduction était désirée et attendue avec une vive impatience par tous les amis de la science. Nous citerons d'abord le célèbre ouvrage de John-Stuart Mill, dont la troisième édition, publiée récemment, a été l'objet d'additions et d'améliorations considérables. Les personnes qui connaissent son ouvrage le considèrent, par sa portée, par la profondeur de ses aperçus, par la puissance de sa dialectique et par des points de vue qui ouvrent à la science un nouvel et immense horizon, comme l'œuvre la plus éminente qui ait été produite en Angleterre depuis Adam Smith. — Puis viennent les *Principes* de Mac Culloch, dont quatre éditions ont à peine suffi à satisfaire les nombreux lecteurs du savant économiste. C'est sur la quatrième édition, la dernière et la plus complète, qu'a été faite la traduction de M. Planche. Nous avons fait suivre cette importante publication de l'*Organisation de l'industrie* de M. Banfield. Cet ouvrage, dont le mérite a été sanctionné par deux éditions successives, est l'œuvre d'un esprit hardi, original, plein de finesse et de sagacité, qui, sur quelques points de doctrine, se sépare de l'illustre Ricardo.

Les deux ouvrages de Mac Culloch et de Banfield sont en vente, et celui de Mill est sous presse, et paraîtra avant la fin de l'année 1853.

Nous publierons simultanément une nouvelle édition du *Système financier*, par M. d'Audiffret. Cette nouvelle édition, qui formera 4 ou 5 volumes in-8°, sera complétée par la refonte, en un seul ensemble, de tous les points d'Économie politique et de Finances que l'auteur a traités dans plusieurs écrits séparés. Elle comprendra en outre le *Règlement général sur la Comptabilité publique*, augmenté de l'ouvrage sur le *Budget* et de toutes les dispositions financières prises depuis le 31 mai 1838. La réunion de ces divers ouvrages formera un *corps complet de la science financière*.

Les *Œuvres complètes* de Fr. Bastiat, imprimées dans le même format, augmentées de sa correspondance et de ses œuvres inédites, feront aussi partie de cette Collection.

Tous ces ouvrages seront enrichis de notes, notices et commentaires. Le format adopté pour cette Collection est le format in-8° ordinaire, dit *Carré*.

Elle sera imprimée avec soin et sur beau papier, en caractères très lisibles.

En vente :

Principes d'Économie politique, suivis de quelques *Recherches relatives à leur application*, et d'un *Tableau de l'origine et des progrès de la science*, par Mac Culloch, traduits de l'anglais sur la 4e

édition, par M. A. Planche. 2 volumes in-8° avec une *Table analytique des matières*. Prix. . . . . 15 fr.

« M. Mac Culloch est un esprit judicieux et lucide ; c'est aussi un écrivain habile. Il sait faire un livre, chose rare en Angleterre. Ses *Principes* sont divisés en quatre parties, dans un ordre qui nous semble naturel et logique. La première traite *de la production de la richesse*, la seconde *de la valeur* et *du prix*, la troisième *de la distribution de la richesse*, la quatrième *de la consommation*. La première partie est la plus étendue et la plus complète. Rien de plus clair et de plus attrayant que cet exposé des moyens dont l'homme se sert pour obtenir la plus grande quantité des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins, en échange d'un minimum de travail. » (Extrait d'un compte-rendu de M. G. de M.)

Le numéro d'août 1852, du *Journal des Économistes*, renferme une savante appréciation de l'ouvrage de Mac Culloch par M. Amb. Clément.

Organisation de l'Industrie, par M. Banfield, ouvrage rédigé sur les Leçons professées par l'auteur à l'Université de Cambridge, traduit sur la deuxième édition et annoté par M. Ém. Thomas. Un volume in-8° . . . . . 6 fr.

Division des matières : Introduction. Chap. I. Principes généraux. — II. De la rente du sol. Des profits et des salaires de l'industrie agricole. — III. Des profits et des salaires de l'industrie manufacturière. — IV. Des profits et des salaires de l'industrie commerciale. — V. Des monnaies. — De la circulation. — Du crédit. — VI. De l'impôt. — Appendice.

« Asseoir la science utilitaire au-dessus de la sphère étroite des combinaisons matérielles ; faire entrer dans les conditions du progrès industriel les combinaisons purement spéculatives, la morale et la religion ; rattacher la tendance des intérêts positifs aux instincts du juste et du beau ; montrer dans le perfectionnement des instruments de travail l'émancipation du travailleur, et dans l'effort physique l'acheminement à l'activité purement intellectuelle; faire sortir enfin ces grands résultats non pas seulement des abstractions de la philosophie, mais surtout des leçons vivantes de l'histoire, voilà l'esprit et le but de l'ouvrage de M. Banfield. » (Extrait d'un article du *Journal des Économistes*, de M. R. de F.).

Sous presse, pour paraître en septembre 1853 :

Principes de l'Économie politique, *avec quelques-unes de leurs applications à la Philosophie sociale*, par M. J. Stuart Mill. Traduits de l'anglais sur la 3e édition, laquelle a été refondue et considérablement augmentée. 2 forts volumes in-8°.

Cette traduction très fidèle et très claire par MM. Dussard, ancien conseiller d'État, et Courcelle-Seneuil, est augmentée de notes et d'éclaircissements.

ANNUAIRE
DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE
ET DE LA STATISTIQUE,

Par MM. Joseph GARNIER & GUILLAUMIN.

Année 1853,	1 volume in-18 de	540	pages.	Prix :	4 fr.	» c.
— 1852,	1 —	540	—	—	4	»
— 1851,	1 —	520	—	—	4	»
— 1850,	1 —	520	—	—	4	»
— 1849,	1 —	444	—	—	3	50
— 1848,	1 —	450	—	—	3	50
— 1847,	1 —	360	—	—	2	50
— 1846,	1 —	360	—	—	2	50
— 1845,	1 —	226	—	—	1	50
— 1844, épuisé.						

L'*Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique* est divisé en quatre parties.

La *première partie*, consacrée à la France, reproduit ce qu'il y a de plus général et de plus important dans les comptes rendus officiels des grandes administrations sur le recensement et le mouvement de population, le commerce extérieur, la navigation, les finances, les caisses d'épargne, les banques, la justice criminelle, civile et commerciale, les voies de communication, etc. On y trouve réunis et analysés tous les documents épars dans de nombreuses et très volumineuses publications, que leur dimension et leur prix font repousser des bibliothèques, et qui d'ailleurs ne sont pas toujours dans le commerce.

La *seconde partie* est consacrée à la ville de Paris, dont l'administration et les finances ont l'importance de celles de plusieurs nations européennes.

Dans la *troisième partie* se trouvent réunis, sur les pays étrangers, les documents relatifs à leur population, à leur budget, à leur commerce, etc.

La *quatrième partie* est plus particulièrement réservée aux notes, notices et résumés, qui ne se classent pas dans les catégories précédentes. On y trouve régulièrement un compte-rendu des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, une revue financière, une bibliographie des ouvrages d'Économie politique, de Statistique et autres, qui ont paru dans l'année, et qui touchent aux questions sociales, financières, économiques; des *éphémérides* et un *coup d'œil historique* sur les événements, principalement ceux qui ont pu influer sur le mouvement économique de l'année.